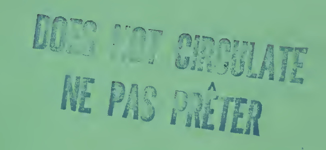


TROUSSE PUBLICITAIRE À L'USAGE DES COMMISSAIRES DU RECENSEMENT





BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE — MINISTÈRE DU COMMERCE

NEUVIÈME RECENSEMENT DU CANADA, JUIN 1951

ÉPREUVES DE FLANS ET CLICHÉS QU'ON PEUT SE PROCURER À LA SECTION DE L'IMPRIMERIE ET DE LA PUBLICITÉ, BUREAU FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE, RUE SUSSEX, OTTAWA, ONTARIO

Le recensement de '51 est l'affaire de chacun

FACILITEZ LE DÉNOMBREMENT DU



9e RECENSEMENT DÉCENNAL ··· JUIN 1951





SCRIPT RADIOPHONIQUE

LE RECENSEMENT DE 1951

Annonceur: Nous avons avec nous ce matin (cet après-midi, ce soir) M. ____________________, commissaire recenseur du district ______________________.M.____________________ est l'un des 261 commissaires recenseurs qui devront, cette année, veiller à ce que le recensement du Canada soit bien fait. La plupart d'entre nous n'en sommes pas à notre premier recensement, mais plusieurs ont oublié ceux du passé tandis que d'autres sont trop jeunes pour s'en souvenir. Voudriez-vous, M. ____________ nous dire ce que signifie le recensement de 1951 et pourquoi on le fait?

Commissaire: Avec plaisir, M. ____________________ (nom de l'annonceur). Le recensement de 1951 sera le neuvième recensement décennal du Canada, c'est-à-dire, le neuvième des recensements effectués tous les dix ans depuis la Confédération. Ce sera sûrement le plus considérable de notre histoire. Il nous faudra dénombrer une population de 14 millions et, pour la première fois, le recensement s'étendra à Terre-Neuve.

Annonceur: Cela veut dire une population plus nombreuse et un territoire beaucoup plus vaste. Mais, cet intervalle de dix ans nous donne à croire que le recensement est soumis en quelque sorte à une loi de périodicité cyclique.

Commissaire: En effet, puisque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique exige que le Canada soit recensé une fois tous les dix ans. Voyez-vous, notre représentation au Parlement se fonde sur la population, et il importe de savoir quelle proportion de celle-ci vit dans ____________________ (nom de la province). Seul ce

chiffre peut nous indiquer si nous avons au Parlement le nombre de représentants voulus. Vous ne voudriez sans doute pas que ---------------------- (nom de la province) n'ait pas au Parlement le nombre de représentants auquel il (ou elle) a droit.

Annonceur: Assurément. Mais dites-moi, M. ---------------------- le recensement ne comporte-t-il pas une foule de questions qui n'ont aucun rapport avec la représentation parlementaire?

Commissaire: J'en conviens. Nous posons un certain nombre de questions d'un caractère personnel afin d'établir un tableau statistique des caractéristiques de la population canadienne dans chaque région aussi bien que dans le Canada tout entier. L'entreprise, aussi bien que l'Etat, ne pourrait rien prévoir avec certitude sans l'aide de renseignements de cette nature.

Annonceur: Je me rends bien compte de l'importance du recensement au point de vue de la représentation parlementaire et de l'administration de la chose publique. Je vois moins bien cependant son rapport avec l'entreprise privée. Aussi, quelle pourrait être l'utilité de ces renseignements pour l'homme d'affaires pratique?

Commissaire: Pourtant, existe-t-il d'autres renseignements qui puissent lui donner une meilleure idée du marché domestique que les chiffres du recensement? Le manufacturier qui confectionne des chaussures ou des vêtements réglera sa production d'après la sexe et l'âge de la population dans les régions où il compte vendre son produit. Il connaîtra l'importance du marché qui s'offre dans les régions où il envoie ses vendeurs. Il pourra supputer la somme de main-d'oeuvre qualifiée dont il pourra disposer, savoir si, dans les endroits où il envisage d'ouvrir une nouvelle fabrique, il y aura suffisamment de logements pour les employés supplémentaires

qu'il compte amener. Ils sont nombreux les hommes d'affaires qui ne cessent d'écrire à Ottawa en quête de tels renseignements.

Annonceur: Voulez-vous dire que l'homme d'affaires étudie sa clientèle?

Commissaire: Non seulement sa clientèle áffective, mais aussi sa clientèle possible. Il étudie en outre la production des articles qu'il vend. Sous le régime de l'entreprise libre, les chiffres du recensement deviennent un outil d'une valeur inappréciable lorsqu'il s'agit de régler la production et d'assurer un emploi intégral.

Annonceur: Si je comprends bien, les chiffres que donnera le recensement peuvent être utiles à toute personne qui s'engage dans une entreprise quelconque.

Commissaire: C'est bien cela, ---------------------. Les zélateurs de nos sociétés de charité et de bienfaisance, nos organismes religieux et nos autorités municipales, tous sauront tirer profit de cette statistique. Tant de subventions reposent sur la statistique qu'il serait à peu près impossible d'en établir le budget sans elle. Pour l'enfant comme pour le vieillard, la statistique démographique a sa portée et sa valeur, lorsqu'il s'agit d'écoles dans le premier cas et de pensions de vieillesse dans le deuxième.

Annonceur: Vous nous avez dit de façon parfaitement claire que, du berceau à la tombe, le recensement est profitable à tous. Seulement, à d'autres qu'un agent recenseur, j'hésiterais sûrement avant de donner certaines réponses d'un caractère personnel.

Commissaire: Permettez-moi de vous rassurer à ce sujet. Jamais le moindre détail que vous confierez à l'agent recenseur ne sera révélé à qui que ce soit. Il ne servira pas, non plus, à aucune autre fin que la statistique. Il sera engouffré dans des machines électriques si parfaites qu'elles lisent ni plus ni moins les indications faites par l'agent recenseur et ne les traduisent qu'en totaux généraux. J'ajouterai même qu'aucun autre service de l'Etat ne peut avoir accès à des renseignements d'un caractère personnel. Ces renseignements ne serviront jamais à des fins d'imposition, d'appel militaire, de conscription de la main-d'oeuvre ou autres. Il y a des sanctions sévères pour les personnes qui ne donneront pas aux agents recenseurs des renseignements exacts. Ces agents recenseurs, en revanche, sont liés au secret absolu par le serment sous peine d'amende et d'emprisonnement.

Annonceur: Voilà qui sonne un peu sévère, - mais il est encourageant de savoir que les renseignements d'un caractère personnel sont absolument confidentiels. Dites-nous un mot des questions.

Commissaire: Il y a d'abord certaines questions qui ont toujours figuré au recensement depuis les débuts. Les autres sont posées à la demande des services de l'Etat, des organismes commerciaux, ouvriers, scolaires et autres qui sont désireux d'avoir certains renseignements particuliers sur la population. Les experts chargés de dresser les questionnaires visent toujours à obtenir le plus de renseignements avec le moins de questions possible.

Annonceur: Faut-il en conclure qu'en réalité les questions s'appliquent à de multiples fins en dehors des fins administratives?

Commissaire: Absolument. Par ailleurs, les gouvernements désirent aussi se renseigner. Et je ne veux pas dire par là le seul gouvernement d'Ottawa, mais aussi les gouvernements provinciaux, les administrations municipales. Tous se servent des résultats du recensement. Toutefois, le recensement demeure essentiellement une entreprise en collaboration: le particulier collabore au travail de l'agent recenseur et le gouvernement collabore avec ses citoyens et les divers groupes et organismes du pays. Le recensement a pour objet d'établir une documentation qui servira plus tard à une organisation ordonnée et judicieuse de l'entreprise privée comme de la chose publique. Je mentionnerai aussi les syndicats ouvriers, qui sont à la vérité de forts "consommateurs" de la statistique du recensement.

Annonceur: Je puis donc espérer que vous me préviendrez du moment où l'agent recenseur devra passer chez-moi.

Commissaire: Je voudrais et j'aimerais pouvoir le faire M. ---------------- mais tout ce que je puis dire c'est que l'agent recenseur visitera les citadins entre le 1er et le 23 juin. Pour les cultivateurs et les autres personnes qui demeurent dans les régions rurales, le travail se poursuivra probablement jusqu'à la dernière semaine de juin.

Annonceur: Supposons, par exemple, que l'agent recenseur se présente chez moi en mon absence, ce qui est très possible. Qu'arrivera-t-il?

Commissaire: Il se renseignera auprès des voisins au sujet du meilleur moment de vous trouver à la maison. Si, toutefois, il y a chez-vous quelqu'un qui puisse fournir les renseignements, cela suffira. Si vous devez être absent pour quelque jours, une formule spéciale sera laissée à la maison que vous remplirez à votre retour et que l'agent recenseur viendra reprendre. Vous pouvez être assuré d'une chose, c'est que l'agent recenseur mettra tout en oeuvre pour obtenir les renseignements dont il aura besoin à votre sujet.

Annonceur: Vous avez dit tout à l'heure que le recensement doit commencer le 1er juin. Est-ce à dire que nous en connaîtrons les résustats en juillet?

Commissaire: Oh! non! Il nous faudra beaucoup de temps pour vérifier, perforer les cartes pour nos machines statistiques, dresser en tableau, contrôler et imprimer les résultats. Si tout va bien, nous devrions pouvoir publier certains résultats provisoires avant la fin de l'année. Les chiffres définitifs ne seront pas connus avant 1952. Après tout, avez-vous déjà essayé de compter jusqu'à un million? En comptant jour et nuit sans interruption pendant trois ou quatre mois, vous y arriverez peut-être. Vous voyez d'ici ce qu'il en faudra de comptages pour dénombrer une population de 14 millions. Même avec l'aide de machines, cela suppose encore une jolie somme de travail.

Annonceur: Très bien. Je fais taire mon impatience, mais non ma curiosité. Dites-moi, comment saurai-je si l'homme ou la femme qui frappera à ma porte est un agent recenseur authentique?

Commissaire: D'abord, chaque agent recenseur portera sur lui une petite carte verte qui l'identifiera. Cette carte sera signée par votre commissaire recenseur et contre-signée par l'agent lui-même. Ce dernier produira cette carte lorsqu'il passera pour le recensement. Il portera en outre un cartable de couleur chamois contenant les documents officiels du recensement. Il ne sera question avec la personne recensée que du recensement. L'agent recenseur n'aura rien à vendre, rien à recueillir en dehors des renseignements de recensement.

Annonceur: Bon! Mais supposons, Monsieur ---------------------- que je voudrais collaborer au recensement, Que dois-je faire?

Commissaire: Si vous voulez devenir un agent recenseur, donnez-moi votre nom, et je ferai le nécessaire. Le candidat doit posséder un certificat d'enseignement secondaire ou une expérience équivalente. Il doit être en bonne santé, avoir bon caractère et jouir d'une bonne réputation. Il doit aussi pouvoir consacrer tout son temps à son travail. Dans les régions rurales, il lui faut une automobile.

Annonceur: En somme, M.----------------------, c'est un Canadien moyen qu'il vous faut. Les heures de travail sont-elles longues?

Commissaire: Je n'oserais dire cela. L'agent recenseur commence aussi tôt que possible le matin et devra parfois travailler le soir, surtout là où, durant la journée, les personnes sont à leur travail. Cela peut vous paraître une longue journée. Mais vous devez vous rappeler qu'on s'attend que les agents recenseurs terminent leur travail dans un temps limité, indépendamment du nombre d'heures ordinaires de travail chaque jour ou chaque semaine.

Annonceur: Mais pour vous assurer que l'agent recenseur fera l'affaire, ne devez-vous pas le soumettre à une épreuve quelconque? Doit-il subir un examen de concours? Dites-moi enfin les moyens que vous prenez pour obtenir des candidats possédant les aptitudes nécessaires.

Commissaire: Nous avons en effet des examens, ou mieux des tests, tant écrits que oraux.

Annonceur: Mais M. ---------------------, je constate que le temps fuit rapidement. Auriez-vous quelque message particulier à adresser aux personnes qui seront recensées dans votre district?

Commissaire: Un mot seulement M. ---------------------. Le recensement est l'une des entreprises les plus importantes à laquelle chaque citoyen est appelé à participer. C'est une entreprise en collaboration à l'échelle nationale, où chaque homme, femme et enfant joue un rôle égal. Ce n'est qu'au moyen du recensement que l'on peut savoir combien il y a de personnes au Canada et connaître la composition de notre population. Le recensement est l'un des moyens les plus surs de calculer les ressources humaines d'une nation. J'inviterai donc chaque personnes à recevoir poliment les agents recenseurs et à répondre à toutes leurs questions au mieux de leurs connaissances. Je désire, en terminant, vous remercier--------------, ainsi que le poste -------------- de m'avoir permis d'expliquer à l'auditoire invisible quelques détails au sujet du recensement de 1951.

Annonoe-éclair no 1

30 secondes

Le recensement de 1941 a révélé que la seule ville de Montréal comptait plus de neuf fois autant d'habitants que toute la province de l'Ile du Prince-Edouard. C'est un fait! Et c'est un fait aussi que le recensement de 1951 - qui commencera le 1er juin - révélera la plus forte augmentation de population que le Canada ait connue. Lorsque le recenseur se présentera chez vous, faites votre part en lui donnant sans hésiter et avec exactitude tous les renseignements qu'il vous demandera. Ce que vous lui direz sera confidentiel - Ainsi, facilitez le dénombrement du Canada. Préparez-vous à la visite que vous fera le recenseur le 1er juin ou dans les quelques jours qui suivront.

Annonce-éclair no 2

30 secondes

Le recensement de 1951 est l'affaire de chacun - Facilitez le dénombrement du Canada.

En juin 1941, la population du Canada était de onze millions et demi. Elle est présentement estimée à plus de quatorze millions.

Seul le recensement pourra nous donner le chiffre exact.

Ce renseignement et d'autres non moins importants seront receuillis pour le bien de tous les Canadiens lors du recensement du Canada qui commencera le 1er juin. Préparez-vous à recevoir l'agent recenseur qui se présentera chez vous le 1er juin ou dans les quelques jours qui suivront.

Annonce-éclair no 3.

30 secondes.

Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1950, les familles canadiennes ont reçu près de 298 millions de dollars en allocations familiales. La population de moins de 16 ans a augmenté ces dernières années et d'autres changements importants se sont produits qui influeront sur les projets des gouvernements et de l'entreprise.

Les données sur lesquelles cette organisation reposera seront fournies par le recensement le plus important de l'histoire du Canada, qui doit commencer le 1er juin.

Soyez prêts à donner tous les renseignements relatifs à vos enfants lorsque l'agent recenseur passera chez vous. FACILITEZ LE DENOMBREMENT DU CANADA!

Annonce-éclair no 4

30 secondes

Il faut, pour faire une nation, une grande variété de gens. Le bûcheron de la Colombie-Britannique, le foreur de pétrole de l'Alberta, le cultivateur de céréales des Prairies, le mécanicien de l'Ontario, le mineur de roc du Québec, le débiteur de bois du Nouveau-Brunswick, le mineur de houille de la Nouvelle-Ecosse, le cultivateur de pommes de terre de l'Ile du Prince-Edouard, le pêcheur de Terre-Neuve et le trapeur des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, tous seront dénombrés lors du recensement de 1951 - le plus grand inventaire national de l'histoire. Un recensement exact est l'affaire de chacun et pour le bénéfice de tous. Lorsque l'agent recenseur se présentera chez vous, le 1er juin ou dans les quelques jours qui suivront, soyez prêts à lui donner promptement des renseignements exacts. Facilitez le dénombrement du Canada.

Annonce-éclair no 5

30 secondes

Les renseignements que vous donnerez à l'agent recenseur lorsqu'il se présentera chez vous en juin seront strictement confidentiels. La loi est très précise à ce sujet: ces renseignements ne devront servir qu'à des fins statistiques et ne seront révélés à personne pas même aux autres services de l'Etat. Chaque fonctionnaire du recensement a prêté le serment relatif au secret. Ainsi, soyez donc parfaitement à l'aise pour répondre aux questions du recenseur sans réticence lorsqu'il se présentera chez vous.

Annonce-éclair no 6.

30 secondes.

Savoir c'est pouvoir - Les renseignements qui seront recueillis lors du recensement de 1951 nous donneront le savoir qui nous permettra de préparer l'avenir avec intelligence, que ce soit dans l'entreprise privée ou dans les affaires publiques.

Le recensement est une entreprise nationale en vue du bien-être général. Il profitera à tous et ne nuira à personne. Préparez-vous donc à fournir promptement et avec exactitude tous les renseignements que vous demandera l'agent recenseur lorsqu'il se présentera chez-vous en juin.

Annonce-éclair no 7.

30 secondes.

L'homme d'affaires ou le fonctionnaire public qui tente de tracer sa route sans documentation statistique est comme un vaisseau sans gouvernail ou un navigateur sans carte. L'homme d'affaires qui projette d'étendre son activité doit prévoir le nombre éventuel de ses clients de même que leur puissance d'achat. Il doit aussi évaluer leurs besoins en ce qui concerne le produit qu'il leur offre. Les autorités scolaires doivent pouvoir se faire une idée de la courbe que suit la population écolière. Le neuvième recensement décennal, qui commencera le 1er juin, établira une somme de renseignements qui serviront dans tous les domaines de l'activité. Préparez-vous à répondre sans hésitation et avec exactitude aux questions que vous posera l'agent recenseur lorsqu'il se présentera chez vous, en juin. Facilitez le dénombrement du Canada!

Annonce-éclair no 8.

30 secondes .

Par leur intelligence et leur esprit d'initiative, des gens de plusieurs races et de plusieurs pays ont contribué à faire du Canada une grande et prospère nation. Nos réalisations futures dépendront de ce que nous savons de nous-mêmes et de ce que nous pouvons faire. Une connaissance complète et précise de la population canadienne et des conditions dans lesquelles elle vit aide le gouvernement et l'entreprise à préparer plus sûrement l'avenir. c'est pourquoi le neuvième recensement décennal, qui doit commencer le 1er juin, est une entreprise de si grande valeur et qui profitera à tout le monde sans nuire à personne. Préparez-vous à donner promptement des renseignements exacts à votre agent recenseur lorsqu'il vous visitera en juin. Facilitez le dénombrement du Canada!

Annonce-éclair no 9.

30 secondes .

Tout bâtisseur a besoin de plans, - et les bâtisseurs du Canada - hommes d'affaires ou fonctionnaires publics - ne réussiront que si leurs plans reposent sur des faits. C'est la raison d' être du neuvième recensement décennal du Canada, qui doit commencer le 1er juin. Les réponses que vous donnerez aux agents recenseurs contribueront à la création d'un fond commun de faits et de chiffres sur lequel le gouvernement, l'entreprise et le particulier pourront édifier les projets qui feront du Canada un pays plus beau et plus grand. Facilitez le dénombrement du Canada!

Annonce-éclair no 8

30 secondes

La natalité au Canada, à la hausse avec la prospérité et à la baisse durant les années de crise a varié de 27 par mille entre 1921 et 1925 à un peu plus de 20 entre 1936 et 1940. Elle dépassait 28 par mille en 1947. Lors du prochain recensement du Canada, en juin prochain, le plus important de notre histoire, on obtiendra des renseignements exacts sur les enfants canadiens. Ces renseignements seront d'une grande utilité tant à l'entreprise privée qu'aux autorités publiques pour le plus grand bien de tous les canadiens. Soyez donc prêts à donner promptement à votre recenseur, lorsqu'il passera chez vous, des renseignements exacts. Facilitez le dénombrement du Canada.

Annonce-éclair no 11

30 secondes

Il y a cinquante ans, près de la moitié de la population masculine du Canada était engagée dans l'agriculture. Il y a dix ans, cette proportion tombait au tiers. Par contre, la production agricole a augmenté et la valeur des instruments aratoires a quintuplé au cours des quarante premières années du siècle. Le recensement de 1951, qui doit commencer le 1er juin, établira une somme considérable de renseignements relatifs tant à l'agriculture qu'à la population. Il révélera les progrès réalisés par l'agriculture depuis dix ans. Il révélera aussi les progrès accomplis dans le rendement de même que les conditions sous lesquelles vivent les cultivateurs. Il produira une masse aussi considérable que variée de données qui seront utiles aux gouvernements, aux organismes agricoles et aux particuliers. Les cultivateurs sont invités à se préparer à répondre aussi promptetement et aussi exactement quo

possible au recenseur qui passera chez eux en juin prochain.

Facilitez le dénombrement du Canada.

Annonce-éclair no 12

30 secondes

L'Ile du Prince-Edouard, la plus petite province du Canada, comptait 43 personnes par mille carré en 1941; Terre-Neuve, la province canadienne la plus récente, n'en comptait que cinq par deux milles carrés. La Nouvelle-Ecosse se plaçait bonne deuxième avec 31 personnes par mille carré. Le Nouveau-Brunswick venait ensuite avec 19. L'Ontario n'en comptait qu'un surplus de 12 et le Québec 7. Dans les provinces des Prairies et en Colombie-Britannique, le nombre de personnes par mille carré etait de 3 environ. Le recensement de 1951 qui doit commencer en juin, révélera les changements de densité de même que les migrations ou déplacements de population qui se sont produits depuis dix ans. Les renseignements et les chiffres qui seront alors recueillis sont de toute première importance pour la bonne administration tant de la chose publique que de l'entreprise privée. Ils seront profitables

à tous de multiples façons. Soyez donc prêts à donner promptement et avec exactitude les renseignements que vous demandera le recenseur lorsqu'il passera chez vous. Facilitez le dénombrement du Canada.

Annonce-éclair no 13

30 secondes

Peu après la Confédération, les Canadiens détenaient pour 36 millions de dollars d'assurance-vie. Ils en détiennent aujourd'hui 364 fois plus. Les progrès du Canada sont un fait digne de mention pour un pays si jeune et, avec votre concours, le degré de ces progrès pourra être établi avec exactitude en juin prochain lors du recensement le plus important de notre histoire. S'ils veulent progresser davantage, les Canadiens ont besoin de ces renseignements. Il en est de même pour les affaires et l'administration de la chose publique. Préparez-vous donc à donner promptement au recenseur, lorsqu'il passera chez vous, des renseignements exacts. Facilitez le dénombrement du Canada.

Annonce-éclair no 14

30 secondes.

Il y a 80 ans, les moissonneuses et les lieuses hippomobiles pouvaient faucher de 10 à 15 acres par jour en moyenne. Aujourd'hui, la moissonneuse-batteuse mécanique peut faucher et battre de 50 à 75 acres par jour.

Les progrès du Canada sont remarquables pour un aussi jeune pays. Avec votre collaboration, on pourra les mesurer avec exactitude lors du plus important recensement de notre histoire en juin prochain. S'ils doivent progresser davantage, les Canadiens ont besoin de ces renseignements. Il en est de même dans les affaires et dans l'administration de la chose publique. Soyez donc prêts à fournir sans hésiter des renseignements exacts à votre recenseur lorsqu'il passera chez vous en juin. Facilitez le dénombrement du Canada.

Annonce-éclair no 15

30 secondes

On avait prédit, en 1906, que jamais les gens n'auraient assez d'argent pour justifier l'établissement d'une industrie de l'automobile au Canada. En 1950, le Canada a produit plus de 390,000 véhicules automobiles et comptait plus de deux millions de voitures particulières et de camions.

Les progrès du Canada sont remarquables pour un jeune pays comme le nôtre et, avec votre concours, on pourra les évaluer avec exactitude lors du recensement le plus important de notre histoire, en juin prochain. S'ils doivent progresser davantage, les Canadiens on besoin de ces renseignements. Il en est de même pour la bonne administration des affaires et de la chose publique. Soyez donc prêts à fournir promptement à votre recenseur lorsqu'il passera chez vous, des renseignements exacts. Facilitez le dénombrement du Canada.

Annonce-éclair no 16

30 secondes

Il y a cent ans, les recenseurs se plaignaient de n'être pas accueillis poliment. Aujourd'hui, on voit en eux des hommes qui accomplissent un travail précieux pour le plus grand bien de tous. On sait qu'ils sont tenus au secret par serment et que les renseignements qui leur seront confiés sont strictement confidentiels et ne serviront qu'à des fins statistiques. On n'ignore pas non plus que la loi leur défend de révéler ces renseignements à qui que ce soit pour servir à d'autres fins. On sait que les chiffres ne sont recueillis que pour le plus grand bien de la nation Les agents recenseurs seront donc accueillis comme des hommes et des serviteurs publics de confiance.et de valeur.

Annonce-éclair no 17

30 secondes

Les événements ont justifié le célèbre conseil qu'Horace Greely donnait à la jeunesse, il y a cent ans, lorsqu'il l'engageait à prendre la route de l'Ouest. La population de l'Ouest du Canada se compose en bonne partie de personnes, ou de descendants de personnes, venues de l'Est du pays, des îles Britanniques, des Etats-Unis et d'autres pays. Le recensement de 1951 dira si ce mouvement historique vers l'Ouest contribue toujours à l'accroissement de la population de cette partie du pays et dans quelle proportion cette population se compose de Canadiens de naissance. Vos réponses à l'agent recenseur, lorsqu'il passera chez-vous, contribueront à faire ressortir certains renseignements intéressants et précieux relativement à votre propre localité. Facilitez le dénombrement du Canada.

Annonce-éclair no 18

30 secondes

Lors de sa tournée, en juin, l'agent recenseur posera certaines questions particulières à chaque cinquième foyer du Canada. Cet échantillon de vingt pour cent suffira, dans les calculs statistiques, à établir les données essentielles sur la situation du logement au Canada. Les renseignements recueillis fourniront aux administrateurs de l'entreprise privée et de la chose publique des chiffres précieux sur le degré de confort ou sur les besoins des Canadiens en matière de commodités modernes et de loisirs. S'il arrive que votre foyer soit choisi pour faire partie de cet échantillon, aidez donc au succès de cette enquête en donnant à l'agent recenseur, lorsqu'il passera chez-vous, des renseignements aussi exacts que possible. Facilitez le dénombrement du Canada.

Annonce-éclair no 19

30 secondes

Le mois de juin, cette année, sera le mois du recensement. Cela, cependant, ne nuira en rien à votre travail et n'entravera pas vos loisirs. Dans certains pays, le recensement revêt le caractère d'un devoir public associé à l'idée d'une fête nationale. Le chef de chaque ménage se rend à quelque centre administratif pour donner les renseignements exigés par la loi. Dans d'autres, les gens sont priés de rester à la maison en attendant la visite du recenseur. Au Canada, rien n'a été ménagé afin d'adapter les circonstances à votre convenance. Les agents recenseurs visitent les foyers de porte en porte. On ne vous demande que de lui alléger la tâche en vous préparant à lui donner sans hésiter et avec exactitude tous les renseignements qu'il vous demandera lorsqu'il passera chez vous en juin. Facilitez le dénombrement du Canada.

LE COMMISSAIRE DU RECENSEMENT OUVRE SON BUREAU

Selon M. -------------------------------, de la rue ---------------, commissaire du recensement dans le district de ------------------, les préparatifs locaux en vue du prochain recensement décennal du Canada, en juin prochain, vont bon train.

Le district comprend --- Cette région a été subdivisée en -------------- sous-districts, qui exigeront un personnel de ---------------- agents recenseurs.

Les agents recenseurs iront de porte en porte recueillir les renseignements requis. Dans les régions urbaines, ils feront le recensement de la population, du logement et de la distribution (commerce de détail et de gros et services). Dans les régions rurales, ils feront aussi le recensement de l'agriculture. (Dans les régions habitées par des pêcheurs commerciaux, sera fait également un recensement de la pêche commerciale.)

Le travail des agents recenseurs sera vérifié par des inspecteurs locaux ou chefs d'équipe et par le commissaire afin d'en assurer l'exactitude et l'intégralité.

Lorsque tous les documents du recensement auront été remplis et vérifiés, ils seront expédiés au Bureau régional du Bureau fédéral de la statistique à------------------------ où, une fois contrôlés, ils passeront par les perforatrices mécaniques. C'est à l'administration centrale du Bureau fédéral de la statistique qu'ils subiront leurs dernières analyses avant la publication des résultats.

LES AGENTS RECENSEURS DUMENT AUTORISES

Lorsque l'agent recenseur se présentera chez vous, à votre maison d'affaires ou à votre ferme, en juin prochain, il produira son certificat sous forme d'une petite carte d'identité que lui aura délivrée le statisticien du Dominion. On pourra lire sur cette carte qu'il a été désigné par le ministre du Commerce comme agent recenseur au recensement de 1951 et qu'il est autorisé à obtenir de chaque personne au Canada les renseignements exigés par la loi. Cette carte portera la signature de l'agent recenseur et sera contresignée par -------------------------------, commissaire du recensement pour le district de recensement de ----------------------------- .

L'agent recenseur portera aussi un portefeuille officiel sur lequel seront inscrits les numéros du district et du sous-district où vous demeurez, ainsi que son nom et son adresse. Ce portefeuille contiendra les documents de recensement qu'il est chargé de remplir en posant des questions et dont les réponses seront ou marquées ou écrites au long sur les documents. Il n'est pas autorisé à profiter de sa visite pour s'occuper de ses propres affaires. Il a prêté serment, sous peine de sanctions sévères, de ne divulguer à personne les renseignements qu'il aura obtenus.

Les renseignements qu'il recueillera seront immédiatement transportés sur une carte anonyme qui ne portera aucune indication pouvant permettre d'identifier la personne.

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION COMPORTE VINGT-NEUF QUESTIONS

En marge du prochain recensement décennal du Canada, en juin prochain, M. --------------------------, commissaire du recensement du district de ------------------------------, nous déclare que lorque l'agent recenseur se présentera dans les foyers, il aura à poser au plus 29 questions.

En plus de votre nom et de votre adresse, l'agent vous demandera quelle est votre relation avec le chef du ménage, votre sexe, votre âge et votre état conjugal ou civil. Il voudra savoir aussi si vous vivez sur une ferme ou non, combien d'années vous avez passées à l'école, si vous avez fréquenté l'école à quelque moment au cours de l'année présente, si vous parlez anglais ou français ou les deux, quelle a été la première langue que vous avez parlée dans votre enfance et que vous comprenez encore, votre religion, le lieu de votre naissance, la période où vous avez immigré au Canada, votre citoyenneté et votre origine. Si vous n'avez pas encore 14 ans, c'est tout ce qu'il voudra savoir de vous.

Si vous êtes âgé de plus de 14 ans, l'agent recenseur aura certaines autres questions à vous poser. Il s'enquerra de votre service de guerre; il vous demandera si vous aviez un emploi durant la semaine qui aura précédé le 2 juin et combien d'heures de travail vous aurez fournies. Si vous avez travaillé, si vous aviez un emploi mais n'étiez pas au travail, ou encore si vous étiez en quête de travail, il s'enquerra de la nature de votre emploi afin de déterminer le genre d'entreprise ou d'industrie dans laquelle vous êtes engagé de même que la nature de votre emploi dans cette industrie durant la semaine qui aura précédé le recensement. Si, durant cette semaine, votre occupation a différé de votre occupation habituelle, il vous demandera quelle est celle-ci. Il voudra savoir en outre si vous avez travaillé en qualité de salarié, à votre compte ou en qualité d'employeur. Si vous avez travaillé à salaire, il vous demandera encore durant combien de semaines vous avez travaillé au cours des douze mois antérieurs au mois de juin 1951 et quel a été votre gain durant cette période.

Ainsi, le même nombre de questions ne sera pas posé à tout le monde. Tout dépendra de votre âge, du fait que vous aviez un emploi ou non durant la semaine qui aura précédé le recensement et du fait aussi que vous aurez travaillé à salaire ou sans rénumération. A chaque cinquième logement, des questions seront posées relativement au logement habité par le ménage.

Aucun de ces renseignement ne sera révélé à une tierce personne. Les détails recueillis ne serviront qu'à des fins statistiques. Seuls des totaux seront publiés.

RENSEIGNEMENTS-ECLAIR SUR LE RECENSEMENT

Le recensement de 1951 commencera le 1er juin.

Plus de 14 millions de personnes seront dénombrées.

Au moyen d'un échantillon de 20 p.100, 3,500,000 logements seront décrits lors du recensement du logement.

Plus de 700,000 fermes seront dénombrées au recensement de l'agriculture.

Il y aura 261 commissaires de recensement à chacun desquels sera confié un district correspondant à un district électoral fédéral.

Au total, 20,000 fonctionnaires du recensement seront employés, dont 18,000 seront des agents recenseurs.

Le travail des agents recenseurs sera sous la surveillance de 850 inspecteurs locaux ou chefs d'équipe.

Pour la première fois, le recensement sera décentralisé. Six bureaux régionaux ont été établis où le dépouillement préliminaire des rapports de recensement sera fait. Ces bureaux seront situés à Saint-Jean (T.-N.), Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

Il y a huit questionnaires de recensement qui portent sur (1) la population, (2) les aveugles et les sourds, (3) le logement, (4) l'agriculture, (5) l'irrigation, (6) les bestiaux et les serres ailleurs que sur les fermes, (7) les pêcheurs commerciaux, et (8) la distribution (commerce de détail et de gros et services).

Plus de 20 millions d'exemplaires des questionnaires de recensement et plus de 40 millions de cartes à perforer seront imprimés.

Pour faciliter le travail de la perforation mécanique des cartes, les agents recenseurs devront se servir d'un stylo spécial et d'une encre spéciale.

Dans l'analyse des rapports du recensement, 12 machines statistiques électroniques, 56 perforatrices, 15 trieuses et 8 tabulatrices ou machines électro-comptables seront mises en usage.

Les chiffres provisoires du recensement seront publiés avant la fin de 1951 et les chiffres définitifs au cours des premiers mois de 1952.

Sous peine de sanctions sévères, les agents recenseurs ont prêté le serment de conserver à tous les renseignements obtenus durant le recensement un caractère absolument confidentiel. Les renseignements seront incessamment transportés sur des cartes anonymes ne portant aucune indication relative à l'identité de la personne.

SUJETS DE DISCOURS A L'USAGE DES CERCLES DE BIENFAISANCE SOCIALE

L'exposé qui va suivre est proposé comme guide dans les discours et causeries prononcés devant les clubs ou cercles de bienfaisance sociale et dans autres réunions publiques. On ne le suivra pas nécessairement en entier, mais on en choisira les parties qui s'appliquent peut-être plus particulièrement aux membres de certains de ces cercles ou qui pourraient le mieux s'adapter au temps qui peut être affecté à la causerie.

Les renvois entre parenthèses désignent les bulletins qui font partie de ce répertoire de pièces publicitaires. On trouvera des renseignements plus appropriés et plus complets dans ces bulletins et qui pourraient permettre d'appuyer avec plus de détails sur certains points que vous comptez étudier dans votre causerie.

1. Le recensement aura lieu le 1er juin, 1951

   (a) Le Canada a le mérite d'avoir effectué le premier recensement des temps modernes - celui de 1666 (voir Bulletin 2, p.2).

   (b) Les origines de nos recensements décennaux remontent à 1871.

   (c) C'est le neuvième recensement décennal.

   (d) Ce sera le plus vaste jamais effectué au Canada en raison de -
      (i) l'inclusion de Terre-Neuve, et de

      (ii) la population la plus nombreuse jamais dénombrée au Canada (14 millions d'habitants).

   (e) Il différera des recensements antérieurs en raison de
      (i) la décentralisation du travail et de l'établissement de bureaux régionaux du Bureau fédéral de la statistique, et
      (ii) de l'emploi généralisé de nouvelles machines statistiques.

2. Objet légal du recensement (Voir Bulletin 2, p.2)

   (a) L'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (tel qu'il a été modifié en 1946) détermine de façon générale la représentation de chaque province à la Chambre des communes d'Ottawa en divisant la population totale des neuf provinces d'alors par 254 et en divisant la population de chaque province par le quotient ainsi obtenu. Un représentant a été ajouté pour le Yukon et sept pour Terre-Neuve, ce qui donne un total de 262.

Cette représentation doit être remaniée après chaque recensement.

(b) Le montant des subsides provinciaux prévus par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et versés subordonnément aux accords fiscaux conclus avec huit provinces, est déterminé, en partie du moins, d'après la population.

3. Le recensement de 1951 inventoriera les sujets suivants:

(a) Population (voir Bulletin 2, p. 3): Aux fins d'établir le nombre exact de personnes au Canada ainsi que leurs attributs (s'il y a plus d'hommes que de femmes; si, en moyenne, la population vieillit; quelles sont ses occupations; ses origines; les langues qu'elle parle; les années d'école; les changements dans la proportion de population rurale et de population urbaine, etc.).

(b) Logement (voir Bulletin 8): Aux fins de révéler la situation du logement (genre de maisons; principal matériau extérieur; nombre de pièces; commodités de chauffage, d'éclairage, d'approvisionnement d'eau; si la maison est possédée ou louée; le loyer mensuel, etc.). Cet inventaire du logement sera fait en 1951 d'après la méthode de l'échantillonnage, chaque cinquième logement devant être recensé de cette façon.

(c) Agriculture (voir Bulletin 11): Aux fins de connaître la situation de l'agriculture (emplacement, superficie, mode de possession ou d'occupation de la ferme; récoltes; état de la terre; irrigation; nouveaux labours et feux de forêt; machinerie et outillage; emploi; bestiaux; produits forestiers; produits laitiers, etc.). Un questionnaire distinct et moins élaboré sera employé à Terre-Neuve où l'agriculture est moins diversifiée qu'ailleurs.

(d) Pêche (voir Bulletin 10): C'est la première fois que le recensement s'étend à ce domaine de l'activité; il sera effectué en deux temps: en juin, d'abord et plus tard, ensuite, dans l'année, au moment où les pêcheurs sont chez-eux. Les pêcheurs seront ainsi classés

(i) Travaillant à leur compte
(ii) Travaillant à la part
(iii) Travaillant à salaire

} Selon le nombre de jours consacrés à la pêche

(e) Distribution (commerce de gros et de détail et services) (voir Bulletin 9): Ce recensement sera aussi effectué en deux temps: en juin d'abord et au début de 1952 ensuite. En juin, les questions seront les suivantes:

(i) Nom et adresse

(ii) Genre d'entreprise

(iii) Importance d'après le volume des ventes

(f) Questionnaires supplémentaires (voir Bulletin 2, p. 4)

(i) Aveugles et sourds

(ii) Superficie de terre irriguée

(iii) Nombre de bestiaux et superficie et valeur de la production des serres ailleurs que sur la ferme; bêtes à cornes volailles, abeilles, chèvres, porcs, etc. sur les lopins de terre de moins de trois acres.

4. Caractère confidentiel des réponses aux questions du recensement

(a) Les questions ont été formulées après une étude sérieuse et après consultations avec les divers ministères des gouvernements fédéral et provinciaux à la lumière de l'expérience acquise au Canada et à l'étranger; toutes sont jugées d'utilité pour l'administration, l'entreprise, l'agriculture, les oeuvres sociales, la justice, l'enseignement, etc.

(b) Chaque agent recenseur pourra s'indentifier au moyen d'une carte signée par lui-même et contresignée par le commissaire de recensement.

(c) Chaque agent recenseur et tous les autres employés du Bureau fédéral de la statistique sont tenus, sous serment, de ne rien révéler des renseignements recueillis au sujet des personnes ou des entreprises, sous peine d'amende ou d'emprisonnement, ou des deux.

(d) La loi sur la statistique de 1948 interdit au Bureau fédéral de la statistique de publier quoi que ce soit pouvant révéler des détails personnels.

(e) Les renseignements de recensement obtenus au sujet des personnes ne pourront servir à des fins d'imposition, militaires, etc.; ils demeurent incaccessibles à tout service de l'Etat pour fins administratives.

(f) Les noms ne sont consignés que pour fins de vérification quant à l'intégralité et l'exactitude du recensement et ne seront pas mis à la disposition d'autres services du gouvernement.

5. Organisation du recensement (voir Bulletin 2, p.6)

(a) Un petit personnel permanent maintenu à Ottawa a pour fonction d'assurer la continuité entre les recensements de sorte que l'entreprise revête un caractère permanent et cumulatif.

(b) Comité exécutif du recensement à Ottawa - augmentation du personnel permanent en y ajoutant d'autres membres du personnel du Bureau fédéral de la statistique.

(c) Commissaires de recensement (261). A chacun est confié un district de recensement qui correspond à un district électoral fédéral.

(d) Agents recenseurs (environ 18,000). A chacun est confié un sous-district; c'est le seul fonctionnaire qui viendra en contact immédiat avec la population.

(e) Inspecteurs locaux ou chefs d'équipe (850). Ils sont chargés de la vérification du travail des agents recenseurs.

6. Le recensement dans ce district

(a) Décrire le district.

(b) Il y aura dans ce district ....agents recenseurs et ....chefs d'équipe.

(c) Le recensement portera sur:

La population)
Le logement)
L'agriculture) Omettre le sujet qui ne s'applique pas à ce district.
La pêche)
La distribution)

(d) Des renseignements supplémentaires seront recueillis sur:

Les aveugles et les sourds)
L'irrigation) Omettre le sujet qui ne s'applique pas à ce district
Les bestiaux et les serres ailleurs que sur la ferme)

(e) Sur ces documents voici quelques unes des principales questions qui seront posées.

(i) Citez d'après l'un des documents de recensement certaines des questions qui seront posées.

(ii) Montrez ces documents à votre auditoire.

(iii) Répétez que les réponses aux questions sont confidentielles aussi bien dans ce district que dans le reste du Canada.

7. Usages des renseignements obtenus au recensement (voir Bulletin 2, p. 2)

(a) Déterminer la représentation au Parlement.

(b) Déterminer le montant des subsides à verser aux provinces.

(c) Aider les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux à la préparation de lois appropriées et à s'acquitter de l'administration,

e.g., crédits aux écoles, aux institutions, etc.

(d) Etablir des points de repère sur lesquels seront fondés les estimations entre les recensements.

(e) Aider l'homme d'affaires (voir Bulletin 6):

(i) A étudier le marché, particulièrement dans les secteurs qui ne font pas l'objet des estimations annuelles établies par le Bureau fédéral de la statistique au moyen de l'échantillonnage.

(ii) A déterminer les possibilités du marché domestique, particulièrement dans les parties du pays où il n'a pas encore fait affaires.

(iii) A estimer les diverses catégories de main-d'oeuvre dans les régions qui pourraient être propices à l'établissement d'une nouvelle fabrique ou d'un centre de ventes.

(iv) A obtenir des statistiques régionales en vue de ses programmes d'expansion ou des changements à apporter aux services normalement fournis.

(v) A se procurer des annonceurs surtout à la radio et dans les journaux, des renseignements sur les origines, la langue, la religion et autres caractéristiques de la population dans la région desservie.

(vi) A évaluer l'importance des changements qui s'opèrent dans les méthodes agricoles, la machinerie employée, etc.

(vii) A analyser les conditions dans les régions où il voudrait peut-être placer des capitaux ou engager d'autres à le faire.

(viii) A établir ses contigents de ventes.

(f) Aider les sociologues et les sociétés de bien-être:

(i) A reconnaître les situations qui réclament amélioration.

(ii) A reconnaître les régions qui, très probablement, devront recourir à leurs services.

(g) Aider le clergé, les éducateurs, les écrivains et les conférenciers en leur fournissant des renseignements sur le Canada dont ils pourraient avoir besoin dans leurs domaines respectifs.

(h) Aider le profane:

(i) En lui faisant mieux connaître son pays.

(ii) En lui faisant connaître la raison d'être des lois proposées et qui pourraient avoir leurs répercussions sur son entreprise ou sa profession.

8. Innovations lors du recensement de 1951

(a) Emploi de documents électrographiques, de styles et d'encre spéciaux dans le but de faciliter le travail mécanique.

(b) Décentralisation et établissement de bureaux régionaux du Bureau fédéral de la statistique.

(c) Nouvelles machines (voir Bulletin 13)

(i) Triage de toutes les cartes par groupes.

(ii) Addition des chiffres perforés dans certains domaines.

(iii) Comptage des cartes perforées à l'égard de certaines caractéristiques, e.g., occupation - charpentier; jusqu'à 60 articles sont relevés en même temps sur les cartes et il faut à chaque carte 1/8 de seconde pour passer par la machine.

9. Analyse des rapports (voir Bulletin, p. 7 et Bulletin 13):

(a) Une fois le travail terminé dans chaque district de recensement, le commissaire expédiera les rapports à l'un des six bureaux régionaux du Bureau fédéral de la statistique. Ces bureaux sont situés à St-Jean (T.-N.), Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

(b) Le personnel temporaire à chaque bureau régional-

(i) Fera une nouvelle vérification des contradictions attribuables à des erreurs de dénombrement, e.g. un médecin n'ayant fréquenté l'école que durant quatre années, une personne mariée, âgée de 5 ans, etc.

(ii) Fera des perforations sur des cartes spécialement préparées, lesquelles perforations, selon l'endroit où elles se trouvent sur la carte, indiqueront le renseignement exact obtenu par l'agent recenseur.

(iii) Expédiera les cartes perforées à Ottawa.

(c) Le personnel permanent à Ottawa fera les derniers calculs, contrôlera et publiera les résultats.

10. Collaboration de la population, y compris celle des membres de l'organisme qui constitue votre auditoire.

(a) Les membres doivent collaborer au recensement parce que c'est une entreprise de coopération qui relève de 14 millions de Canadiens et destinée au bien-être de tous.

(b) Les membres attireront l'attention de leurs employés sur le recensement et les inviteront à y collaborer.

(c) Collaborer au recensement est une preuve de civisme.

LE PROCHAIN RECENSEMENT

Objet et Méthode

Historique

Le dénombrement de la population remonte à l'aube de la civilisation. Moïse dénombra les enfants d'Israël au quinzième siècle av. J.-C. (Exode XXX, 12-15; Nombres, I, 2-4 et 47-49; III, 14-16; IV, 34-49). Mais des enquêtes de caractère statistique avaient été faites nombre de siècles auparavant, à Babylone (environ 3800 av. J.-C.), en Chine (3000 av. J.-C.) et en Egypte (2200 av. J.-C.). Un recensement que fit exécuter le roi David en 1017 av. J.-C. est demeuré tristement notoire à cause de la colère divine qu'il aurait provoquée (II Samuel XXIV, 1-25; I Paralipomènes XXI, 1-27); pendant des générations, on a cité ce recensement en opposition à l'esprit d'enquête scientifique. Le recensement fut l'une des institutions fondées par le grand législateur Solon à Athènes, au VIe siècle av. J.-C. Les Romains, tant sous la République que sous l'Empire, procédaient aussi assidûment à des recensements; entre autres choses, Jules César réforma le recensement. Le Bréviaire de Charlemagne (A.D. 808) et le Grand Livre cadastral de Guillaume le Conquérant (A.D. 1086) sont restés célèbres comme mesures de recensement médiévales. Le recensement disparut ensuite de l'Europe.

Sait-on, en général, que l'honneur d'avoir fait le premier recensement des temps modernes revient au Canada? Il s'agit du recensement de la colonie de la Nouvelle-France en 1666. Il y avait eu des enregistrements antérieurs de la colonie, à Port-Royal en 1605 et à Québec en 1608, mais le recensement de 1666 était un dénombrement nominal méthodique de la population (c'est-à-dire un enregistrement du nom de chaque personne) effectué à une date fixe, montrant l'âge, le sexe, le domicile, la profession et l'état civil de chaque personne. Les résultats sont consignés dans un document de 154 pages aux Archives de Paris; les Archives publiques d'Ottawa en possèdent une copie. Ce recensement a enregistré 3,215 personnes. Quand on songe qu'en Europe le premier recensement des temps modernes ne remonte qu'au dix-huitième siècle (ceux de France et d'Angleterre, de la première année du dix-neuvième), tandis qu'aux Etats-Unis il n'y eut pas de recensement général avant 1790, on accorde plus qu'une appréciation passagère à la colonie naissante du Saint-Laurent pour l'honneur d'avoir institué ce qui est aujourd'hui l'un des principaux instruments du gouvernement des pays civilisés.

A l'époque de la Confédération, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique mentionne spécifiquement "Le Recensement et la Statistique" comme étant l'attribution du gouvernement fédéral (article 91). La première loi fédérale sur le recensement a été adoptée en 1870 et le premier recensement eut lieu en 1871. Des recensements généraux identiques furent effectués ensuite tous les dix ans en 1881, 1891, 1901, 1911, 1921, 1931 et 1941.

Le prochain recensement du 1er juin 1951 est donc le neuvième recensement général décennal depuis la Confédération. Le ministère de l'Agriculture était originairement chargé de faire le recensement; en 1912, toutefois, à la suite d'une réorganisation et d'une centralisation du travail statistique du gouvernement, l'administration passa au ministre du Commerce.

Objet et utilité du recensement

Nous sentirions peu d'attrait aujourd'hui pour les recensements d'autrefois, Originairement, le recensement avait pour unique objet de dénombrer les hommes susceptibles de porter les armes dans des guerres en pays étranger ou de permettre aux souverains et aux oligarchies d'imposer des taxes à leurs sujets. Cette conception est maintenant tellement éloignée de nous qu'il est aujourd'hui expressément interdit de se servir des donnée du recensement dans l'un ou l'autre de ces buts.

Au Canada, le recensement a pour raison d'être immédiate et légale de déterminer la représentation au Parlement Fédéral. Il a donc pour objet essentiel de permettre au Parlement d'adopter une loi de remaniement des circonscriptions électorales. Les données sur la population constituent aussi un élément fondamental de la détermination des subsides fédéraux aux provinces.

Mais le recensement a des usages beaucoup plus étendus que la fixation de la représentation électorale. Il constitue, sous sa forme moderne, un grand inventaire périodique de la population canadienne de façon à faire ressortir, sous un angle aussi large que possible, le degré de progrès de la nation. Il est difficile d'expliquer, dans des cadres étroits, comment le recensement est effectué. Fondamentalement, l'importance du recensement repose sur l'analyse de l'élément humain ou capital humain du pays. Après tout, la population elle-même constitue l'actif fondamental de chaque Etat. Son importance numérique le sexe, l'âge, l'occupation, l'origine raciale, la langue, le degré d'instruction, etc., etc., sont autant de caractéristiques intrinsèquement importantes qui constituent en outre l'arrière-plan à la lumière duquel presque toutes les autres doivent être étudiées pour leur donner leur sens réel. Le bien-être physique, moral et économique d'un pays (fait d'éléments aussi divers que la natalité et la mortalité, le degré d'instruction, les moyens de transport, la situation financière, etc.) aussi bien que ses déficiences sous les différentes formes qu'elles revêtent, ne peuvent être envisagés et interprétés qu'au moyen de la statistique démographique. Même s'il se limitait à cela, le recensement n'en constituerait pas moins le fondement de toute analyse de notre situation sociale et économique. Ajouté à d'autres données officielles cependant, il complète le plan de la documentation à l'aide de laquelle les gouvernements dirigent les affaires de la nation. On peut affirmer avec certitude que, sans le recensement, la legislation et l'administration se feraient à l'aveuglette, qu'il n'y aurait aucun moyen de savoir si le pays s'achemine vers le succès ou le désastre. Cette opinion est si généralement accréditée, qu'il existe une forte tendance à substituer le recensement quinquennal au recensement décennal, le coût de l'entreprise étant le seul obstacle sérieux.

Comme les nations visent de plus en plus a l'uniformité des méthodes en matière de dénombrement, le recensement procure les avantages de la comparaison avec d'autres pays et permet d'étudier nos problèmes nationaux dans leur cadre général.

Grâce aux efforts de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, comme l'Institut de statistique inter-américain, qui ont préconisé des méthodes uniformes pour le recensement de l'agriculture dans tous les pays, des progrès ont été réalisés dans la comparabilité des statistiques agricoles à l'échelle mondiale.

Portée du recensement canadien

Comme on l'a déjà fait remarquer, le recensement a pour objet principal le dénombrement et le signalement de toute personne, homme, femme ou enfant au Canada. Le sens pratique exige que lorsqu'un rouage de cette envergure a été institué, il doit servir à toutes les fins possibles. En d'autres termes, les "frais fixes" doivent donner un rapport maximum. Le recensement doit donc s'enquérir non seulement des gens mêmes, mais directement de leurs institutions et affaires, dans la mesure où celles-ci peuvent rentrer convenablement dans les cadres prévus.

Questionnaire du recensement

Les questionnaires employés pour le recensement sont au nombre de huit; ils portent respectivement sur 1° la population, 2° l'agriculture, 3° les bestiaux et serres ailleurs que sur la ferme, 4° le logement, 5° la distribution, 6° la pêche commerciale,

7 l'irrigation, 8 les aveugles et les sourds. Il serait impossible, dans des cadres aussi restreints, d'énumérer ici les questions qu'ils renferment. Le questionnaire sur la population comporte 29 questions, indiquant, avec tous les détails nécessaires, le prénom, le nom de famille, l'âge, le sexe, l'état conjugal, le lieu de naissance, la citoyenneté ou nationalité, l'origine, la langue, la religion, le degré d'instruction, l'occupation, l'emploi ou le chômage, etc., etc., de chaque personne. Le questionnaire agricole a été préparé avec la collaboration des ministères fédéral et provinciaux de l'agriculture et des autres autorités en matière agricole, et à la lumière des propositions faites par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies en vue d'un recensement mondial de l'agriculture. Il mettra à jour une abondance de renseignements sur des particularités comme la superficie des fermes, l'outillage agricole, les cultures, la main-d'oeuvre agricole, les vergers, les petits fruits, les jardins sur les fermes, les bestiaux, les volailles, les produits des bestiaux, les produits forestiers, le mode de possession ou d'occupation de la terre, l'irrigation, les hypothèques sur les fermes, etc., etc. Les questionnaires sur les bestiaux et les serres ailleurs que sur la ferme complètent le questionnaire agricole. Il se trouve, il va sans dire, un nombre considérable de chevaux, de bêtes à cornes, de volailles, d'abeilles, etc., dans les limites urbaines, et leurs produits ainsi que ceux des jardins maraîchers, des vergers des villes, etc. sont suffisamment importants, dans l'ensemble, pour justifier un questionnaire spécial. En outre, un questionnaire détaillé sur le logement figure au présent recensement, qui a pour objet de fournir des renseignements complets concernant le genre de maisons qu'habitent les Canadiens. Ce questionnaire toutefois ne s'applique qu'à chaque cinquième logement visité par l'agent recenseur, conformément à une méthode d'échantillonnage. Le questionnaire sur la distribution (commerce de gros et commerce de détail) ne recueille que le nom, l'adresse et la catégorie de chaque établissement; il servira à une enquête détaillée subséquente que fera le Bureau, par correspondance, comme dans le cas des recensements antérieurs. L'enregistrement des aveugles et des sourds a pour objet de faciliter le travail des maisons d'enseignement et autres institutions au service de ces catégories.

Le questionnaire de la pêche commerciale consigne le nom et l'adresse des personnes qui s'adonnent à la pêche commerciale, ainsi que quelques autres renseignements, en vue d'une étude subséquente au moyen de la méthode d'échantillonnage. Le produit fini constituera une documentation sur le nombre de personnes engagées dans cette importante industrie, à quel point ces personnes comptent sur la pêche pour leur subsistance, leurs sources supplémentaires de revenu, etc. Le questionnaire sur l'irrigation ne s'applique qu'aux régions du Canada où l'irrigation constitue un aspect important du tableau agricole; il fournira des données de base concernant les superficies en cause et d'autres renseignements utiles pour le compte des ministères du gouvernement intéressés.

Relativement à ces séries quelque peu compliquées et minutieuses de renseignements, les points suivants doivent être bien compris: 1° aucune question n'a été insérée pour la seule raison que le renseignement serait intéressant, mais parce qu'il a une portée sur la situation sociale ou économique fondamentale; et 2° les réponses fournies par les personnes sont absolument confidentielles, tout employé du recensement étant lié par un serment et passible d'une peine s'il divulgue quoi que ce soit, et le Bureau de la Statistique lui-même ayant la défense de publier quoi que ce soit de nature a révéler des détails relatifs à un particulier. Bien que le nom de chacun soit inscrit, ce n'est pas à l'effet de rattacher à chaque particulier les faits ainsi recueillis, mais seulement comme moyen de vérifier l'exactitude du dénombrement. Le recensement a pour objet unique la statistique; il ne peut servir de fondement à aucune action administrative directe. A remarquer aussi que les agents recenseurs doivent faire preuve de courtoisie et de tact en recueillant les renseignements, bien que tout refus de répondre à une question du recensement soit passible de peine en vertu de la loi.

Réunion et analyse des renseignements

Il faut nécessairement une organisation considérable pour effectuer une enquête de cette envergure et donner à ses résultats une forme intelligible et utilisable. Le noyau se trouve dans un personnel permanent peu considérable qui constitue l'une des divisions du Bureau de la statistique. Cette division maintient la continuité entre les recensements. Ce personnel a été en vue de l'organisation du prochain recensement par la création d'un Comité exécutif du recensement qui a recruté ses membres parmi les fonctionnaires supérieurs du Bureau, lesquels possèdent la compétence administrative ou technique appropriée, ainsi que parmi ceux de la Division de la démographie (recensement) du Bureau.

Dans l'organisation du travail sur place, le pays est d'abord divisé en "districts de recensement" et chaque district est confié à un "commissaire du recensement". Les districts sont ensuite subdivisés en "sous-districts" dont la population varie entre 600 et 800 habitants dans les endroits ruraux et entre 1,000 et 1,500 dans les agglomérations urbaines. Le sous-district est le territoire confié à un "agent recenseur" qui va de maison en maison et de ferme en ferme et qui est habituellement le seul fonctionnaire du recensement qui vienne en contact direct avec la population. Le recensement de 1951 emploiera 262 commissaires et probablement 18,000 agents recenseurs. Les commissaires sont nommés par le Ministre et reçoivent leur instruction d'un fonctionnaire de Bureau; les agents recenseurs sont nommés et formés par les commissaires et les inspecteurs locaux qui doivent vérifier tous leurs rapports et en répondre avant de les envoyer à Ottawa. Les fonctionnaires locaux sont rémunérés, pour la plupart, d'après l'importance de leur travail, c'est-à-dire d'après la population, les fermes, etc. dénombrés. Tous sont tenus à une épreuve pratique sur le travail avant d'être nommés.

Un plan uniforme est nettement impossible dans le cas d'un recensement qui embrasse la moitié d'un continent dont les conditions naturelles et d'établissement sont des plus variées. Dans les régions lointaines du Nouveau-Québec, du Labrador, dans le nord des provinces des Prairies et dans l'Arctique oriental, le recensement sera effectué par la Gendarmerie royale du Canada, ou par des fonctionnaires de la Division des affaires indiennes et de l'Administration du nord du ministère des Ressources et du Développement économique. Même dans des districts plus rapprochés, dans un grand nombre de cas, il faut organiser des expéditions avec bêtes de trait, louer des embarcations et autres moyens analogues spéciaux afin de s'assurer qu'aucune section du pays ne sera omise dans le dénombrement. Dans certains districts, il faudra avoir recours à l'avion.

Le travail de compilation du recensement nécessitera l'emploi d'un personnel supplémentaire considérable à Ottawa et aux bureaux régionaux situés à Saint-Jean, Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. La compilation et la mise en tableaux du recensement constituent un processus compliqué et détaillé dont la description demanderait beaucoup d'espace. Caractéristique intéressante, la compilation et l'analyse des rapports se font maintenant mécaniquement. Voici brièvement exposée, la méthode employée: les nombreux renseignements obtenus concernant chaque personne sont marqués sur des cartes spéciales qu'on perfore, les perforations indiquant par leur emplacement le renseignement exact obtenu dans le dénombrement. Les cartes sont ensuite triées ou arrangées autrement au moyen de machines qui comptent et enregistrent diverses combinaisons de renseignements au besoin, d'après les perforations des cartes. Ainsi, si l'on désire connaître le nombre d'ingénieurs civils, citoyens canadiens, âgés de 21 à 50 ans, dans la province d'Ontario, les machines vont recueillir et compter les cartes au moyen de quelques opérations. Le perfectionnement des machines a considérablement augmenté la portée et l'exactitude des renseignements à obtenir du recensement, et en a accéléré la méthode.

Conclusion

On peut affirmer franchement que le recensement de 1951 sera le plus important dans l'histoire du Canada. Il va s'effectuer au tournant du demi-siècle et fournira une mesure des progrès accomplis au cours de cette période. Il va indiquer notre situation actuelle au point de vue du capital humain, le bien le plus considérable d'une nation, et établir un parallèle entre l'agriculture d'aujourd'hui, notre plus grande industrie primaire, et celle d'il y a cinquante ans.

Le recensement révélera maints changements en comparaison du recensement de 1941. Durant cet intervalle, nous avons subi le grand cataclysme de la deuxième guerre mondiale qui a bouleversé l'aspect de notre économie. Il y a eu des déplacements importants de la population d'une province à l'autre et l'industrialisation du Canada s'est considérablement accélérée. Les occupations des gens ont changé dans une forte mesure. Les centres urbains se sont développés au détriment des régions rurales. En moyenne, la population continue à vieillir. Le recensement de 1951 va révéler tous ces changements et nombre d'autres survenus depuis 1941.

Le recensement de 1951 sera particulièrement important aussi en raison de l'introduction de modifications radicales dans les méthodes, qui serviront peut-être de modèle à d'autres pays. Il importe que le recensement s'effectue rapidement en raison de l'importance des données qu'il fournit et de leur utilisation à un grand nombre de fins. En outre, l'augmentation des frais du dénombrement exige que l'on trouve de nouveaux moyens d'abréger la façon de recueillir et d'analyser les données. Pour atteindre cet objectif, il faudra s'écarter assez souvent des méthodes antérieures.

LE RECENSEMENT DE 1951

Introduction

Depuis la Confédération, la population du Canada est recensée une fois tous les dix ans. Le premier de ces recensements décennaux, ainsi qu'on les désigne, remonte à 1871. Le neuvième sera effectué le 1er juin 1951. Le recensement de 1951 prendra une envergure sans précédent puisque, contrairement au précédent, il ne s'étendra pas simplement de la frontière des États-Unis aux colonies les plus septentrionales de l'Arctique mais, pour la première fois, de la côte orientale de Terre-Neuve aux îles situées au large de la Colombie-Britannique. Il englobera une population d'un cinquième plus nombreuse que lors du recensement précédent.

Le prochain recensement portera sur la population, le logement, l'agriculture, la pêche et la distribution. Comme mesure des progrès du Canada, surtout au cours de la première moitié du vingtième siècle, il aura une valeur inestimable. Ses emplois sont si variés qu'à peu près aucun aspect de l'activité humaine ne s'y rattache pas. Il sera d'un précieux apport pour le gouvernement, l'entreprise, le bien-être social, la justice et l'éducation et contribuera ainsi à faire du Canada un pays où il fait meilleur de vivre qu'ailleurs. Le recensement est une entreprise démocratique dans ses résultats puisque tous les renseignements qu'il consigne sont à la disposition de tous.

Donc, le recensement, visant au bien-être général, chaque Canadien qui aura contribué à en assurer l'intégralité et le succès aura fait preuve de civisme. Il est vrai que la loi, adoptée par les représentants du peuple, exige que chacun réponde aux questions que lui pose l'agent recenseur. Toutefois, le succès de l'entreprise ne repose pas sur cette seule exigence, mais sur l'importance générale que chacun attribuera à ses fins variées et sur la collaboration empressée qu'il faut y apporter en répondant aux questions aussi complètement et aussi exactement que possible. Bref, le recensement sera un succès dans la mesure où la population canadienne le voudra.

Historique

Le recensement est une coutume qui remonte à plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. En dehors des dénombrements bien connus de certaines catégories de personnes, mentionnés dans l'ancien Testament au temps de l'Exode et sous le règne du roi David, il y eut, peur diverses fins, des recensements à Babylone (3,800 A.C.), en Chine (3,000 A.C.), en Egypte, sous les pharaons (2,200 A.C.), en Grèce (600-500 A.C.). Les Romains, à la vérité, étaient des adeptes assidus du recensement, tant sous la République que sous l'Empire.

Au Moyen-Age, l'exemple le plus typique de recensement a été le dénombrement effectué en Angleterre en 1086 par Guillaume le Conquérant et dont les résultats ont été consignés dans ce qu'on appelle le Grand Livre cadastral. Cette enquête fut faite par des commissaires qui instituaient des jurys chargés de déclarer sous la foi du serment, l'étendue et la valeur de chaque domaine, les noms, le nombre et le statut social des habitants, ainsi que les sommes que ceux-ci devaient au Trésor royal. L'initiative fut impopulaire et il n'y eut dans la suite et pendant plusieurs siècles, aucun recensement de cette nature en Angleterre. De fait, ne proclamait-on pas encore en 1753, au Parlement, que le recensement pourrait bien devenir le prélude d'un "grand malheur public ou d'un désordre épidémique".

Les Incas du Pérou se réclament des recensements les plus anciens du Nouveau Monde. Les Espagnols effectuèrent aussi des recensements au Pérou en 1548, en Amérique du Nord en 1576 et de nouveau au Pérou en 1606. La Virginie fut recensée en 1635, New York en 1698 et, avant le premier recensement décennal américain, en 1790, il y eut 36 autres recensements coloniaux dans le territoire qui constitue aujourd'hui les États-Unis.

Au Canada revient le mérite d'avoir effectué le premier recensement des temps modernes. Ce fut le recensement de la colonie de la Nouvelle-France en 1666 et qui fut répété périodiquement jusqu'en 1754. Le recensement de 1666 a été le premier dénombrement moderne nom par nom effectué à une date fixée et par la méthode de l'entrevue personnelle. L'âge, le sexe, le domicile, la profession et l'état conjugal de chaque personne y étaient consignés. La population, lors de ce premier recensement, était de 3,215. Si les premiers recensements modernes en Europe et en Amérique ne remontent qu'au XVIII[e] siècle, le recensement de la colonie de la Nouvelle-France fut donc une innovation remarquable.

Il n'y eut pas moins de 37 recensements sous le régime français, auxquels il faut ajouter neuf recensements partiels dont certains portaient sur la superficie des cultures et des pâturages, la culture du blé, de l'orge, de l'avoine, des pois, du maïs, du chanvre et du tabac, sur le nombre de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de porcs ainsi que sur le nombre d'édifices publics, d'églises, de moulins à farine, de scieries, d'armes à feu et d'épées.

Après l'occupation anglaise, il y eut des recensements à intervales irréguliers et ce n'est qu'en 1841 que la première loi du recensement au Canada fut adoptée. Subordonnément à cette loi, il y eut un recensement du Haut-Canada en 1842. Une autre loi, adoptée l'année suivante, pourvoyait au recensement du Bas-Canada. Le recensement régulier à tous les dix ans des Provinces-Unies fut inauguré en 1851. Comme les recensements furent effectués simultanément en 1851 et 1861 en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, respectivement, on peut dire que la loi de 1851 marque les origines des recensements décennaux actuels.

Trois ans après la Confédération, une loi fut adoptée concernant "Le premier recensement du Canada qui devra être effectué en l'année mil huit cent soixante et onze". Le recensement avait pour objet d'établir, pour les quatres provinces et chacun de leurs districts électoraux et leurs divisions, la statistique de la population et ses caractéristiques, du logement, de la terre, de la valeur des biens immobiliers et mobiliers, de l'agriculture, de la pêche, des forêts, des mines, des manufactures et autres industries, ainsi que des institutions municipales, d'éducation, de charité et autres. La loi du recensement de 1905 pourvoyait au recensement quiquennal des provinces des Prairies, mesure qui fut confirmée dans la suite par la loi de statistique de 1918 et la loi sur la statistique de 1948. C'est sous l'empire de la loi de 1918 que furent effectués les recensements décennaux de 1921, 1931 et 1941 de même que les recensements quinquennaux des Prairies en 1936 et 1946; le neuvième recensement décennal sera effectué subordonnément à la loi sur la statistique de 1948.

Objet et utilité du recensement

L'objet des recensements antérieurs au Christianisme et de ceux du Moyen-Age était très limité et ne jouirait pas de la faveur des temps modernes. Il s'agissait principalement d'établir le nombre d'hommes susceptibles de porter les armes et les sommes d'argent qui pourraient être extirpées des individus en impôts. Cette conception de l'objet du recensement est si étrangère à la conception des temps modernes qu'il est expressément interdit par la loi de se servir des données du recensement pour des fins de cette nature.

Au Canada, la raison d'être fondamentale du recensement est exposée dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 telle qu'elle a été modifiée en 1947. En vertu de cette loi, la représentation est attribuée à chaque province "en divisant la population totale des provinces par deux cent cinquante-quatre et en divisant la population de chaque province par le quotient ainsi obtenu". Si le nombre de députés ainsi accordé à une province est inférieur au nombre de ses sénateurs, il est augmenté pour qu'il lui soit égal. C'est la situation dans l'Ile du Prince-Edouard. En outre, un député a été accordé au Yukon et, en 1949, lors de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, sept députés ont été accordés à la nouvelle province. Ces rajustements doivent être effectués après chaque recensement décennal afin que, si la population d'une province a augmenté ou diminué du quotient mentionné dans la loi, sa représentation au Parlement soit augmentée ou diminuée en conséquence. Bref, le recensement du Canada a pour objet premier de déterminer la représentation de chaque province à la Chambre des communes.

Une deuxième raison d'être, et qui revêt une grande importance au point de vue provincial, est le fait que certains des subsides fédéraux versés aux provinces sont basés sur la population. Les premiers qui furent versés en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique étaient tous basés sur la population. C'était des subsides à l'égard de l'administration et de la législation, des allocations pour dettes et les subsides per capita. Subséquemment, les accords fiscaux intervenus entre le gouvernement fédéral et huit provinces ont été fondés, entre autres choses, sur les augmentations de la population en fonction d'autres facteurs.

Mais le recensement s'applique à des fins beaucoup plus vastes que celles de la fixation de la représentation parlementaire et des subsides fédéraux. Périodiquement, toute entreprise fait l'inventaire de ce qu'elle a en mains, sur ses rayons comme dans ses entrepôts; elle fait une estimation de la valeur de son établissement et, en général, fait le point de sa situation financière. L'équivalent de cette pratique dans l'administration est le recensement. L'actif premier du pays est sa population, non seulement au point de vue numérique mais aussi au point de vue des attributs qui, collectivement, différencient les habitants du Canada de ceux des autres pays. Les données sur le sexe, l'âge, la profession, l'origine, la langue, les années d'école, etc. sont des caractéristiques de la plus grande importance. Elles constituent l'arrière-plan à la lumière duquel toutes les autres particularités doivent être étudiées si l'on veut donner un sens à ces caractéristiques. Ce n'est qu'à l'aide de la statistique démographique qu'il est possible d'apprécier et d'interpréter le degré de bien-être physique, moral et économique de l'État.

Les gouvernements s'en réfèrent à la statistique démographique des régions rurales et urbaines lorsqu'il s'agit de verser des subventions à des fins d'enseignement, de santé et autres. La statistique des professions ou occupations leur est de même utile lorsqu'il s'agit d'organiser des services de santé publique et d'orienter le développement des réseaux routiers. A de nombreux autres points de vue, les autorités provinciales, tout comme l'autorité fédérale, ont besoin des chiffres du recensement.

Le recensement apporte donc au gouvernement dans l'administration de la chose publique les renseignements fondamentaux dont il a besoin. Grâce au recensement, l'administration, à tous ses échelons, - fédéral, provincial, municipal -, peut veiller plus efficacement et plus économiquement au bien-être de chaque citoyen. Sans lui, c'est à l'aveuglette que l'on fabriquerait des lois et que l'on administrerait le pays. Il n'y aurait aucun moyen de savoir si le pays s'achemine vers le succès ou vers le désastre ou de connaître ce qui constitue la norme de ses progrès dans la majorité de leurs détails.

Le recensement est encore utile à l'homme d'affaires. Il met à sa disposition des renseignements sur l'importance et les possibilités du marché domestique. Il l'aide à décider s'il doit agrandir son entreprise et dans quelles régions il serait opportun de le faire. Il l'aide encore à déterminer le chiffre de ventes qu'il peut exiger de ses vendeurs. Il lui indique où il peut trouver les employés qualifiés dont il a besoin. Il apporte au courtier en placements, au banquier et autres financiers une diversité de renseignements qui leur permettent d'évaluer sérieusement les entreprises et les événements commerciaux de même que la situation des placements et les occasions qu'elle offre.

A l'aide du recensement, les chambres de commerce, boards of trade et services d'utilité publique peuvent conseiller et aider les autorités municipales dans l'organisation régionale, au sujet de l'emplacement de nouvelles écoles, de la détermination de nouveaux itinéraires d'autobus, de l'érections de nouveaux aménagements électriques et autres facilités. En pouvant citer à leur appui une autorité désintéressée sur le marché de la main-d'oeuvre et sur la puissance d'achat dans leurs localités respectives, ces organismes sont mieux préparés à faire valoir devant les manufacturiers et les détaillants les avantages de s'installer chez-eux.

Les sociétés publicitaires et de radiodiffusion peuvent, avec une meilleure connaissance de cause, solliciter l'encouragement d'une clientèle éventuelles lorsqu'elles peuvent citer des chiffres sur des caractéristiques de la population telles que la langue, l'origine et la religion, dans les régions où elles font affaire.

En réalité, il n'est pas une seule branche de l'activité commerciale, manufacturière, marchande ou financière qui ne trouve son profit particulier dans les chiffres du recensement. Ces chiffres sont aussi importants pour l'entreprise que pour le gouvernement.

Les chiffres du recensement ne sont pas moins utiles aux écoles de science sociale, aux organismes de bien-être et aux sociétés qui se soucient d'améliorer les conditions sociales en général. Ils les renseignent sur les régions moins prospères que d'autres et où les salaires familiaux et autres facteurs sont tels que leurs services peuvent y être plus nécessaires qu'ailleurs.

Les chiffres sur l'origine, la langue et la religion sont précieux pour les autorités religieuses lorsqu'il s'agit de fixer l'emplacement de nouvelles églises, de nouveaux édifices paroissiaux et de nouvelles écoles. Les autorités provinciales et religieuses trouvent utiles les statistiques sur les années d'école lorsqu'il s'agit d'évaluer le degré d'instruction de la population dans diverses régions du pays.

Instituteurs et étudiants, écrivains et conférenciers et de nombreuses autres catégories de particuliers demandent souvent au Bureau de la statistique des chiffres sur la population, et les Nations Unies et les organismes affiliés reproduisent dans leurs publications statistiques les données de recensement fournies par le Bureau.

Finalement, et qui n'est pas le moindre, le simple citoyen canadien fait aussi usage de la statistique du recensement même s'il ne s'en rend pas toujours compte. Il en fait usage en lisant son journal, en écoutant la radio, en fouillant les annonces et de beaucoup d'autres façons.

Documents du recensement

Huit documents seront employés lors du recensement de 1951. Ils portent sur 1) la population, 2) les aveugles et les sourds, 3) le logement, 4) l'agriculture, 5) l'irrigation, 6) les bestiaux et les serres hors des fermes, 7) les pêcheurs commerciaux, et 8) la distribution.

La carte-population porte 29 questions qui seront posées à chaque personne par l'agent recenseur et qui lui permettront de consigner le nom, l'adresse, la relation avec le chef du ménage, l'âge, le sexe, l'état conjugal, le lieu de naissance, la citoyenneté ou nationalité, l'origine, la langue, la religion, le degré d'instruction, l'occupation, et l'emploi, etc., de chacune.

Le recensement des aveugles et des sourds vise premièrement à établir le nombre d'aveugles, de sourds ou d'aveugles sourds, leur âge et l'âge auquel ils ont été frappés de ces infirmités. Les renseignements sur les aveugles et les sourds compléteront ceux qui auront été obtenus sur la carte-population et faciliteront le travail des maisons d'enseignement et autres organismes qui s'occupent des personnes ainsi affligées.

Le document-logement relèvera à chaque cinquième logement certaines caractéristiques telles que le genre de logement, le nombre de logis dans le même édifice, le principal matériel d'extérieur, le besoin de réparations, le nombre de pièces, l'approvisionnement d'eau, les commodités de chauffage et autres, le mode d'occupation et le loyer mensuel.

Le questionnaire général du recensement de l'agriculture établira des renseignements sur l'exploitant d'une ferme; l'endroit et la région où la ferme est située; le mode d'occupation et la valeur de la ferme; les grandes cultures, les fruits, les serres et les pépinières; l'état de la terre, l'irrigation, les nouveaux défrichages, les produits laitiers, etc. Ce questionnaire a été préparé par le ministère fédéral de l'Agriculture en collaboration avec les ministères provinciaux de l'Agriculture et autres autorités en la matière et à la lumière des recommandations de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies en vue d'un recensement mondial de l'agriculture.

Un questionnaire agricole distinct et moins élaboré, en raison de l'importance limitée de l'agriculture à Terre-Neuve, a été préparé pour la nouvelle province. Sur la formule relative aux bestiaux et aux serres ailleurs que sur les fermes, seront consignés des reseignements sur le nombre de bêtes à cornes, de volailles, d'abeilles, de chèvres, de porcs, sur la superficie couverte par les serres et sur la valeur de leur production, sur les terres de moins de trois acres.

Dans le livret de recensement destiné aux pêcheurs commerciaux, ceux-ci seront classés selon qu'ils font la pêche à la part, ou pour une rémunération, le tout réparti en quatre groupes d'après le nombre de jours consacrés à la pêche. La documentation ainsi recueillie servira de base à une enquête échantillon qui sera effectuée plus tard au cours de l'année.

Dans le cahier qui servira au recensement de la distribution seront inscrits le nom, l'adresse, le genre de commerce et l'importance selon le chiffre de ventes de tous les établissements de détail, de gros et de service. Les renseignements ainsi obtenus serviront à une enquête par correspondance qui sera effectuée de bonne heure en 1952.

Le questionnaire sur l'irrigation s'applique aux régions du Canada où l'irrigation constitue un aspect important de l'entreprise agricole. Il fournira aux ministères intéressés des données de base sur les superficies ainsi irriguées et autres renseignements connexes.

Au sujet de ces questions quelque peu élaborées et minutieuses, il y a trois points à remarquer: 1) aucune question n'a été portée aux questionnaires par simple curiosité; ces questions ont été préparées uniquement parce que l'analyse des renseignements recueillis a une portée distincte sur les conditions sociales ou économiques fondamentales; 2) les renseignements de recensement obtenus d'une personne ou au sujet de cette personne ne serviront à aucune fin d'imposition ou militaire; et 3) les réponses données par une personne sont absolument confidentielles, chaque agent recenseur et tous les autres employés du Bureau ayant prêté le serment de ne révéler aucun détail relatif à une personne sous peine d'amende ou d'emprisonnement ou des deux: la loi sur la statistique interdit même au Bureau de publier quoi que ce soit qui puisse révéler des détails personnels. Si l'agent recenseur inscrit le nom de chaque personne, ce n'est pas dans le but de l'associer à aucun des autres détails relevés mais plutôt de faciliter la vérification du dénombrement au point de vue de l'exactitude et de l'intégralité. Le recensement n'a pour première et dernière fin que la statistique. Notons aussi que les agents recenseurs, dans leur travail de dénombrement, doivent être courtois et faire usage de tact.

Organisation du recensement

Une enquête de cette envergure et la réduction de ses résultats à une forme intelligible et utile, exige une puissante organisation. Le centre de l'enquête se résume à un petit personnel permanent qui constitue l'un des services du Bureau de la statistique. C'est la fonction de ce service de maintenir la continuité entre les recensements de sorte que l'entreprise revête un caractère permanent et cumulatif. En vue de l'organisation du prochain recensement, les cadres de cet organisme ont été élargis par la création d'un Comité exécutif du recensement dont font partie, en plus des fonctionnaires de la Division de la démographie (recensement), d'autres fonctionnaires supérieurs du Bureau possédant les qualités administratives techniques requises.

Pour les besoins de l'organisation du travail local ou sur place, le pays a été morcelé d'abord en districts de recensement dont chacun a été confié à un commissaire du recensement. Il y a environ 260 de ces districts. Chacun est ensuite subdivisé en sous-districts dont la population varie de 600 à 800 dans les localités rurales et de 1,000 à 1,500 dans les centres urbains. Les sous-districts, au nombre d'environ 18,000, sont confiés aux agents recenseurs. Ces derniers sont ceux qui vont de porte en porte pour recueillir les renseignements exigés par le recensement. Ce sont les seuls fonctionnaires avec lesquels le public vient en contact immédiat. Leur travail est surveillé par quelque 850 inspecteurs.

Etant donné que l'un des objets du recensement est de déterminer la représentation parlementaire, la loi exige que, autant que possible, les districts et sous-districts du recensement correspondent respectivement aux divisions et subdivisions électorales alors existantes, i.e. avec les comtés fédéraux et les arrondissements de scrutin.

Les commissaires du recensement seront nommés par le ministre du Commerce sur les conseils des députés fédéraux et il recevront leurs instructions des fonctionnaires du Bureau de la Statistique. Un certain nombre d'inspecteurs locaux, dont chacun sera responsable d'un groupe de sous-districts, travailleront sous la direction des commissaires. Les agents recenseurs seront recommandés par les commissaires d'après leurs aptitudes. Avant qu'ils soient choisis, les inspecteurs et les agents recenseurs doivent se soumettre à un examen pratique. Tous les fonctionnaires sur place seront rémunérés, en majeure partie, à la pièce, c'est-à-dire, d'après le nombre de personnes, de fermes, etc. dénombrées.

Il est évidemment impossible, dans un recensement qui embrasse la moitié d'un continent et qui doit tenir compte de la plus grande diversité de conditions naturelles et d'établissement, de dresser un plan uniforme. Au Labrador et dans les régions septentrionales du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, le recensement sera fait par la Gendarmerie royale du Canada. C'est le ministère des Ressources et du Développement qui se charge de ce travail dans l'Arctique oriental, le Nouveau Québec et les régions éloignées du Nord.

A peu près tous les moyens de locomotion connus seront employés. Certains agents recenseurs feront, naturellement, leur travail à pied, d'autres emploieront des automobiles. Dans l'extrême Nord, on aura recours à des bateaux à vapeur et aux attelages de chiens; pour atteindre plusieurs des colonies terreneuviennes il faudra employer le navire ou le bateau. Dans d'autres régions on emploiera l'avion.

Dépouillement de la statistique de recensement

Lorsque les agents recenseurs auront terminé leur travail et que celui-ci aura été vérifié par les inspecteurs locaux, les rapports seront envoyés aux bureaux régionaux à Saint-Jean, (T.-N.), Halifax (N.-E.), Montréal (P.Q.), Toronto (Ont.), Winnipeg (Man.), et Vancouver (C.B.). Dans ces endroits, les rapports subiront un premier dépouillement aux mains d'un personnel de près de 2,000 employés temporaires. Autrefois, ce travail était fait à Ottawa. Pour la première fois, en 1951, le Bureau décentralisera le travail. Ce personnel fera sur des cartes spéciales des perforations qui donneront, d'après l'endroit où elles se trouveront sur les cartes, le renseignement exact obtenu au recensement. Le contrôle, la codification et la revision de la documentation de recensement seront faits en entier aux bureaux régionaux. Les cartes perforées seront ensuite envoyées à Ottawa et soumises à l'analyse mécanique.

A Ottawa les cartes passeront une à une dans une machine qui donnera une impulsion électrique à chaque perforation qui se présentera. Guidée par un tableau de connexions ou des interrupteurs, cette machine interprétera ces impulsions et en disposera. Une machine triera les cartes par groupes, i.e. les cartes perforées en première position dans la colonne analysée seront empilées ensemble, celles qui sont perforées en deuxième position, de même, et ainsi de suite. Une autre machine additionnera les chiffres perforés de chaque champ particulier à peu près de la même manière qu'une machine à additionner. Une troisième comptera les cartes perforées pour une certaine caractéristique, telle, par exemple, l'occupation de "charpentier". Ces différentes opérations de première lecture des cartes, du triage, de l'addition et du comptage se feront par l'entremise d'une combinaison de relais. Le voyage d'une carte à travers une machine est de 1/8 de seconde durant lequel elle peut être examinée à l'égard de 30 ou 40 articles différents. Les machines imprimeront les calculs de base résultant de ces opérations. Ces calculs seront ensuite analysés, disposés, contrôlés et, finalement publiés par le personnel central du Bureau.

Conclusion

Les préparatifs les plus minutieux en vue du prochain recensement se poursuivent depuis quelques années. On a mis largement à contribution l'expérience acquise lors des recensements antérieurs et dans d'autres pays. Pas une seule question qui n'y trouve sa pleine justification; son utilité pour le gouvernement, l'entreprise, les oeuvres sociales, la justice, l'enseignement, etc. est illimitée. La collaboration de chacun au recensement de 1951 est un devoir patriotique, quels que soient les inconvénients qu'il puisse causer. C'est le devoir de chacun envers ses 14 millions de concitoyens.

Le recensement contribuera à démontrer que le Canada mérite bien la place qui lui est accordée dans la famille des nations. Ce sera un nouveau chaînon dans l'expansion du pays depuis la colonie jusqu'à la nation et depuis la nation jusqu'à la puissance mondiale. Il est efficace, pratique, démocratique et moderne. C'est l'affaire de chaque Canadien, qui devrait s'y donner dans un esprit de collaboration sans réserve.

A QUI SERVIRA LE RECENSEMENT DE 1951

Le dénombrement de la population canadienne en 1951 servira à des fins diverses: déterminer combien chaque province peut élire de représentants au Parlement, permettre aux autorités scolaires de savoir de combien d'enfants elles devront s'occuper et indiquer aux autorités en matière d'immigration combien, par les immigrés des cinq dernières années, sont demeurés au Canada. Un bref exposé ne peut rendre compte de tous les emplois dont il est fait du recensement, mais peut en mentionner les principaux, ainsi que la façon dont l'organisation du recensement va en assurer l'utilisation à ces fins.

Les provinces qui ont conclu des accords fiscaux avec le gouvernement du Canada trouveront un intérêt particulier au dénombrement puisque la formule de l'indemnité tient compte de leur population telle que le recensement l'a dénombrée. Les villes et les cités attendent avec plaisir le recensement parce qu'il mesure leur accroissement au cours de la décennie; il n'y a pas de calcul uniforme de la population d'un bout à l'autre du pays, entre les recensements. Le recensement ne révèle pas seulement le développement des villes, mais dans quelle proportion ce développement s'est effectué dans les secteurs du centre plus anciens et dans les banlieues.

L'intérêt soulevé par le dénombrement s'accroît particulièrement parce que, même sans tenir compte de l'adjonction de Terre-Neuve, le recensement va révéler un accroissement plus considérable au cours de la décennie 1940-1949 qu'en aucune autre décennie précédente. De plus, cet accroissement est loin d'être réparti également dans la partie la plus peuplée du pays. Les régions qui attirent les populations nouvelles les plus nombreuses ont à faire face à nombre de problèmes. Les villes et les villages ainsi que les gouvernements municipaux des établissements nouveaux ont besoin de faits pour préparer leurs entreprises futures et mesurer leurs gains passés. Qu'est-il advenu de la population à la suite de l'ouverture de fabriques de munitions en temps de guerre au Québec et en Ontario, de la découverte de pétrole en Alberta, du grand mouvement vers la Colombie-Britannique en raison de son climat plus tempéré? Ce sont là quelques aspects que révélera le recensement de 1951.

Pour que le recensement réponde à ces fins, il faut d'abord que le dénombrement des habitants du Canada soit complet. Le territoire canadien tout entier, trois millions de milles carrés de superficie, a été divisé, sur des cartes, en 18,000 parties environ, appelées sub-divisions de recensement, et une personne appelée l'agent recenseur est nommée pour prendre charge de chacun de ces arrondissements. Quant aux personnes en mouvement, qui n'ont pas de maison, on a pris des dispositions pour les repérer à tous les endroits où elles sont susceptibles de se trouver un même soir.

Une carte de recensement sera faite pour toute personne habitant au Canada pour le simple fin de s'assurer que tout le monde a été compté une fois et de pouvoir éliminer ceux qui ont été comptés deux fois. Certains faits y seront inscrits avec le nom, non dans le but d'associer les résultats avec les individus, mais pour que les Canadiens en général puissent se rendre compte de ce qu'ils sont. Ce n'est qu'une fois tous les dix ans qu'ils peuvent savoir combien d'entre eux ont tel et tel âge, combien parlent l'anglais et combien, le français, le nombre d'hommes et de garçons comparativement au nombre de femmes et de filles, et d'autres faits analogues qui, d'une façon ou d'une autre, intéressent leur vie quotidienne. Dans l'histoire du Canada comme dans celle d'autres contrées de défrichement, les hommes tendent à devenir plus nombreux que les femmes. Au cours des recensements effectués après l'arrivée au pays d'un grand nombre d'Européens, ce fait a toujours été très évident; il le sera un peu moins en 1951.

(Dans les groupes d'âge inférieur, le sexe masculin prédomine; dans les groupes d'âge moyen, l'immigration influe sur le nombre, et dans les groupes d'âge avancé, ce sont les femmes qui l'emportent numériquement.

L'âge de la population canadienne a changé graduellement. Il est vrai que toute personne vivante à l'époque des deux recensements aura dix ans de plus en 1951 qu'en 1941, mais ce n'est pas chose si facile de déterminer ce qui en est pour le pays en général. De grands changements sont à prévoir en raison de l'accroissement inattendu du nombre de naissances depuis la fin de la seconde guerre mondiale et de la diminution de la mortalité causée par plusieurs maladies.

A quoi servent les données sur l'âge? Les industriels savent, par expérience, que leurs ventes de divers articles sont étroitement associées au nombre de personnes appartenant à certains groupes d'âge et de sexe. Le marché que commandent certains articles de vêtements féminins est un exemple probant; on en trouve d'autres dans l'attrait particulier que présentent certains périodiques, les voitures d'enfants, les fauteuils roulants, les jouets. Le coût futur des pensions de vieillesse et des allocations familiales va être estimé d'après le recensement. Lorsque la question des allocations familiales a été débattue pour la première fois, le coût de divers projets a été estimé d'après les renseignements du recensement connus à cette époque; il faudrait également compter sur le recensement pour se faire une idée du coût d'un plan quelconque d'assurance-santé. La répartition de la population selon l'âge et le sexe a servi dans le passé a indiquer le nombre potentiel de donneurs de sang dans diverses régions dans le passé; elle le fera probablement encore dans l'avenir. Aujourd'hui, les urbanistes font usage de tels renseignements pour chercher à connaître quel genre d'habitation sera le plus recherché à l'avenir dans les Secteurs auxquels ils s'intéressent. Les données portant sur la répartition de la population selon l'âge et par région sont utilisées dans des enquêtes pour fins d'hospitalisation.

Sans le dénombrement de la population, il serait impossible de calculer la natalité et la mortalité et d'établir des comparaisons entre le Canada et d'autres pays ou d'une province à une autre au pays. La signification d'un millier de décès ne tient pas au seul fait que 50,000 ou 100,000 personnes ont été exposées à un risque quelconque dans leur propre milieu, mais elle se fonde sur la composition de la population selon l'âge et le sexe, combien de personnes, par exemple, étaient âgées de plus de 80 ans? Ces taux ont une importance considérable, parce qu'ils mesurent les progrès accomplis dans le domaine de l'hygiène et indiquent ce qu'il reste à faire en ce sens. Voici d'autres fins analogues du recensement: aider à interpréter la statistique de la maladie, du rendement des cultures et de la consommation nationale de divers produits depuis les automobiles jusqu'au lait.

L'agent recenseur demandera à chaque personne si elle est célibataire, mariée, en veuvage ou divorcée. La proportion de la population mariée à certains âges a une portée considérable sur les naissances futures. Cette proportion varie d'une partie du Canada à une autre; le mouvement des célibataires du sexe féminin des campagnes vers les villes est un phénomène signalé par les recensements antérieurs. On constatera probablement aussi que les personnes divorcées habitent les villes plutôt que les régions rurales.

Le nombre de femmes qui travaillent a considérablement augmenté au cours de la première guerre mondiale; au cours de la seconde, une multiplication impressionnante du nombre de femmes mariées qui travaillent s'est produite; leur nombre a presque triplé.

L'agent recenseur inscrira dans les cas de chaque personne, si elle habite ou non sur une ferme. L'importance d'un dénombrement de la population agricole s'impose, car les besoins, les goûts et les intérêts de cette population diffèrent de ceux des autres sphères sociales. Ces différences sont importantes non seulement pour les personnes elles-mêmes, mais aux yeux des commerçants qui les servent en produisant ou en vendant des vêtements, des ameublements, etc.

Autrefois, le recensement canadien classait la population en urbaine et rurale selon que les personnes habitaient en endroit légalement reconnu comme une cité, une ville ou un village. Un tel classement a moins d'importance de nos jours aux yeux de ceux qui utilisent la statistique, en raison des vastes aménagements des dernières années dans les environs des villes. En 1951, le dénombrement de la population de la municipalité de Toronto se fera, par exemple, de la même façon qu'auparavant; mais ce qui importe davantage pour plusieurs raisons, ceux qui habitent dans la région métropolitaine reconnue de Toronto seront également dénombrés. Au lieu de s'en tenir aux limites des grandes villes telles qu'elles sont définies dans les règlements, les tableaux du recensement engloberont d'une façon générale toutes les personnes dont l'emploi a des rapports étroits avec les cités. La population rurale en dehors de ces limites ne comprendra plus les habitants des banlieues des grandes villes, mais seulement ceux qui son véritablement non urbains.

Une cité couvre un territoire considérable. Montréal a une superficie de plus de 50 milles carrés dont chacun est habité par 20,000 personnes environ. Les faits relatifs à la ville de Montréal en général ne satisferont guère les autorités en hygiène publique. De même, une épicerie en série, intéressée à savoir où se concentrent davantage la population et la circulation, désire des données de recensement sur des arrondissements pas plus étendus que les pâtés de maisons. Bien qu'il ne soit pas question de faire un recoupement si minutieux de la statistique du recensement, on a établi un série d'unités statistiques dont chacune englobe quelques rues de ville et contient d'une manière typique environ 5,000 personnes. Pour chacune de ces unités statistiques, on prépare un sommaire de données du recensement comprenant les principales occupations, les industries, l'âge, l'état conjugal, la religion, la langue, etc. Ces données serviront à des fins diverses: le choix d'un emplacement pour un commerce de détail, l'établissement d'un territoire de ventes, de lignes de transport, de feux de circulation et de Secteurs scolaires.

Le dernier recensement au cours duquel on a demandé aux gens s'ils pouvaient lire et écrire est celui de 1931; on en a trouvé si peu incapables de le faire que la question a été remplacée par une autre demandant le nombre d'années d'école. Cela va fournir une réponse à différentes questions, à savoir dans quelle mesure l'instruction fait des progrès dans les régions rurales et le rapport qui existe entre le nombre d'années d'école et le salaire. Les chiffres seront d'un usage pratique, par exemple, aux manufacturiers intéressés à estimer le marché de certains produits ou à recruter du personnel pour certains emplois. Pendant la guerre, les forces armées se sont servies de renseignements de ce genre provenant du recensement de 1941 pour connaître l'offre possible dans certaines catégories de personnel. Toute aggravation de la situation critique actuelle exige que nous soyons renseignés sur nos effectifs mobilisables d'après leurs différents degrés d'aptitude et à différents âges; le recensement fournit au moins une première approximation concernant de tels faits.

Le Canada a deux langues officielles depuis deux cents ans de son histoire. Le recensement de 1951 va révéler combien de Canadiens parlent l'anglais, combien parlent le français et combien parlent les deux langues. Ce renseignement intéresse tous ceux qui s'occupent de communications avec le public et dont les propriétaires de journaux et les annonceurs ne sont pas les moindres. Les recensements antérieurs ont démontré

nettement que les Canadiens de descendance française qui sont en contact avec les Anglais, dans l'Ontario et particulièrement dans la Colombie-Britannique, parlent les deux langues, tandis que dans des endroits ruraux du Québec, les Canadiens ne parlent pas l'anglais. De plus, il est important de savoir quelles section de la population est incapable de parler ou l'anglais ou le français; c'est habituellement le cas des immigrants qui n'ont pas encore pris les premières dispositions importantes en vue de s'assimiler à la population canadienne.

En plus de s'assurer de l'aptitude des gens à parler l'anglais ou le français, les agents recenseurs vont s'enquérir de leur langue maternelle, c'est-à-dire de la langue qu'ils ont apprise dans leur enfance et qu'ils comprennent encore. Ce renseignement peut également aider à une étude sur l'assimilation des immigrants.

Les recensements précédents ont démontré que la majorité des immigrés parlent leur langue maternelle. Avec le temps toutefois, les générations subséquentes descendant de ces races, mais nées au Canada, conservent de moins en moins leur langue maternelle; le recensement donne donc une mesure précieuse de la tendance vers un emploi plus général de l'anglais et du français dans les foyers canadiens.

Le Canada est l'un des rares pays où le recensement tienne compte de la religion. Les différents groupes religieux sont intéressés, il va sans dire, à connaître les progrès accomplis depuis le dernier recensement, progrès qui se mesure au nombre de personnes ayant déclaré appartenir à ces groupes. Ils tiennent à obtenir des renseignements à jour leur indiquant dans quelles municipalités se trouvent leurs adeptes.

Des questions détaillées seront posées aux gens sur le lieu de leur naissance; les personnes nées au Canada devront déclarer dans quelle province elles sont nées. Il sera donc possible de déterminer, par exemple, dans quelle proportion l'accroissement récent de la population en Colombie-Britannique provient de déplacements de personnes venant des provinces des Prairies ou de l'Ontario, etc. En plus de mesurer les courants de migration au sein du pays, la question portant sur le lieu de naissance indique le pays de naissance des personnes nées à l'etranger. Une comparaison du nombre de personnes venues de divers pays d'Europe au cours des cinq dernières années avec le nombre de celles que le dénombrement du recensement trouve encore ici nous fera connaître dans quelle mesure nos immigrés passent aux Etats-Unis. La chose ne semble pas un problème sérieux aujourd'hui, mais il y a eu des époques dans l'histoire du Canada où elle était oxtrêmement grave.

Le recensement n'indiquera pas seulement combien de personnes de naissance étrangère sont venues de chaque pays d'Europe, mais aussi quand elles sont venues. Il va démontrer combien on survécu et sont demeurées au Canada à la suite de la grande vague d'immigration antérieure à la première Grande Guerre, à l'immigration de 1920 à 1929 et à l'immigration qui a suivi la seconde guerre mondiale. Ces chiffres vont contribuer à expliquer les irrégularités quelque peu considérables de la répartition de notre population selon l'âge: d'année en année, les survivants du grand flot d'immigration avancent en âge laissant dans les effectifs travailleurs des vides à combler par une génération nouvelle. Ce vieillissement de la population est une question qui touche tous les Canadiens du présent et de l'avenir.

L'agent recenseur va s'enquérir de la citoyenneté de tout résidant canadien. En 1941, environ 97 p. 100 des résidants du Canada étaient des citoyens canadiens, les étrangers se trouvant surtout aux endroits où s'étaient établis les immigrés les plus récents. Des complications relatives à la citoyenneté surgiront pour la première fois au prochain recensement, parce qu'un grand nombre de réfugiés européens voyageant au moyen de passeports des Nations Unies vont y figurer. Comme dans les recensements

canadiens antérieurs, l'origine des citoyens canadiens et des étrangers sera enquêtée en 1951. Cette question a son importance. Elle servira à la préparation d'un tableau des différentes sources culturelles de la population canadienne, c'est-à-dire, des éléments fondus dans le creuset démographique pour produire la nation canadienne de l'avenir. Les données concernant l'origine sont très recherchées de plusieurs établissements commerciaux désireux de répondre à des besoins particuliers de certaines denrées, nés de la diversité des éléments culturels et des modes de vie apportés au Canada par des gens de différents pays. Le dénombrement sera fait d'après la langue parlée par les ancêtres de ces personnes à leur arrivée sur ce continent. Lorsqu'il y a eu mélange de races, - les recensements successifs démontreront probablement que la chose est de plus en plus fréquente -, on s'en référera à l'ascendance masculine.

Une question concernant le service de guerre sera posée aux anciens combattants de la première Grande Guerre, puisqu'il n'existe pas de données précises sur le nombre des survivants qui habitent encore au Canada. La même question sera posée aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale, car ils représentent une porportion importante de la population adulte et ont des problèmes qui leur sont particuliers. Les tableaux du recensement donneront la répartition des aciens combattants selon l'âge, ainsi que maints autres détails. Dans le cas des anciens combattants de la seconde guerre mondiale, les renseignements comme le nombre de gens mariés et le nombre de leurs enfants, le nombre de ceux qui sont inscrits à chaque occupation et le montant de leur gain serviront de fondement à une description assez complète des méthodes de réadaptation. Les Services administratifs de l'Etat seront en mesure d'évaluer les obligations futures relativement aux divers privilèges et prestations accordés aux anciens combattants.

L'une des questions essentielles touchant les particuliers et les perspectives économiques de la nation, c'est la position des individus en regard de la main-d'oeuvre. Combien y a-t-il de Canadiens qui travaillent? Combien sont en quête de travail? Combien ont un emploi mais n'y travaillent pas à cause de vacances, de maladie ou d'une autre raison? Question d'égale importance, combien de personnes ne figurent pas à la main-d'oeuvre à cette époque parcequ'elles tiennent maison, fréquentent l'école ou sont simplement retirées? Combien sont incapables de travailler? Ces questions seront posées à toutes les personnes âgées de 14 ans et plus vivant au pays. Elles porteront sur une semaine en particulier, celle qui se termine le 2 juin 1951, afin que les réponses soient précises. Pour connaître le degré d'emploi des personnes qui travaillent, on demandera à celles-ci le nombre d'heures de travail fournies au cours de la semaine de l'enquête.

Une fois qu'il a été définitivement établi quelles personnes figurent à la main-d'oeuvre, la question portant sur l'industrie et l'occupation se pose. L'activité productive à laquelle chaque personne contribue constitue l'industrie. La réponse à cette question indiquera combien de Canadiens travaillent sur des fermes, dans des filatures, des manufactures d'automobiles, des compagnies de construction, des magasins de détail, etc. Elle n'établira cependant pas ce qu'ils y font. A ce sujet, la question portant sur l'occupation servira au dénombrement des conducteurs de machines, des camionneurs, des plâtriers, des vendeurs.

Bien que le recensement ne puisse faire une enquête détaillée sur les aptitudes de chaque Canadien, il fournira cependant nombre de renseignements utiles concernant notre capital humain. En indiquant pour chaque secteur du pays le nombre de médecins et d'infirmières, de menusiers et d'électriciens, de domestiques et de sténographes, et des renseignements sur chacun portant sur l'âge, l'instruction, la langue parlée et d'autres données, le recensement constituera un relevé unique de notre capital humain

et des ses aptitudes. Ce relevé aura une certaine valeur pour ceux qui se souviennent du bien-être général et qui sont intéressés à maintenir le chiffre de la population, comme par exemple, les membres de la profession médicale. Ils se rendront compte si, dans la répartition selon l'âge, les éléments plus âgés sont remplacés par des éléments plus jeunes à mesure qu'ils se retirent.

Quiconque s'intéresse à la possibilité d'une nécessité urgente d'ordre militaire trouvera dans les données du recensement une source importante de renseignements. La subdivision du pays en agglomérations, l'aspect que présentent les âges et les familles ainsi que les aptitudes professionnelles des diverses agglomérations seront précieux pour l'organisation régionale de la défense civile.

Les chefs de personnel dans les industries, dont la tâche consiste à recruter des employés pour divers genres de travaux, trouveront pratique de savoir combien de personnes sont spécialisées dans ces différents genre. Par ailleurs, ceux qui choisissent une carrière se renseigneront sur les différents genres d'occupation, l'échelle des salaires et la régularité de l'emploi dans chacun. Les conseillers en orientation professionnelle peuvent accomplir un travail des plus utiles lorsqu'ils s'appuient sur une connaissance des diverses professions, le nombre de personnes qu'elles recrutent dans différentes parties du pays, leur âge et autres caractéristiques. L'orientation qu'ils fournissent repose non seulement sur les aptitudes de la personne qu'ils dirigent, mais sur le nombre de personnes pour lesquelles il semble y avoir de l'emploi dans la profession à l'étude; bien que cela ne figure pas au recensement, le nombre de personnes qui travaillent et les conditions dans lesquelles elles travaillent constituent des données utiles. Les syndicats ouvriers doivent, pour leurs travaux et leurs études, faire usage des données du recensement concernant le nombre de personnes qui s'adonnent aux occupations qui les intéressent et sans lequel la courbe numérique des sydniqués ne revêt pas toute sa signification.

Les fabricants de certains produits on besoin de connaître le nombre de médecins au pays et l'endroit où ils se trouvent; ce renseignement est fourni par le recensement, bien qu'aucun nom ne soit révélé. Déjà, les progrès accomplis par les femmes dans les professions ont fait l'objet d'enquêtes sur les chiffres du recensement. Fait moins important au point de vue social, peut-être, le nombre de sténographes déclaré dans le recensement a servi à une estimation du marché des rubans de dactylographes.

La mesure dans laquelle le nombre de personnes qui travaillent sur les fermes a varié depuis le recensement précédent sera indiquée par région. Cette variation peut être attribuée aux genres d'exploitation agricole, car le questionnaire agricole établira, par région, le degré de mécanisation atteint aujourd'hui. Les agriculteurs du pays constituent de beaucoup le groupe le plus important d'employeurs et de gens qui travaillent à leur propre compte; le recensement révélera combien l'agriculture et les autres industries comptent de ces personnes. Il tiendra compte en outre du nombre de salariés.

Dans le cas de ces derniers, le nombre de semaines de travail durant l'année de recensement sera déclaré, ainsi que le montant du salaire touché. Cette statistique sur le gain reflétera la hausse considérable des salaires depuis 1941, hausse déjà connue par d'autres sources statistiques. Le recensement, toutefois, permet d'établir la relation entre cette hausse et l'âge, le degré d'instruction, le lieu de naissance, la langue parlée, le domicile et d'autres facteurs variables du recensement, de sorte qu'il est possible d'identifier les caractéristiques des personnes dont le salaire accuse la plus forte augmentation et celles dont le salaire a subi une majoration moins grande.

Le recensement révélera aussi la stabilité de l'emploi; moyenne des semaines de travail au cours d'une année dans le cas, mettons des plombiers, au regard des comptables. Les recensements antérieurs ont démontré des variations considérables entre les différentes occupations; en 1951, les variations seront de peu d'étendue parce que l'emploi est universellement élevé.

Les renseignements concernant le gain servent à diviser le pays en territoires de vente d'après le pouvoir d'achat pour certains articles aussi divers que les ustensiles de cuisine en aluminium et les tablettes de chocolat. Les fabricants de papier-tenture et d'autres produits se sont servis des chiffres du recensement sur la répartition du gain pour déterminer la qualité de produit appropriée au marché dans différentes sections du pays.

La seule fin à laquelle le recensement ne servira pas c'est à une initiative d'ordre administratif visant des particuliers. Le principe est d'une importance telle que rien de ce qu'une personne a révélé au cours du recensement ne peut servir contre elle, que la loi de la statistique interdit la révélation d'un détail quelconque du recensement concernant un particulier, même aux ministères du gouvernement. Il est donc impossible qu'une personne se voit taxée ou appelée au service militaire d'après les renseignements reçus par l'agent recenseur. Tout employé du recensement, depuis l'agent recenseur jusqu'aux plus hauts fonctionnaires, est tenu au secret, et quiconque manque à son serment est passible de peines sévères.

IMPORTANCE SANS PRÉCÉDENT DU RECENSEMENT DE 1951 DU POINT DE VUE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le recensement qui sera effectué au Canada en juin 1951 sera le plus important depuis le premier recensement du Canada en 1871. Tout d'abord, il tombe à la mi-siècle et nous fournira plus de renseignements sur les progrès réalisés durant cette période. Il nous permettra de comparer nos ressources actuelles en population, la plus grande valeur d'une nation, et nous montrera comment la plus importante de nos industries primaires, l'agriculture, peut se comparer avec ce qu'elle était il y a un demi-siècle.

En deuxième lieu, ce recensement comportera plusieurs changements au regard de 1941. Au cours de dix années, nous avons connu le cataclysme de la seconde guerre mondiale, qui a transformé sensiblement notre économie. D'importants mouvements de la population se sont produits entre les provinces. En raison de l'accélération de l'industrialisation, un nombre toujours grandissant de ruraux ont pris le chemin de la ville. Des changements profonds se sont produits dans les occupations de la population. Celle-ci, en moyenne, a continué de vieillir en moyenne. Le recensement de 1951 révélera ces changements et plusieurs autres en comparaison de 1941.

Par ailleurs, le prochain recensement sera particulièrement important parce qu'il marquera l'introduction de modifications fondamentales dans les méthodes. Les méthodes nouvelles qu'inaugurera le Canada pourraient servir de modèle dans d'autres pays. Vu l'importance des données de recensement et les multiples usages qu'on peut en faire, il est essentiel que l'entreprise soit menée vivement. Toutefois, la préparation des résultats définitifs exigeait une longue opération. Il faut, en raison du coût plus élevé de l'organisation d'un recensement, trouver de nouveaux moyens d'accélérer la réunion et le calcul des données. Le Bureau fédéral de la statistique a abordé ce problème de plusieurs manières.

1. Relativement au recensement de la population et du logement, l'encombrante formule "lignée" ordinaire sur laquelle tous les renseignements devaient être écrits à été remplacée par une carte "électrographique" pour chaque personne.

Sur un document électrographique, on répond aux questions en faisant une marque dans un espace approprié, au lieu d'écrire la réponse au long. Des machines électroniques spéciales "lisent" les marques et produisent automatiquement un document final, la carte perforée. Un des grands avantages de cette nouvelle méthode est d'éliminer la majeure partie de la perforation manuelle des cartes hollerith, un des facteurs de retard des recensements antérieurs.

2. Nouvelles machines - La machine statistique électronique, d'invention récente, servira aux calculs du recensement. Elle est de beaucoup supérieure à toutes celles qui étaient autrefois en usage, y compris celle qui avait été inventée dans le Bureau en 1931 et qui avait énormément augmenté le rendement du recensement. La nouvelle machine statistique électronique compte et classe simultanément; elle permet une plus grande variété de recoupements simultanés et son fonctionnement est beaucoup plus rapide. La préparation mécanique de documents et de cartes perforées lors d'un recensement d'essai a révélé qu'il était possible d'éliminer la correction à la main des erreurs. La machine statistique électronique rejette rapidement et fidèlement les cartes perforées qui contiennent des erreurs et indique, en groupes généraux, le genre d'erreur sur la carte. Il est ainsi possible d'obtenir une méthode de correction beaucoup plus économique.

3. La décentralisation est un nouvel aspect du prochain recensement. Dans le passé, toutes les formules étaient envoyées à Ottawa pour contrôle et analyse. Au prochain recensement, six bureaux régionaux établis à travers le pays agiront en qualité de centres régionaux, dirigeront le recensement dans leur territoire respectif et surveilleront le travail de bureau relatif aux rapports jusqu'au stade de la perforation des cartes. Ce changement a l'avantage de répartir à travers le Canada le travail du premier dépouillement des données et de placer les organismes qui en sont chargés à proximité de la région dénombrée, où il est facile de redresser promptement les difficultés. Par ailleurs, 1,500 commis environ travailleront de trois mois à un an à ce dépouillement et la situation du logement rend pratiquement impossible la concentration d'un tel nombre de personnes dans un seul centre.

Durant les années 1950 et 1951, le nombre de recensements organisés dans le monde atteindra un total sans précédent. Environ 40 pays entreprendront ce travail. Dans l'hémisphère occidental, 22 pays collaborent au recensement des Amériques. C'est la première fois qu'on essaie de réunir à peu près simultanément des données économiques et sociales de première importance à l'égard d'un total approximatif de 300 millions d'habitants des Amériques du Nord et du Sud.

Cette tentative est unique à de multiples points de vue. C'est un pr ramme en collaboration, coordonné par le Inter-American Statistical Institute, dont le Canada est membre, et auquel les spécialistes du recensement au Canada ont participé. Chacune des nations fera son propre recensement et en publiera les résultats, mais elles ont toutes accepté un programme minimum, qui comporte certaines normes fondamentales minimums en ce qui concerne les questions de recensement, les définitions et les résultats publiés. Ainsi, les statistiques pourront être comparées entre les pays.

Dans les pays de l'Amérique du Sud, le recensement dans le passé a revêtu plusieurs formes: inexistant dans certains, partiel ou quelconque dans d'autres et satisfaisant dans certains autres. Dans certains pays, les plus récentes tentatives de recensement remontent à 20 ans au moins et même à 50 ans. Il est donc évident que dans certains pays il a fallu former le personnel nécessaire à partir du commencement. Pour répondre à cette situation, le Inter-American Statistical Institute et l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies ont organisé des cours où un grand nombre de personnes ont étudié l'organisation d'un recensement.

Des efforts spéciaux, de nature à encourager l'organisation de recensements périodiques ont porté plus loin que sur le recensement des Amériques. Ce dernier a l'appui du Conseil économique et social des Nations Unies, de même que des commissions démographique et statistique au sein de ce conseil, de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture, ainsi que du Bureau international du travail. Ces mêmes organismes ont aussi souscrit vigoureusement au programme du recensement mondial de l'agriculture, présenté par l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture. Aussi, ils ont conseillé à tous les pays de faire un recensement mondial de la population. Les commissions démographique et statistique ont soumis des recommandations sur les questions, les définitions et les méthodes, tandis que l'OAA a fait de même dans le domaine du recensement mondial de l'agriculture. Pour soutenir cet effort plus considérable, des écoles de formation ont été organisées dans différentes parties du monde. M. O.A. Lemieux, directeur de la Division du recensement au Bureau fédéral de la statistique, a été prêté pour cette cause et a enseigné pendant trois mois au centre de formation au Caire.

Ces initiatives des organismes internationaux pour encourager l'organisation de recensements à l'écholle mondiale témoignent de la nécessité d'obtenir une évaluation digne de foi des ressources humaines et économiques de toutes les nations. Pour pouvoir tracer la ligne de conduite qui les conduira à ces objectifs supérieurs, les divers organismes des Nations Unies ont besoin d'une documentation beaucoup plus complète sur la population, l'alimentation et les autres ressources des nations. Bien que les chiffres de recensement ne puissent, en eux-mêmes, apporter la réponse aux nombreux problèmes qui confrontent les Nations Unies dans le domaine du bien-être social et économique, ils fournissent une base à laquelle plusieurs autres faits peuvent être rattachés et appréciés. Relativement au problème vital de la population au regard des disponibilités alimentaires, un recensement mondial adéquat montrerait d'une part la production nationale et mondiale d'aliments, grâce au recensement de l'agriculture, et d'autre part, le nombre de personnes à nourrir, grâce au recensement de la population. Il fournirait ainsi un aperçu d'ensemble des besoins par rapport aux disponibilités.

Il ne faut pas espérer toutefois que le projet depuis longtemps caressé d'un recensement mondial organisé d'après un programme internationalement recommandé, complet et comparable entre les pays, sera réalisé en 1950 et 1951 ou pour plusieurs années à venir. Toutefois, grâce aux efforts de l'organisation statistique internationale, il se fera des progrès considérables dans ce sens durant le prochain recensement.

Historique et évolution du recensement canadien

En raison des emplois très variés des données de recensement, il importe de tracer brièvement l'historique et l'évolution du recensement canadien et de son organisation. Il est essentiel d'avoir une certaine connaissance de la nature du recensement et de la méthode employée pour en interpréter comme il convient les résultats et, de toute façon, comme oeuvre d'organisation de très grande envergure, le recensement intéresse le citoyen aussi bien que le législateur et l'administrateur.

Lois de recensement au Canada

"Le recensement et les statistiques" sont mentionnés dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (article 91, paragraphe 6) comme le sixième des vingt-huit sujets "exclusivement assignés" au Dominion, qui se distinguent de ceux qui sont du ressort de l'autorité législative des provinces. Conformément à cette disposition, le Parlement du Canada vota en 1870 une loi du recensement (33 Vict., chap. 21). Cette loi, modelée quelque peu sur l'ancienne loi de recensement des provinces unies, adoptée en 1841 (promulguée de nouveau et modifiée en 1843 et 1847), fut modifiée à divers égards en 1871 (34 Vict., chap. 18) et en 1879 (42 Vict., chap. 21).

En 1905, la loi fut fondue avec la loi des statistiques générales (S.R. 1886, chap. 59) et la loi des statistiques de la criminalité (1876, chap. 13); à ce moment-là le Bureau du recensement et des statistiques du Canada fut établi de façon permanente. Puis, en 1918, il y eut une nouvelle refonte complète des lois relatives aux statistiques qui prit le nom de "Loi concernant le Bureau fédéral de la statistique" (8-9 George V, chap. 43), ou, en abrégé, "Loi de statistique". Cette loi créait un organisme central de statistique. La loi de 1948 sur la statistique, revision et amplification de la loi de 1918, détermine les fonctions du Bureau fédéral de la statistique: "recueillir, établir, analyser, résumer et publier des renseignements statistiques sur les mouvements commerciaux, industriels, financiers, sociaux, économiques et généraux, et sur la condition de la population", (11-12 George VI, chap. 45, article 3 a) et "opérer le recensement du Canada, de la manière prévue à la présente loi" (11-12 George VI, chap. 45, article 3 a) et c).

C'est en vertu de cet ordre et d'autres articles de la loi visant spécialement le recensement de la population et de l'agriculture que sera fait le recensement de 1951.

Le premier recensement du Canada eut lieu en 1871; des recensements identiques suivirent à tous les dix ans. En 1886, entre deux recensements décennaux et en vertu d'une loi votée en 1885 (48 Vict., chap. 3) on procéda à un recensement spécial du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. Ce recensement quinquennal fut renouvelé au Manitoba en 1896; puis ceux de 1906, de 1916, 1926, 1936 et de 1946 englobèrent aussi la Saskatchewan et l'Alberta, érigés en provinces depuis 1905. Les recensements quinquennaux de l'Alberta et de la Saskatchewan furent faits en vertu de l'Acte de l'Alberta de 1905 (5 Ed. VII, chap. 3) et de l'Acte de la Saskatchewan de 1905 (5 Ed. VII, chap. 42), qui exigent un recensement tous les cinq ans à partir de 1901. Mais une modification à la loi du recensement et des statistiques de 1905 (5 Ed. VII, chap. 6), répétée dans la loi de la Statistique de 1918, déclare "qu'un recensement de la population et de l'agriculture des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta sera fait... à une date dans le mois de juin de l'année mil neuf cent vingt-six... et chaque dixième année après cela".

Le ministère de l'Agriculture avait été originairement chargé de faire le recensement (31 Vict. 1868, chap. 53, art. 5). En 1912, toutefois, le Bureau du recensement et des statistiques, créé en 1905, fut rattaché au ministère du Commerce. Il fut plus tard englobé dans le Bureau fédéral de la statistique, en vertu de la loi de statistique de 1918, sous l'empire de laquelle les divers questionnaires et règlements des recensements subséquents ont été préparés. La loi de 1948 maintient cette autorité.

Recensement au Canada

Bien que le recensement remonte à cinq mille ans à Babylone et en Chine, et de trois à quatre mille ans en Egypte et chez les enfants d'Israël, les recensements de nos jours doivent peu de leurs objets et de leurs méthodes aux dénombrements qui se faisaient il y a plus de trois cents ans. C'est surtout parce que le but des dénombrements antérieurs était très différent. Un recensement ayant pour objet de dresser la liste des combattants d'un pays ou d'imposer des taxes ne peut pas servir les fins plus générales auxquelles sont destinés les recensements modernes. Pour répondre à un besoin administratif particulier, nous avons aujourd'hui une inscription nationale ou un rapport d'impôt sur le revenu. L'expérience a démontré l'importance de séparer le recensement de tout autre intérêt que celui de recueillir des renseignements sur l'état général de la collectivité, parce que la condition essentielle pour obtenir un recensement complet et exact est le secret quand il s'agit de données concernant les individus.

Le premier recensement fédéral des Etats-Unis fut fait en 1790. Son but premier était de déterminer la représentation des Etats de l'Union à la Chambre des représentants. Le premier recensement général du Royaume-uni eut lieu en 1801. Durant les XIX et XX siècles, presque tous les principaux pays du monde ont inauguré des recensements périodiques.

Mais le dénombrement de la colonie de la Nouvelle-France a précédé tous ces recensements; fait en 1666, il s'est continué périodiquement jusqu'en 1754. Ce "plus ancien des recensements modernes" avait été précédé de dénombrements en Virginie en 1624 et en 1634, mais ce n'était pas des relevés nom par nom et ils ne faisaient pas partie d'une série régulière et ininterrompue. La Suède a aussi réclamé la priorité dans le domaine du recensement en raison d'un dénombrement fait en 1749. La prétention est douteuse, toutefois, car le prétendu recensement était tout au plus un dénombrement fait d'après le registre permanent des naissances et des décès, et il ne consistait pas en la visite personnelle qui, avec le temps, s'est identifiée avec le recensement au sens moderne.

Comme il en est fait mention dans le paragraphe précédent, le premier recensement nominal au Canada eut lieu en 1666. Le dénombrement fut effectué en vertu du principe "de jure" et comprenait le nom, l'âge, le sexe, l'état conjugal et l'occupation de la population. Ce recensement releva un total de 3,215 personnes. L'année suivante, 1667, le recensement fut répété et aux questions ci-dessus furent ajoutées les superficies en culture et le nombre de bêtes à cornes et de moutons. Des recensements eurent lieu à trente-sept reprises sous le régime français, notamment les années suivantes: 1666, 1667, 1668, 1673, 1675, 1676, 1679, 1680, 1681, 1683, 1685, 1686, 1688, 1692, 1695, 1698, 1706, 1707, 1712, 1713, 1714, 1716, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1726, 1727, 1730, 1732, 1734, 1736, 1737, 1739. En outre, il y eut neuf recensements partiels.

Durant les dernières années de cette période, il y eut dix recensements semblables ainsi que neuf recensements partiels de la péninsule acadienne (péninsule de la Nouvelle-Ecosse), dix recensements généraux et six recensements partiels de l'Ile Royale (île du Cap-Breton), vingt et un recensements généraux et quatre recensements partiels de Terre-Neuve, quatre pour la rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) et sept pour l'île Saint-Jean (île du Prince-Edouard); plusieurs d'entre eux se firent sous l'autorité britannique, puisque l'Acadie et Terre-Neuve furent finalement cédées en 1713.

Il est intéressant d'observer l'ampleur que le recensement a prise même durant cette période. Chaque recensement apportait quelques questions nouvelles jusqu'à ce qu'à la fin de la période, avec les renseignements obtenus lors du recensement de 1666, le recensement établit les superficies en culture et en pâturage, la production de blé, d'orge, d'avoine, de pois, de maïs, de lin, de chanvre, de tabac, et le nombre de chevaux, de bêtes à cornes, de moutons et de porcs. En outre, on détermina le nombre d'édifices publics, d'églises, de minoteries et de scieries, ainsi que le nombre d'armes à feu et d'épées.

A partir de l'occupation angâaise, les gouverneurs coloniaux firent une série de rapports moins élaborés, bien que le recensement réapparût à des intervalles irréguliers. Il y eut un recensement du Canada en 1765, puis deux autres en 1784 et 1790. Les recensements du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, du Bas-Canada, et du Haut-Canada devinrent plus ou moins fréquents après 1817; celui du Haut-Canada (aujourd'hui Ontario) est devenu annuel de 1824 à 1842. Pour le Bas-Canada il y eut des recensements en 1825, 1827, 1829, 1831, 1832, 1842 et 1844. Des recensements de l'Assiniboine et du district de la rivière Rouge (Manitoba) se firent en 1814, 1822, 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1838, 1840, 1843, 1846, 1849 et 1856. La portée de ces recensements variait beaucoup, mais après 1827 ils devinrent assez complets.

Comme il en est fait mention dans la section "Lois de recensement au Canada", la première loi canadienne de recensement, qui a été sanctionnée le 18 septembre 1841, décrétait "qu'un Recensement de cette Province (du Canada) sera fait, de même que les autres informations Statistiques ci-après mentionnées seront prises, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quarante-deux, et tous les cinq ans subséquents à cette époque". En vertu de cette loi, le recensement du Haut-Canada s'est fait en 1842. En 1843, une autre loi (sanctionnée le 9 décembre) fut adoptée par la législature, décrétant qu'il soit fait en 1844 un recensement du Bas-Canada puisqu'il n'y avait eu aucun recensement de cette partie de la province en 1842. En 1847, une loi fut adoptée (sanctionnée le 28 juillet), pourvoyant à un recensement général des provinces unies au cours des mois de février et de mars 1848, et devant être répété les mêmes mois de l'année 1850. Le 30 août 1851, la sanction royale fut donnée à une loi pourvoyant d'une manière plus efficace à un recensement périodique de la province comme il suit: "Attendu qu'il est expédient que le recensement de la province soit fait en l'année mil huit cent cinquante-deux, puis dans l'année mil huit cent soixante et un, et ensuite chaque dixième année, et que de meilleures dispositions soient établies pour faire le dit recensement ...". C'est sous l'empire de cette loi qu'eurent lieu les recensements de 1851-1852 et de 1861. Les recensements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick eurent également lieu ces mêmes années, de sorte que nous pouvons dire que le recensement décennal actuel remonte à 1851. En 1859, une loi fut adoptée (22 Vict. chap. XXXIII) qui établissait la date du recensement au deuxième lundi le janvier 1861, à la même date en l'année 1871 et ainsi tous les dix ans par la suite.

En 1870, une loi (1870, chap. 21) fut adoptée (sanctionnée le 12 mai) concernant "Le premier recensement du Canada qui devra être effectué en l'année mil huit cent

soixante et onze". Il est intéressant de remarquer la grande variété de sujets touchés par le recensement de 1871. Ce recensement devait être fait "de manière à constater et indiquer avec la plus grande précision possible, relativement à chacune des quatre provinces et à chacun de leurs districts électoraux et autres subdivisions reconnues, tous les renseignements statistiques de nature à pouvoir être convenablement recueillis et à figurer dans les tableaux, sur les sujets suivants, savoir:- leur population, classifiée selon l'âge, le sexe, l'état civil, le culte, le degré d'instruction, la nationalité, la profession et autres renseignements relatifs; les maisons et autres édifices, classifiées en habitations occupées, inoccupées, en construction ou autrement; les terrains occupés, indiquant s'ils constituent des villes, des villages ou des campagnes, et s'ils sont cultivés, non-cultivés ou autrement, et l'évaluation totale des biens mobiliers et immobiliers y situés; le rendement, l'état et les produits de l'agriculture, de la pêche, des forêts, des mines, des arts mécaniques, des manufactures, du commerce et des autres industries; les institutions municipales, d'éducation, de charité et autres; ainsi que tous les autres sujets qui pourront être indiqués dans les formules et les instructions émises tel que ci-dessous prescrit".

Le 14 avril 1871, une modification à cette loi fut adoptée étendant les dispositions de la loi "à tout territoire sis et situé au delà des quatre provinces d'Ontario, Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, formant maintenant partie de la Puissance du Canada; et elle pourra, par proclamation du gouverneur en conseil, être de nouveau étendue et rendue applicable à tout autre territoire qui, dans le cours de la présente année, pourra être annexé à la Puissance du Canada".

Il ext à remarquer que la loi de 1870 ne prescrivait que le recensement de 1871. En 1879, la loi fut modifiée (1879, chap. 21), stipulant qu'il sera opéré un recensement en 1881, et ensuite tous les dix ans...".

Objet légal du recensement

En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le recensement a pour raison d'être légale de déterminer la représentation à la Chambre des communes fédérale. Le recensement canadien a donc pour objet essentiel de permettre au Parlement d'adopter une loi de remaniement des circonscriptions électorales. Les données sur la population constituent aussi un élément fondamental dans la détermination des subventions fédérales aux provinces.

Mais, le recensement a une portée beaucoup plus étendue que la fixation de la représentation électorale, si importante soit-elle, et que la détermination des subsides. En fait, il constitue, sous sa forme moderne, un grand inventaire périodique de la population - sa composition et son état - de façon à faire ressortir sous un angle aussi large que possible, le stade atteint dans l'évolution de la vie nationale. Fondamentalement, l'importance du recensement repose sur le dénombrement et l'analyse de l'élément humain du pays, la population elle-même, qui constitue l'actif primordial de chaque Etat. Son importance et sa répartition locale, l'âge, le sexe, l'état civil, l'origine raciale, la nationalité, la langue, la religion, le degré d'instruction, l'occupation, les infirmités, l'habitation, etc., etc., sont autant de faits intrinsèquement importants et dont la valeur s'accroît lorsqu'on les considère corrélativement à la lumière de l'histoire et de l'entourage naturel. Ces données diverses forment une norme qui doit servir de base pour presque toutes les autres caractéristiques si l'on veut se rendre compte de leur sens réel; le bien-être physique, moral et économique d'un pays, comprenant des éléments aussi importants que la natalité et la mortalité, la criminalité, la production, le commerce, la richesse, ne peut être envisagé et interprété qu'au moyen de la statistique de la population. Ainsi, le recensement complète le plan des informa-

tions à l'aide desquelles le gouvernement dirige les affaires de la nation. On peut affirmer avec certitude que, sans le recensement, la législation et l'administration se feraient à l'aveuglette, qu'il n'y aurait aucun moyen de savoir si le pays est sur le chemin du succès ou sur la route de l'abîme, ni ce qui constitue l'étalon normal de ses progrès dans presque tous les domaines.

Inutile de dire, à ce sujet, qu'en raison de la complexité des problèmes d'administration la demande de renseignements plus fréquents a grandement augmenté depuis le premier recensement du Dominion du Canada en 1871. De là, le recensement décennal a eu tendance à devenir surtout un recensement de la population et de l'agriculture. La description suivante des principaux questionnaires employés à chaque recensement depuis 1871 permet d'observer les progrès réalisés dans le sens d'une spécialisation de plus en plus grande de sa fonction.

Questionnaire No.	Sujet	Nombre de questions
	Recensement de 1871	
1	Dénombrement des vivants	23
2	Dénombrement des morts	12
3	Etablissements publics, propriétés immobilières et mobilières	19
4	Les terres cultivées et leurs produits	36
5	Bétail, produits animaux, étoffes de ménage y compris les fourrures	29
6	Etablissements industriels	18
7	Produits des forêts	20
8	Navigation et pêcheries	33
9	Produits des mines	21
	Total	211
	Recensement de 1881	
1	Dénombrement des vivants	20
2	Dénombrement des morts	11
3	Propriétés foncières, institutions publiques et établissements industriels	19
4	Terres occupées, produits des champs, plantes, fruits et autres produits	31

5	Animaux vivants, produits animaux et fourrures	20
6	Produits des forêts	20
7	Marine et pêcheries	31
8	Produits des mines	20
	Total	172

Recensement de 1891

1	Dénombrement des vivants	25
2	Dénombrement des décès	10
3	Biens-fonciers, produits du verger, pépinières, vignobles et jardins .	25
4	Produits de la ferme	32
5	Animaux vivants, produits animaux, étoffes de ménage et travail	29
6	Etablissements industriels	23
7	Produits de la forêt	24
8	Marine et mines	25
9	Les pêcheries	30
	Total	223

Recensement de 1901

1	Les vivants	34
2	Bâtiments et terres, églises et écoles	35
3	Les décès	15
4	Terres à culture, fruits et plantations	37
5	Produits des champs	37
6	Bétail et produits des animaux	26
7	Valeurs agricoles	25
8	Les manufactures	67
9	Produits de la forêt et fourrures	51

10	Les pêcheries	130
11	L'industrie minière	104
	Total	561

Recensement de 1911

1	Population, nom, état civil	41
2	Mortalité, informités, gains	28
3	Chefs de familles, logements, fruits, etc.	51
4	Agriculture, céréales et autres récoltes de l'année 1910	47
5	Agriculture, récoltes houées, tabac, houblon et graine d'herbe en 1910, et superficie en récoltes des champs en 1911	51
6	Agriculture, animaux et leurs produits	35
7	Valeurs des fermes et des propriétés urbaines	39
8	Produits forestiers	53
9	Recensement des manufactures, chantiers de construction navale et industrie du bâtiment	85
10	Eglises, écoles, collèges et autres institutions	32
11	Pêcheries	11
12	Beurreries et fromageries	24
13	Mines et produits minéraux	25
	Total	522

Recensement de 1921

1	Population	35
2	Agriculture	469
3	Animaux et leurs produits, fruits, etc., non dans les fermes	52
4	Recensement des industries et du commerce	4
5	Formule supplémentaire pour les aveugles et les sourd-muets	5
	Total	565

Recensement de 1931

1	Population	40
2	Agriculture	605
2a	Terres inoccupées et terres abandonnées	17
3	Animaux et leurs produits, fruits, etc., non dans les fermes	52
7	Questionnaire supplémentaire pour aveugles et sourds-muets	6
10	Etablissements de commerce et de service	10
	Total	730

Recensement de 1941

1	Population	39
2	Agriculture	643
2a	Les fruits et légumes	312
2b	Fermes abandonnées ou inexploitées	27
3	Animaux et leurs produits, etc., non dans les fermes	54
4	Questionnaire sur le logement	35
8	Questionnaire supplémentaire pour aveugles et sourds-muets	7
11	Etablissements de commerce et de service	11
	Total	1,128

Portée du recensement et sa relation avec les autres statistiques au Canada

La comparaison des questionnaires utilisés à chaque recensement décennal démontre immédiatement qu'avant 1921 le recensement portait sur une grande variété de sujets. Par suite des progrès de l'industrie et de la spécialisation de la production, on s'est rendu compte qu'un seul dénombrement décennal n'accordait pas assez d'attention à plusieurs des sujets autrefois compris dans le recensement.

Le dénombrement de la population exige une très vaste organisation matérielle et doit atteindre tous et chacun des habitants du pays. Mais on ne peut évidement pas exiger une formation spéciale des milliers de personnes qu'il faut employer pour recueillir les renseignements. Les questions relatives à la population et d'autres documents de recensement sont pour la plupart tels qu'une personne possédant une instruction moyenne, après une étude attentive des règlements à laquelle s'ajoutent des instructions orales et une épreuve destinée à assurer que les détails sont compris, peut donner des explications aux gens.

Cependant, lorsque l'investigation s'étend au delà de la population, ces conditions cessent d'opérer au même titre. La production industrielle, par exemple, revêt un si grand nombre d'aspects et une telle complexité dans ces procédés que nul corps d'employés, nommés et formés comme le sont les agents recenseurs, ne peut espérer en disposer avec succès, puisqu'il faut recourir à des vingtaines de questionnaires, dont certains sont très complexes et techniques, pour en embrasser les caractéristiques saillantes. La centralisation au Bureau fédéral de la statistique de tous les travaux statistiques du gouvernement a permis au Bureau de résoudre ces problèmes d'une façon beaucoup plus satisfaisante que lorsque la plupart des statistiques officielles étaient organisées indépendamment. Les statistiques plus détaillées des mines, des pêcheries, des manufactures, etc., qui étaient autrefois comprises dans le recensement décennal, sont maintenant recueillies annuellement par correspondance par le Bureau, en collaboration avec les divers ministères fédéraux et provinciaux, grâce à une variété de questionnaires et en vertu d'une partie distincte de la loi sur la statistique (art. 20-21 au sujet du "recensement de l'industrie"). Les statistiques des naissances, des décès et des marriages sont aussi recueillies annuellement par le Bureau en collaboration avec les officiers généraux de l'état civil des diverses provinces. En résumé, le recensement en est venu à se rattacher à l'ensemble des statistiques officielles à titre de complément ou de supplément.

Il y a une exception dans le cas de l'industrie agricole. Puisqu'une grande proportion de la population canadienne vit directement de l'agriculture, la partie la plus coûteuse de l'organisation du recensement est celle qui se rapporte aux districts ruraux. Pour l'agriculture, en outre, l'agent recenseur ordinaire de la population, se révèle un enquêteur satisfaisant, la plupart des travaux agricoles lui étant familiers et tels qu'un agent recenseur choisi dans un district agricole peut généralement apprécier.

L'étude du tableau d'une page antérieure indiquant le nombre de questionnaires utilisés et le nombre de questions posées à chaque recensement depuis 1871, révèle que le nombre de questions sur la production industrielle, les biens immobiliers, les décès, etc., retranchées du recensement, a été plus que contre-balancé par l'addition de questions consacrées à la population et à l'agriculture. On peut ajouter que ces questionnaires ont évolué de façon à donner un tableau plus complet de la population et de l'agriculture et de leurs multiples attributs.

Date du recensement - Caractère de jure du recensement

La loi sur la statistique établit que le recensement doit se faire en juin. En 1921 et 1931 il a eu lieu le 1er juin, mais comme en 1941 le 1er juin était un dimanche et qu'il était préférable, particulièrement à cause des questions relatives à l'emploi de le tenir un jour ouvrable, le 2 juin a été choisi. En 1951, ce sera le 1er juin. Avant 1911, le recensement canadien se faisait en avril; le changement à juin avait pour but d'éviter les intempéries et le mauvais état des routes au printemps, ce qui retardait considérablement le dénombrement dans les vastes régions peu peuplées du pays. L'époque de juin offre un autre avantage; elle permet de s'enquérir définitivement des superficies consacrées aux plus importantes cultures, ce qui est impossible en avril. La date a été renvoyée aussi tôt que possible en juin, afin de devancer le départ des gens pour les endroits de villégiature.

Méthode de jure

La date du recensement a une certaine importance parce qu'au Canada, le recensement se fait d'après le principe <u>de jure</u> au lieu du principe <u>de facto</u>, c'est-à-dire chaque

personne est assignée à la localité dans laquelle elle est régulièrement domiciliée, tandis que suivant le principe de facto l'individu est inscrit dans la localité où il se trouve à la date du recensement. L'adoption du principe de jure est nécessaire à cause des exigences relatives à la représentation parlementaire, ce que l'on a déjà donné comme la raison légale du recensement canadien. Le régime de subsides aux provinces est également basé sur le chiffre de la population d'après l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et autres lois constitutionnelles. Théoriquement aussi, le principe de jure est la méthode préférable (nonobstant le plus grande simplicité de la méthode de facto et le travail considérable que comportent le dénombrement des résidants qui n'ont pas de domicile fixe et, réciproquement, la découverte des personnes absentes et la désignation de leur domicile ordinaire à la date du recensement), à cause du besoin de plus en plus grand d'obtenir des données précises sur la population lorsqu'il s'agit d'étudier les questions du logement, de la santé publique, du transport local, du statut municipal et autres problèmes sociaux de ce genre.

Secret du recensement

Les réponses des particuliers aux questions du recensement restent dans tous les cas absolument confidentielles. Tous les employés du recensement, soit sur les lieux comme commissaire ou agent recenseur, soit aux bureaux régionaux ou à Ottawa comme compilateur, commis, etc., sont liés par un serment spécial et passibles d'une peine s'ils divulguent quoi que ce soit qu'ils aient pu apprendre par le recensement. Il est interdit au Bureau de la statistique de communiquer ou de publier quoi que ce soit de nature à révéler des faits relatifs soit à un particulier, soit à une société commerciale; en d'autres termes, il ne peut publier que des chiffres d'ensemble (loi de statistique, 1918, articles 6, 15, 34 et 39). Bien que le nom de chacun soit inscrit, ce n'est pas à l'effet de rattacher à chaque particulier les faits ainsi recueillis, mais seulement comme moyen de vérifier l'exactitude du dénombrement, d'élucider certains points comme la perfection du recensement dans un endroit quelconque ou l'exactitude d'un rapport en particulier.

LE RECENSEMENT DE 1951 ET L'ENTREPRISE

Le prochain recensement recueillera une foule de renseignements utiles à l'entreprise. Chacun de ses questionnaires y concourra. La formule-population, questionnaire qui a le plus d'envergure, demande l'âge, le sexe, l'état conjugal, la citoyenneté, l'origine, l'occupation, etc. Les données obtenues formeront une vaste documentation sur le caractère des marchés de consommation. Ainsi la vente de différentes espèces de marchandises dépend des traits particuliers d'une partie de la population, comme dans le cas des chaussures d'enfants et des groupes d'âges. Le nombre de personnes de langue anglaise, de langue française ou bilingues revêt une importante primordiale pour ceux qu'intéressent les questions de mise sur le marché et de réclame. Les renseignements concernant les occupations, recoupés selon l'âge, le sexe et d'autres données relevées au recensement, serviront à apprécier les marchés potentiels et les ressources de main-d'oeuvre. La statistique du gain, établie d'après les salaires et gages, indiquera approximativement le pouvoir d'achat par région. Les rapports du recensement fourniront le nombre et le lieu de résidence des familles canadiennes et comme, pour certaines maisons, c'est la famille plutôt que l'individu qui consomme, ces rapports leur seront particulièrement utiles.

Cette connaissance des caractéristiques de la population est essentielle à une foule de genres de commerce parce qu'elle permet de circonscrire les marchés répondant à des classes particulières.

On comprend facilement comment les données du recensement de la population sont essentielles à tout programme de vente. Comparons, par exemple, la population de Montréal et de Toronto. La première, la plus forte, on croira peut-être que Montréal sera un débouché plus avantageux si l'on ne s'arrête qu'aux totaux. Mais si la solution du problème relève de la démographie, on poursuivra plus loin son enquête car différents traits de la population peuvent avoir une grande importance. La répartition selon l'âge, les traits ethniques, la religion, l'instruction, le lieu de naissance, l'occupation et d'autres facteurs influencent la demande dans les deux villes respectives. La répartition selon l'âge diffère beaucoup à Montréal de celle de Toronto; l'âge moyen est beaucoup plus élevé à Toronto qu'à Montréal, à cause de la natalité différente dans les deux villes. La répartition selon l'âge fait peut-être de Toronto un meilleur marché pour tel produit, malgré une population moindre. Par contre, on trouvera à Montréal pour les articles d'enfants un marché d'autant meilleur que le pourcentage d'enfants y est plus élevé. Les différences de race et de religion modifient aussi la demande de certains produits.

D'une façon générale, ce genre d'analyse s'étend à tout le Canada. Les éléments constitutifs de notre population marquent profondément le caractère de la demande dans les différentes régions. Des régions ayant même population offrent un débouché bien différent à un produit donné en raison des caractéristiques différentes de la population.

En ce qui concerne l'influence du lieu d'origine sur la demande, par exemple, signalons qu'en 1931 plus du tiers de la population adulte du Canada était d'origine étrangère. N'est-il pas raisonnable de supposer que la demande au Canada est régie, dans une large mesure, par les habitudes sociales que tant d'adultes ont apportées avec eux de l'étranger. Si l'étude de la situation se circonscrit à une province ou à une région plus petite, cette influence tend à s'accentuer et mérite d'être prise en considération dans une enquête portant sur la demande d'un produit en particulier; elle se manifeste moins dans les provinces Maritimes mais s'affirme davantage à mesure qu'on avance vers l'Ouest. En Nouvel-

le-Ecosse, moins de 12 p. 100 de la population adulte est née en dehors du Canada; dans le Québec, 14 p. 100; en Ontario, 33 p. 100; au Manitoba, 53 p. 100; en Saskatchewan, 58 p. 100; en Alberta, 64 p. 100 et en Colombie-Britannique, 64 p. 100. La population du Canada, de composition hétérogène, exige une analyse préalable pour quiconque veut établir un programme de vente reposant dans une certaine mesure sur la démographie.

Le recensement de 1951 fera bien mieux voir la répartition rurale-urbaine de la population; recoupée et utilisée en fonctions d'autres faits, elle sera très précieuse. En outre d'indiquer le chiffre total de la population de tous les centres urbains constitués, les totaux de 1951 feront la distinction entre la population urbaine et rurale d'après une méthode plus judicieuse que dans le passé. Autrefois, les gens étaient classés urbains ou ruraux selon qu'ils vivaient ou non dans un endroit constitué en cité, ville ou village. Les grands projets de construction entrepris dans les banlieues de nos villes depuis quelques dernières années ont rendu cette méthode désuète. On s'inspire maintenant d'une définition beaucoup plus simple: la population urbaine est celle qui vit dans des endroits construits de 1,000 âmes ou plus, constitués ou non. En 1951, on comptera comme auparavant le nombre des résidents de Toronto, par exemple, mais ce qui est encore plus important pour l'homme d'affaires, on comptera aussi les habitants de la région métropolitaine. En outre, on calculera le nombre de personnes étroitement rattachées à Toronto par leur travail, même si elles vivent en dehors des limites de la cité. Les régions rurales périphériques ne comprendront plus les banlieues des grandes villes; elles deviendront véritablement non urbaines.

Plusieurs villes, cependant, ont une très grande superficie. Montréal dépasse 50 milles carrés et la densité de sa population s'élève à 20,000 âmes par mille carré. La connaissance des faits concernant l'ensemble de Montréal ne suffit pas à l'étude d'une foule de problèmes d'écoulement et autres. Par exemple, une chaîne d'épiceries intéressée à savoir où la population et la circulation se concentrent voudra connaître les données du recensement à l'égard d'étendues aussi petites qu'un îlot. Il est impossible de songer à dresser la statistique d'étendues aussi petites, mais on a imaginé une série d'unités statistiques (secteurs de recensement). Chacun de ces secteurs comprend quelques îlots de ville et contient cinq milliers de personnes: on projette pour chacun d'eux un résumé des données du recensement, sur les occupations principales, les industries, l'âge, l'état civil, la religion, des langues, le gain provenant des salaires et des gages, etc.

Depuis le dernier recensement, la situation a beaucoup changé. Dans l'intervalle, nous avons connu le grand cataclysme de la seconde guerre mondiale, qui a bouleversé de fond en comble le régime économique. Il y a eu d'importants déplacements de la population entre les provinces. Depuis l'industrialisation accélérée du Canada, les gens ont changé d'occupations. La population compte plus de citadins. Le revenu moyen est plus élevé à cause du niveau élevé de l'emploi. Depuis la guerre, des milliers d'immigrants sont venus au Canada. Le recensement de 1951 fera l'inventaire de tous ces changements et fournira au commerce de nouvelles normes. Le prochain recensement fournira de nouveaux et meilleurs moyens grâce auxquels l'entreprise pourra plus efficacement organiser ses programmes, ses ventes et ses répartitions, prévoir et faire la distribution de ses produits et poursuivre ses recherches et son progrès dans le domaine de la réclame.

Ajouté à celui de la population, le recensement du logement donnera un aperçu en quelque sorte panoramique de la population canadienne et des conditions dans lesquelles elle vit. Il sera possible d'établir, avec un certain degré d'objectivité, des comparaisons entre le mode de vie de différentes collectivités ou régions. Ainsi seront révélées les régions dans le besoin, celles qui jouissent d'un degré d'aisance moyen et enfin celles qui sont nettement supérieures au point

de vue économiquo. Les commodités de confort seront évaluées selon le degré auquel les diverses régions seront pourvues d'équipement de chauffage et d'éclairage, de service d'eau, de tuyauterie et de facilités de cuisson et de refrigération. On saura le nombre de ménages possédant une lessiveuse, un aspirateur, le téléphone ou un radio. De tels renseignements fourniront au manufacturier ou au distributeur une riche documentation dont il pourra se servir pour étudier les marchés.

Le recensement agricole de 1951 établira dans quelle mesure se poursuit depuis plusieurs années la baisse de la population agricole. La population agricole de 1941 se chiffrait par 3,152,000 personnes en 1941; le nombre en sera moins élevé en 1951. Cela ne signifie pas, cependant, que le marché agricole soit moins important aujourd'hui qu'en 1941. Au contraire, le revenu agricole (mesure importante du marché agricole) a augmenté de $896,000,000 en 1941 à $2,457,000,000 en 1949. Le marché agricole est plus riche que jamais. Les manufacturiers pour qui l'agriculteur canadien est un débouché trouveront particulièrement précieux le recensement agricole puisqu'il leur apportera un tableau complet de la situation agricole (superficies, production, ventes, instruments aratoires, etc.) relevée par régions. Les renseignements obtenus grâce au questionnaire agricole fourniront, une fois mis en tableaux, une foule de données sur les possibilités du marché agricole qui seront utiles à l'homme d'affaires.

Le recensement de la pêche commerciale fournira, pour la première fois, des renseignements sur le nombre et les traits particuliers des pêcheurs commerciaux. On connaîtra jusqu'à quel point ils dépendent de l'industrie de la pêche, que la pêche est leur principale source de revenu ou simplement une source supplémentaire. De tels renseignements, une fois groupés par régions géographiques, permettront aux manufacturiers d'apprécier les possibilités du marché des agrès de pêche et d'autres articles indispensables au pêcheur.

Le recensement de la distribution (établissement de commerce de bétail et de gros ainsi que de services) vise spécialement à aider l'entreprise. Certains des avantages que ce recensement a déjà valu à l'entreprise sont énumérés ci-dessous. Le prochain recensement comportera des améliorations qui le rendront encore plus utile.

Les manufacturiers ont utilisé les renseignements obtenus aux recensements précédents aux fins suivantes:

(a) étudier le marché afin de déterminer la demande et les possibilités d'écoulement de certaines denrées dans des régions particulières;

(b) dresser judicieusement leur programme d'écoulement de manière à obtenir les résultats les meilleurs avec le moins d'effort à la vente;

(c) contingenter les ventes, organiser des territoires de vente, déplacer leurs vendeurs d'une région à l'autre et arrêter leurs budgets régionaux et leur régime de bonis;

(d) comparer leur chiffre d'affaires au chiffre d'affaires moyen de la même ou d'autres entreprises; parfois la situation d'une industrie s'explique très exactement par les ventes d'une autre industrie.

(e) organiser leur réclame et en vérifier les résultats;

(f) se renseigner sur l'importance relative de différents débouchés;

(g) brosser le tableau général du commerce de gros et de détail;

(h) établir l'importance relative de différents genres d'entreprises commerciales selon le nombre d'établissements et le chiffre de ventes comme, par exemple, dans le cas des chaînes de magasins, des magasins généraux et des magasins spécialisés.

Les agences de publicité qui étudient le marché au bénéfice de leurs clients ont utilisé la documentation du recensement aux mêmes fins et d'autres encore:

(a) vérifier le tirage de diverses publications au regard de la situation du marché afin d'en établir la valeur comme organes de publicité;

(b) comparer différents marchés au Canada et aux États-Unis;

(c) comparer les résultats obtenus par leurs clients dans la distribution générale de marchandises selon le genre de débouchés;

(d) effectuer des relevés généraux dans certaines régions.

Les associations commerciales ont elles aussi utilisé la documentation du recensement de multiples façons:

(a) signaler à l'attention de leurs membres la moyenne des résultats obtenus afin d'établir la comparaison avec les résultats de chacun;

(b) déterminer les tendances générales;

(c) dresser le tableau général du commerce de gros et de détail;

(d) rédiger des articles et des discours.

Les Chambres de commerce se doivent de recourir aux matériaux du recensement de manière à rendre encore plus prospère leur localité. Voici d'ailleurs à quelles fins elles s'en sont servies:

(a) répondre à des demandes particulières de renseignements;

(b) aider à rédiger des articles sur la situation économique;

(c) distribuer à leurs membres des extraits du recensement;

(d) aider à relever la situation commerciale de certaines villes par rapport à leurs marchés.

Les magazines commerciaux, qui doivent intéresser tout particulièrement leurs abonnés s'ils veulent se maintenir, ont utilisé la documentation du recensement aux fins suivantes:

(a) fournir à leurs lecteurs des statistiques authentiques sur leurs propres genres de commerce;

(b) procurer des renseignements généraux et particuliers aux détaillants, y compris des indices du pouvoir d'achat dans différentes régions;

(c) publier des moyennes générales pour fins de comparaison avec les résultats particuliers; le Bureau a reçu à cet égard des demandes de renseignements additionnels sur les proportions de frais d'exploitation.

Les revues et journaux lus par le ublic en général ont utilisé la documentation du recensement aux fins suivantes:

(a) renseigner les annonceurs sur le pouvoir d'achat de différentes régions;

(b) démontrer aux annonceurs l'importance et les possibilités du marché de consommation de leur région;

(c) aider les divisions de recherche à vérifier le rapport entre le tirage et l'ensemble du commerce de détail de différentes régions;

(d) passer des nouvelles sur le commerce de gros et de détail.

Grossistes et détaillants se sont aussi servis de la documentation:

(a) comparer leurs affaires aux chiffres généraux de leur genre de commerce sous les rapports chiffre de ventes, loyers, salaires et autres frais d'exploitation;

(b) déterminer la demande de diverses marchandises;

(c) brosser le tableau général du commerce de détail.

Les rapports du recensement ont aussi servi aux entreprises envisageant d'établir des facilités de fabrication au Canada et désireuses de se renseigner sur l'importance et la localisation de marchés éventuels et sur les avantages relatifs de différents emplacements.

Du point de vue du Bureau, il est essentiel que ses statisticiens aient des points de repère pour apprécier à leur juste valeur les statistiques recueillies au cours des années d'entre-recensement.

C'est ainsi que le recensement joue un rôle important dans l'économie commerciale de la nation. Une fois connues les données du recensement, toutes les entreprises seront mieux en mesure d'étudier leur marché et d'apprécier leur situation respective (a) par rapport à celle de leurs concurrents et (b) par rapport à la position générale de leur catégorie aux recensements précédents.

QUESTIONS POSSIBLES AU SUJET DU RECENSEMENT DE 1951

Généralités

1. Pourquoi faisons-nous un recensement?

La raison d'être du recensement est de déterminer la représentation au Parlement fédéral. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique prescrivait qu'à cet effet, un recensement serait fait en 1871 et par la suite, à tous les dix ans. Les chiffres de la population sont aussi un élément fondamental dans la détermination des subsides fédéraux versés aux provinces. Mais l'utilité du recensement est beaucoup plus vaste que celle de déterminer la représentation électorale. Sous sa forme actuelle, il ne constitue pas moins qu'un grand inventaire périodique du peuple canadien, de nature à faire ressortir sous un angle aussi large que possible, la mesure des progrès généraux de la nation. Il est difficile dans un exposé aussi bref d'expliquer comment le recensement répond à cet objectif. Fondamentalement, l'importance du recensement repose sur l'analyse qu'il fait de l'élément au capital humain de la nation. La population elle-même constitue en définitive l'actif primordial de tout État. Son importance numérique, l'âge, le sexe, l'occupation, l'origine, la langue, l'instruction, etc., sont des caractéristiques intrinsèquement importants. Elle constitue en outre l'arrière-plan à la lumière duquel presque toutes les autres particularités doivent être étudiées si l'on veut leur donner leur sens réel. Le bien-être physique, moral et économique d'un pays, y compris des éléments aussi variés que la natalité et la mortalité, l'instruction, les moyens de transport, la situation financière, etc., ainsi que ses déficiences sous toutes leurs formes, ne peuvent être envisagés et interprétés qu'à l'aide de la statisque démographique. Même si le recensement devait s'arrêter là, il demeurerait la base de toute étude sociale et économique. Ajouté aux autres données officielles toutefois, il complète la documentation nécessaire au gouvernement dans l'administration de la chose publique. On peut affirmer avec certitude que, sans le recensement, la législation et l'administration se feraient à l'aveuglette et qu'il n'y aurait pas moyen de savoir si la nation se dirige vers le succès ou vers le désastre. On s'en rend tellement compte qu'on réclame souvent un recensement quinquennal plutôt que décennal, le coût élevé d'une telle entreprise étant le principal obstacle.

Le recensement est non moins important pour l'homme d'affaires, le travailleur social et la population en générale. Il fournit, par exemple à l'homme d'affaires une multitude de renseignements qui servent à l'analyse du marché et à plusieurs autres fins.

2. D'autres pays font-ils un recensement?

Le prestige des recensements a grandi rapidement à travers le monde depuis un siècle. Les États-Unis ont organisé leur premier recensement en 1790, la Grande-Bretagne en 1841 et le Canada, en ce qui concerne la série actuelle, en 1871. Les pays scandinaves et plusieurs pays de l'Europe occidentale ont des documents de recensement vieux de cent ans ou plus. Durant le vingtième siècle, le recensement a pris encore une plus grande importance.

Les Nations Unies et leurs organismes spécialisés, comme l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture, ont fait des efforts particuliers en vue du recensement de la population et de l'agriculture dans tous les pays en 1950 et 1951.

3. A quelles dates le recensement se fera-t-il?

Le prochain recensement du Canada sera tenu le 1er juin 1951 en ce qui concerne le dénombrement de la population - tous ceux qui sont nés avant cette date et qui sont encore vivants à minuit entre le 31 mai et le 1er juin doivent être recensés. Il faudra un mois aux agents recenseurs pour pouvoir dénombrer toute la population du pays. Certaines questions ne porteront pas sur un seul moment, mais plutôt sur une période entière. La plupart des questions relatives à l'agriculture visent soit l'année civile de 1950, soit le printemps de 1951. Le recensement des magasin de détail et des autres établissements de commerce portera sur l'année civile de 1951.

4. Le recensement s'étendra-t-il à Terre-Neuve, aux visiteurs venus d'autres pays, aux Canadiens à l'étranger, aux Canadiens dans les pénitenciers et autres établissements, à la brigade spéciale des Nations-Unies, à la marine et à la marine marchande, aux équipages de l'aviation en envolée à l'étranger, etc.?

Le recensement embrassera toute la superficie du Canada au 1er juin 1951. Il comprendra ainsi Terre-Neuve, de même que les légations canadiennes et autres missions diplomatiques canadiennes à l'étranger.. Il ne portera pas cependant sur les missions étrangères au Canada.

Mais le recensement n'englobera pas toutes les personnes qui pourraient se trouver en territoire canadien le 1er juin, mais seulement les personnes qui y habitent ordinairement. En conséquence, les visiteurs de passage venus d'autres pays, comme les touristes américains, qui sont au Canada au 1er juin ne doivent pas figurer, tandis que les résidants canadiens voyageant à l'étranger doivent être comptés. Il faut aussi compter les équipages canadiens en envolée à l'étranger, la marine, la marine marchande et naturellement la brigade spéciale des Nations Unies. Au pays, aucun résidant ordinaire ne sera laissé de côté. Les Canadiens dans les pénitenciers et les hôpitaux, ceux qui sont en voyage par chemin de fer, en expédition dans l'Arctique ou engagés dans la pêche sur les côtes de l'Est et de l'Ouest lors du recensement seront dénombrés.

5. Quelle sera, selon vous, la population du Canada?

Il est impossible de prévoir avec exactitude quelle sera la population totale du Canada, mais des calculs ont été faits à la lumière des chiffres de 1941 et des naissances et décès survenus depuis, et il est très probable qu'elle surpassera le total de 14 millions, peut-être par une marge de 100,000 personnes.

6. Sur quoi portera le recensement en dehors de la population?

Le recensement portera sur l'agriculture (y compris l'irrigation, les bestiaux, les produits animaux, et les serres chaudes ailleurs que sur les fermes), la distribution (commerce de gros et de détail), le logement, la pêche commerciale et d'autres secteurs de notre vie nationale.

7. A quoi s'étendront les questions posées d'après le questionnaire de l'agriculture?

Le questionnaire agricole général demandera des renseignements sur la superficie des fermes (possédées ou louées), l'état de la terre occupée, le nombre d'animaux, la superficie et le rendement des grandes cultures en 1950, la superficie des grandes cultures, des jardins et des cultures fruitières en 1951, la machinerie et l'outillage de la ferme, le nombre d'ouvriers agricoles, les produits forestiers coupés sur la ferme, les produits de l'érable et le revenue provenant de la vente des divers produits agricoles en 1950. Il faudra obtenir de chaque cinquième exploitant les données sur les dépenses de la ferme, la production de lait, les dettes de la ferme et la valeur des produits consommés.

Dans les trois provinces des Prairies et en Colombie-Britannique, il y aura un questionnaire spécial sur l'irrigation. Ce questionnaire demandera des renseignements sur la superficie des cultures, y compris les pâturages, en terre irriguée et sur le genre d'irrigation.

8. Combien de temps faudra-t-il attendre pour connaître les résultats?

Les comptages préliminaires par municipalité seront disponibles en novembre ou décembre 1951. Ils seront sujets à vérification lors des calculs définitifs. Les premiers résultats des calculs définitifs seront disponibles en mars 1952. Ils comprendront des détails sur les municipalités et les circonscriptions électorales, de même que les détails du sexe, de la répartition selon l'âge, etc. Les calculs se continueront en 1952 et il est probable que tous renseignements seront disponibles en mars 1953.

9. Comment arrive-t-on à pouvoir recenser tout le pays?

La cartographie du recensement qui se poursuit depuis deux ans divise le pays en 18,000 arrondissements. On s'assure que les arrondissements ne chevauchent pas et que, réunis ils embrassent tout le territoire. Des vérifications avant le recensement assurent que leurs limites peuvent être déterminées sur terre. Cela fait, chaque résidant canadien passe automatiquement dans le territoire assigné à un agent recenseur, d'après l'endroit qu'il habite ordinairement; un agent recenseur obtiendra donc les données de recensement qui le concernent.

Organisation

10. Comment sera organisé le personnel sur place du recensement?

L'unité la plus importante de l'organisation du recensement est l'agent recenseur. Il doit recenser un sous-district qui compte de 600 à 1,500 personnes. Il fait rapport à un commissaire. Chaque commissaire dirige de 40 à 80 agents recenseurs et il est entièrement responsable du travail dans une circonscription électorale. Dans chacune des régions qui composent le pays il y a un bureau permanent du Bureau fédéral de la statistique. Ces bureaux relèvent du Statisticien du Dominion.

11. Combien y aura-t-il de commissaires du recensement?

Il y aura un commissaire du recensement pour chaque district électoral, soit 262 en tout.

12. Comment seront nommés les commissaires du recensement?

En vertu de la loi sur la statistique, les commissaires du recensement seront nommés par le ministre du Commerce, sur la recommandation des députés au Parlement fédéral.

13. Quand annoncera-t-on ces nominations?

Les nominations des commissaires seront annoncées vers le début de 1951.

14. Quel sera la rémunération des commissaires?

Les commissaires de recensement seront payés d'après le nombre de personnes recensées, ou dans certains cas, le nombre de formules remplies dans leur district de recensement. Lors du recensement de 1941, la moyenne par commissaire a été de $1,000 environ.

15. Combien faudra-t-il d'agents recenseurs?

Il faudra entre 18,000 et 19,000 agents recenseurs. En 1941, 16,500 ont été employés.

16. Quand et où recevra-t-on les demandes pour cet emploi?

Les agents recenseurs seront embauchés durant les mois de mars et avril 1951. L'embauchage sera une partie des attributions du commissaire dans chaque district électoral. Le commissaire organisera un bureau de recensement vers le début de mars et il fera alors connaître le nombre exact d'argents recenseurs dont il a besoin.

17. Comment seront choisis les agents recenseurs?

Les agents recenseurs seront recommandés par le commissaire, d'après ce qu'il connaîtra de leur compétence. Le Bureau les soumettra à une épreuve afin de s'assurer que seules les personnes compétentes et fiables seront choisies.

18. Quelles sont les qualités exigées des agents recenseurs?

La tâche de se présenter à toutes les maisons d'un sous-district de recensement est lourde et, particulièrement dans les régions rurales, exige une bonne santé. En plus, l'agent recenseur des régions rurales devrait avoir une automobile. Tous les agents recenseurs recevront une instruction spéciale et devront pouvoir absorber un programme assez chargé d'instructions dans un cours de 3 ou 4 jours. Ils doivent être dignes de confiance, surtout en raison du secret auquel la loi les oblige relativement aux renseignements qu'ils obtiennent. Finalement, ils doivent être libres de travailler à temps continu; le recensement sera organisé de manière à suivre un horaire minutieusement calculé et les détails ne pourront être tolérés.

19. Comment préparera-t-on les agents recenseurs?

Les agents recenseurs seront préparés par des commissaires ou autres fonctionnaires du recensement qui auront suivi un cours intensif donné par les fonctionnaires permanents du Bureau fédéral de la statistique. L'instruction portera sur tous les aspects du recensement, y compris la lecture des cartes géographiques, en vue de s'assurer que l'agent recenseur visitera tout le

territoire qui lui est attribué, l'inscription des réponses sur les documents utilisés avec le stylo et l'encre spéciaux fournis, les définitions de toutes les questions de recensement afin que l'agent recenseur n'accepte que des réponses précises. Après cette instruction, les agents recenseurs s'exerceront à résoudre des problèmes de recensement. Le travail du dénombrement proprement dit procurera ensuite à l'agent recenseur une expérience personnelle aussi intéressante que précieuse.

20. Quelle sera la rémunération des agents recenseurs?

Les agents recenseurs sont payés à la pièce, c'est-à-dire que leur rémunération dépendra du nombre de personnes recensées ou du nombre de questionnaires remplis; au cours du dernier essai, le taux était de 8 cents pour chaque personne recensée sur un document-population, 10 cents pour chaque unité de logement recensée sur le questionnaire-logement et 50 cents pour chaque ferme recensée sur le questionnaire agricole. Les agents recenseurs sont aussi payés pour le temps qu'ils consacrent à l'instruction.

21. Quelle est la moyenne rémunération probable d'un agent recenseur dans une région urbaine? Dans une région rurale?

Comme la rémunération est à la pièce, elle dépendra de l'importance et du genre de son territoire, de même que de la rapidité avec laquelle le travail sera exécuté. Un agent recenseur énergique devrait recevoir entre $8 et $10 par jour.

22. Combien de temps le recensement exigera-t-il dans les régions urbaines? Dans les régions rurales?

Le recensement est organisé de façon à pouvoir être terminé en deux semaines dans les régions urbaines et en quatre semaines dans les régions rurales.

23. Combien y a-t-il de bureaux régionaux et où sont-ils situés?

Il y a six bureaux régionaux, situés à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax et Saint-Jean (T.-N.).

24. Combien de questions seront posées dans le recensement de la population?

Il y aura un document pour chaque personne au Canada. Le nombre de questions sur le document est de 29, bien que toutes les questions ne doivent pas être posées à toutes les personnes. A l'égard de toutes les personnes âgées de moins de 14 ans, 17 questions seulement seront posées et dans le cas de celles qui sont âgées de 14 ans et plus, il faudra poser d'autres questions, jusqu'à un total de 29.

25. Quelles sont les questions posées sur le document-population?

Les questions fondamentales devant servir à décrire la population du Canada portent sur le sexe, l'âge, l'état conjugal, la fréquentation scolaire, la langue maternelle, la religion, le lieu de naissance, l'immigration, la citoyenneté et l'origine. En plus, il y a des questions relatives à la participation à la main-d'oeuvre, y compris l'occupation et l'industrie, ainsi que les heures de travail et le gain des salariés.

26. De quels genres différents de machines à calculer se servira-t-on?

On se servira de machines de 12 à 15 différents genres. Les trois machines qui serviront pour la première fois au recensement du Canada sont la machine statisque électronique, la perforatrice numéroteuse et la perforatrice de documents. Les deux dernières sont particulièrement destinées à préparer les documents de recensement et la première, à vérifier, à classer et à tabuler les cartes perforées préparées. De nombreux dispositifs auxiliaires ordinaires serviront conjointement avec ces machines.

27. Combien les machines coûteront-elles?

Les machines qui devront servir ne sont pas achetées, mais louées. Le coût de location pour le recensement est estimé à un peu moins de $600,000.

28. Combien coûtera le recensement?

Le coût définitif du recensement ne sera connu que lorsqu'il sera terminé, puisque les agents recenseurs seront payés d'après le nombre de personnes recensées. Il dépendra également de facteurs tels que l'envergure du programme des calculs qui, à certains points de vue, sera dressé au fur et à mesure.

Il est estimé que le recensement pourra coûter environ 9 millions de dollars.

29. Comment cette somme sera-t-elle répartie?

Plus de 70 p. 100 des dépenses iront aux agents recenseurs dans tout le Canada et au personnel des sept centres de préparation des documents qui s'échelonnent d'une côte à l'autre à travers le pays. Le reste sera affecté aux fournitures, aux frais d'expédition, aux deplacements et à la location des machines.

LE RECENSEMENT DU LOGEMENT

Les progrès matériels d'un peuple se reflètent dans ses maisons. Le Canada possède heureusement d'excellentes archives où on peut étudier les changements qui se sont produits dans le mode de se loger depuis les premiers temps de la colonie. Jusqu'à il y a 80 ans, ce travail incombait presque entièrement aux historiens. Depuis lors, le statisticien a contribué à l'établissement d'archives progressivement plus complètes des habitations canadiennes. Au début, l'apport du statisticien se bornait tout au plus à un comptage des logements. Plus récemment, cependant, il a gagné en valeur descriptive. On peut maintenant donner un aperçu statistique de ces maisons et une description des gens qui les habitent.

Un exemple intéressant de ce qu'on peut tirer des archives est l'ouvrage de Pickering, cultivateur anglais, débarqué aux États-Unis en 1832, et qui s'était dirigé vers le nord à la recherche d'un nouveau foyer. Il nous a laissé la vive description suivante des premiers colons du Haut-Canada, ainsi que de leurs premières habitations:

"Les colons dans les bois sont, en apparence, les personnes les plus indépendantes et les plus satisfaites, à leur manière, que j'aie rencontrées, avec, le plus souvent, pour toute maison, une cabane de bois non plâtrée, contenant deux pièces superposées ou, parfois, une seule, avec un grand foyer ouvert et un feu de bûches. Le dos de la cheminée et le foyer sont faits de pierres ramassées autour de la ferme. Le plancher est en bois non raboté, souvent à peine dégrossi, et parfois, au début, il n'y en a pas du tout; les portes et les barrières sont suspendues avec des gonds en bois. Quelques ustensiles ordinaires de ménage, deux rouets - un pour le lin et l'autre pour la laine, et des écheveaux suspendus à l'intérieur de la maison au moyen de chevilles enfoncées dans les billes; une baratte verticale (ce sont toujours les femmes qui traient les vaches et font le beurre); un fusil ou une carabine; un, deux chiens ou davantage; un four à l'extérieur à une faible distance de l'habitation, bâti quelquefois en glaise seulement, d'autres en brique ou en pierre placés souvent sur la souche d'un arbre près de la maison, et un abri en écorces ou fait de dosses pour le conserver au sec; une paire de boeufs; quelques taures, deux ou trois vaches, huit ou dix moutons, peut-être un cheval ou deux, un traîneau, une charette, une charrue et une herse, cette dernière ayant peut-être des dents de bois, constituent toute leur richesse sauf la terre, et souvent ils récoltent 100 ou 200 boisseaux de blé, 80 ou 100 de maïs, de l'avoine, des pois et parfois du sarrasin et un carré de lin, et engraissent trois ou quatre porcs et une vache, ou une couple de boeufs, en plus de sept ou huit cochons d'élevage et une ou deux truies."

En 1832, Pickering parcourait le pays à sa fantaisie. En 1951, le Bureau fédéral de la satistique enverra des agents recenseurs soigneusement préparés qu'il charge de passer par tout le Canada d'une façon systématique pour obtenir les réponses à une série déterminée de questions relatives aux habitations canadiennes. Ces réponses permettront de comparer les habitations que Pickering a vues avec celles de la même région en 1951. Evidemment, on pourra aussi comparer ces maisons avec celles de toute autre partie du pays. Ce sera le second recensement du logement au Canada. Le premier a été fait en 1941, bien qu'il y ait eu d'autres recensements depuis 1871, qui ont fournit un dossier du nombre de maisons et de certaines données fondamentales à leur sujet. La décision de consacrer un questionnaire spécial au logement en 1941 découle de l'expérience acquise après la première guerre mondiale lorsque les logements sont devenus très rares et les efforts pour remédier à cette situation ont été sérieusement entravés par l'absence de tout tableau statistique général servant à estimer les besoins et à formuler

les projets. La rareté de logements qui a suivi la seconde guerre mondiale a été encore plus pénible et les statistiques de 1941 ont été d'une réelle valeur en ce qu'elles ont fourni, au moment voulu, les données fondamentales sur le logement. Toutefois, l'essor du Canada a été si extraordinaire au cours de la dernière décennie qu'un dossier permanent de nouvelles habitations s'imposait. En conséquence, on a institué peu après la guerre une enquête statistique trimestrielle sur le logement. Cette enquête a été confiée à la Division des enquêtes spéciales du Bureau fédéral de la statistique.

La formule-logement de 1941 pourvoyait à la consignation de 27 particularités relatives au logement, à ses commodités et aux éléments financiers relatifs à la location ou à la possession. A ce groupe avaient été ajoutées 13 autres particularités tirées du questionnaire de la population pour les besoins de l'analyse tabulaire. Ces données constituaient un tableau raisonnablement complet des logements et de la population qui les habite.

Les renseignements transcrits du document-population comprenaient le sexe, l'âge, l'occupation, les salaires ou la rémunération et l'origine du principal chef de famille (et la période d'immigration dans le cas des immigrés), le nombre de personnes par logement, le genre de ménage, le nombre de salariés par famille, les domestiques, les chambreurs et les sous-locataires ou familles chambreuses.

On a pu, grâce à la combinaison de ces renseignements, dresser plusieurs tableaux statistiques donnant les chiffres de chaque ville et de chaque région relativement aux principales caractéristiques du logement. Plus spécifiquement, ces caractéristiques comprennent le genre de construction, le nombre de pièces dans le logement, le besoin de réparations à l'extérieur, les commodités (y compris les appareils de chauffage, d'éclairage, de cuisson et de réfrigération), le service d'eau et la plomberie. Elles embrassent aussi la statistique des loyers, des hypothèques et de la valeur des maisons possédées. En plus de ces tableaux sur la situation du logement, il a été possible, d'en dresser plusieurs tableaux au point de vue analytique qui montraient les variations du degré d'encombrement, la relation entre le gain et le mode de vie, etc.

Lorsque Pickering a écrit son livre en 1832, il en a bien mentionné l'objet dans le titre "Guide des émigrants passant au Canada". Il ne serait pas possible de trouver un titre qui indiquerait les nombreux services rendus par un recensement contemporain du logement.

Le recensement du logement de 1941, conjointement avec le recensement de la population, donne une vue panoramique du peuple canadien et de son mode de vie. Il a permis de faire une étude des régions encombrées au regard des régions non encombrées et aussi d'étudier le logement au point de vue du genre de construction, du principal matériau extérieur, de l'état de l'extérieur et du mode d'occupation. Les commodités qu'on pouvait déterminer étaient les appareils d'éclairage et de chauffage, le service, d'eau, la plomberie et les commodités de cuisson et de réfrigération.

La valeur des recensements périodiques du logement est connue. Ils éclairent ceux qu'intéressent l'urbanisation des collectivités qui prennent de l'expansion et la transformation des collectivités déjà établies. Ils offrent au fabricant et au distributeur une foule de renseignements sur la situation du marché. Ils donnent des chiffres utiles à l'estimation des besoins nationaux en combustible. Voilà pour quelques unes des valeurs concrètes. Mais une documentation de cette nature sert à une autre fin, moins apparente peut-être, mais plus importante. Pour que le public en général puisse adopter une attitude éclairée

en ce qui concerne le bien-être de toute la collectivité, il lui faut une connaissance positive des conditions dans laquelle elle vit.

Les derniers relevés trimestriels mesurent les progrès réalisés dans la construction d'habitations. Ces relevés portent sur le nombre de nouvelles maisons commencées, en construction ou terminées au cours d'un mois à l'autre. Ils donnent des totaux séparés pour les provinces et les principales villes. Ils indiquent également le nombre de nouveaux logements de différents genres et le loyer payé par les locataires dans toutes les catégories de logements.

Le recensement de 1951 apportera une nouvelle et meilleure série de données de repère relatives au logement. Il permettra une étude plus détaillée de la situation de logement à un plus grand nombre de points de vue. Il établira la même relation primordiale entre le logement et les personnes qui l'habitent. En définitive, le recensement du logement en 1951 fournira la substance d'un nouveau chapitre sur les progrès sociaux et économiques de la nation canadienne.

RECENSEMENT DE LA DISTRIBUTION

Le recensement de la distribution apporte à tous les dix ans, une vue d'ensemble des entreprises de distribution, c'est-à-dire, des établissements de gros, de détail et de service. L'enquête, d'envergure nationale, fournit une richesse de renseignements qui, non seulement font voir les changements survenus dans les modes de distribution, mais contiennent une somme considérable de données qui pourraient être utiles aux hommes d'affaires dans le domaine de la publicité, la solution de problèmes relatifs à l'écoulement ou la mise en oeuvre de nouvelles méthodes de vente.

Avant le premier recensement complet de la distribution en 1931, plusieurs études particulières avaient été faites sur le mouvement des marchandises depuis le producteur jusqu'au consommateur. Toutefois c'est la masse de données positives recueillies au recensement qui a surtout aidé les professeurs et les commentateurs à décrire et à apprécier le système de vente dans son ensemble et dans ce qu'il a de particulier pour certains genres de commerce et de produits.

Pour bien comprendre la structure de l'activité commerciale, il faut connaître les changements qui s'y opèrent. C'est là le but du présent recensement. Les recensements de la distribution ont révélé que les magasins généraux ont perdu leur prédominance et que les épiceries et les magasins de spécialités alimentaires ont cédé le pas aux épiceries-boucheries. Ils ont révélé aussi une plus grande variété dans les marchandises vendues dans les pharmacies, l'augmentation du nombre de salons de beauté, les progrès des magasins en chaînes, d'abord les Sociétés constituées et ensuite les associations de magasins indépendants. Ils ont révélé, enfin, les changements de méthodes dans le commerce de gros, changements qui indiquent une tendance vers la vente directe comme dans le cas des ventes au "comptant et sans livraison" ou aux revendeurs avec camions. Plus récemment, ce sont les "supermarchés" qui ont pris de l'importance. Il est évident que des changements se sont produits, mais la mesure dans laquelle ces changements s'opèrent n'est révélée que par le recensement de la distribution. Les recensements successifs donnent un tableau net des nouvelles tendances.

Une analyse du grand nombre de demandes de renseignements établit que les données des recensements de la distribution sont largement utilisées dans le commerce. Sur ces demandes, 20 p. 100 viennent de manufactures; 18 p. 100, d'agences de publicité et de bureaux de recherches; 10 p. 100, d'associations de commerce; 10 p. 100, de revues sur le commerce; 9 p. 100, de maisons d'enseignements; 7 p. 100, de magazines et journaux; 6 p. 100, de détaillants; et 4 p. 100, de chambres de commerce.

Ces chiffres, cependant, ne révèlent pas tous les genres de commerces qui consultent les renseignements recueillis. Les agences de publicité, par exemple, en font usage au profit de leurs clients, qui comprennent des manufacturiers, des grossistes, des détaillants, des éditeurs de magazines et de journaux, etc. De même, bien que 6 p. 100 seulement des demandes de renseignements soient venues directement des détaillants, plusieurs directeurs de revues et d'associations commerciales déclarent avoir consulté les chiffres de ces recensements dans la préparation d'articles à l'intention des établissements de gros ou de détail. Un grand nombre de grossistes et de détaillants absorbent ces renseignements en lisant les journaux et autres publications. Les grands établissements de commerce de détail reçoivent directement les rapports du recensement. Les magasins de détail moins importants préfèrent probablement consulter les articles de revues sur le commerce.

Dans le domaine des usages particuliers, on peut dire que ces statistiques servent d'abord à l'analyse du marché à ses divers échelons, vaste domaine qui embrasse des sujets comme la détermination de la demande du consommateur et des marchés possibles pour certaines donrées particulières ou groupes de denrées et l'établissement de principes devant servir de bases à la répartition de contingents et de territoires de vente.

Etant donné que seul un recensement de la distribution peut donner une vue d'ensemble complète de ce genre d'entreprise, il n'est pas étonnant que l'usage que l'on en fait dans l'étude et l'analyse du commerce de gros et du commerce de détail en général ne le cède en importance qu'à son application dans les analyses du marché. Les données recueillies ont une très grande valeur comme points de repère pour déterminer les tendances annuelles ou mensuelles du commerce de gros ou de détail. Elles servent aussi à l'organisation de campagnes de publicité et à la vérification de leurs résultats.

Le recensement de la distribution de 1951 mettra à la disposition de l'entreprise un exposé détaillé de l'activité commerciale à travers le Canada. Les hommes d'affaires pourront tirer profit de ces nouvelles connaissances et s'en servir pour améliorer l'efficacité des méthodes commerciales actuelles.

RECENSEMENT DE LA PECHE COMMERCIALE, 1951

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, un recensement détaillé de la pêche commerciale sera effectué conjointement avec le recensement décennal régulier de 1951. Les pêcheurs, il va sans dire, ont déjà figuré comme particuliers au recensement de la population, mais l'industrie de la pêche en général n'a pas encore été enquêtée de la même façon que l'industrie agricole.

Le recensement a pour objet principal d'obtenir des renseignements sur le développement et les particularités économiques et sociales de l'industrie de la pêche partout au Canada, du point de vue personnel du pêcheur et de la collectivité. Des données concernant le poisson débarqué, l'outillage, l'emploi, la production et la valeur marchande, d'après l'espèce de poisson et le produit et par province, sont déjà recueillies chaque année. A la lumière de la définition et pour la bonne intelligence des éléments qui influent sur le développement de l'industrie et sur le niveau de vie de ceux qui y sont engagés, elles sont, cependant, bien insuffisantes. Ce sont là des questions importantes pour le pays en général; elles sont du domaine particulier du ministère des Pêcheries, surtout pour ce qui a trait au travail de l'Office des prix des produits de la pêche. L'aide accordée aux pêcheurs par l'Office et l'influence exercée par le ministère sur les progrès de l'industrie ne peuvent produire le maximum de leur effet que si elles sont fondées sur des renseignements exacts et détaillés du genre de ceux que le recensement de la pêche de 1951 est appelé à fournir.

Le présent recensement sera effectué en deux étapes.

D'abord, en même temps que le recensement de la population tenu en juin, auquel figure toute la population, sera dressée une liste de tous les pêcheurs commerciaux classés en trois catégories importantes: d'après le nombre de jours de pêche; selon que les pêcheurs travaillent à leur propre compte, comme associé ou à la part ou moyennant rétribution; et d'après le revenu de la pêche.

Aux fins de l'enquête, voici la définition d'un "pêcheur commercial": "toute personne qui s'adonne à la prise ou au transport du poisson, qui y a gagné un salaire, qui a vendu du poisson ou participé à la prise, qui, au cours de la période du 1er juin 1950 au 31 mai 1951, a pêché pendant au moins 15 jours ou gagné au moins $100. à la pêche". Conformément à cette définition, un pêcheur qui a gagné $100 ou plus en moins de 15 jours de pêche, ou qui a travaillé 15 jours ou plus pour moins de $100, figurera à la liste des pêcheurs commerciaux.

Le classement d'après le "nombre de jours de pêche" comprend quatre groupes: moins de 30 jours; de 30 à 59 jours; de 60 à 89 jours; et 90 jours et plus. La question qui porte sur le "revenu de la pêche" ne demandera pas non plus au pêcheur de déclarer un chiffre réel en dollars, mais seulement d'indiquer si le revenu qu'il touche de cette source est: de moins de $100 à $999; de $1,000 à $1,999; ou de $2,000 et plus.

La seconde étape du recensement de la pêche se poursuivra à des dates appropriées plus avancées dans la saison, lorsque les travaux de la pêche sont réduits à leur minimum. A cette époque, des questionnaires seront distribués à des pêcheurs choisis sur les listes obtenues lors de la première visite des agents recenseurs. On prévoit que, grâce à la collaboration collective des pêcheurs et des agents recenseurs, les renseignements obtenus dans la première phase seront suffisamment complets pour qu'il ne soit pas nécessaire de demander à tous les pêcheurs de répondre à ce questionnaire. Ceux à qui on demandera de le faire

seront choisis de façon à fournir des échantillons représentatifs des pêcheurs, classés par catégorie de revenu, par endroit, d'après le temps consacré à la pêche et le mode d'emploi. On leur demandera de fournir des renseignements sur les embarcations et l'outillage dont ils se servent, les espèces de poisson, les frais d'exploitation et d'autres détails qui constituent une partie du tableau économique général de la pêche en fonction du pêcheur particulier.

Les renseignements obtenus à toutes les étapes du recensement de la pêche seront confidentiels et le plus grand secret sera gardé sur les faits concernant les particuliers. L'information sera recueillie par des employés ou agents du Bureau fédéral de la statistique et transmise directement au Bureau pour y être dépouillée et analysée. Seuls les résultats de ces analyses, dans lesquels les renseignements obtenus paraîtront par groupes qui ne révéleront aucun détail sur l'exploitation ou la situation d'une personne en particulier, seront publiés ou mis à la disposition d'autres ministères du gouvernement et du public en général.

L'AGRICULTURE ET LE RECENSEMENT DE 1951

Le recensement de l'agriculture de 1951 sera le neuvième des recensements décennaux effectués depuis la Confédération en 1867. Depuis celui de 1871, les industries canadiennes se sont beaucoup diversifiées. Certaines industries primaires, comme les mines, ont gagné en importance relative, tandis que les industries secondaires, qui comprennent une grande variété d'entreprises de fabrication, surpassent l'agriculture en valeur nette des produits. Néanmoins, l'agriculture constitue encore la principale de nos industries primaires et en 1941, environ 32 p.100 de la population masculine active du Canada y était engagée. En 1949, 20 p.100 de la valeur nette de toute la production canadienne provenait de l'agriculture. Ce n'est qu'une fois tous les dix ans qu'au moyen du recensement, un inventaire complet de cette grande industrie de base peut être effectué assez minutieusement pour permettre d'évaluer ses progrès dans toutes les parties du Canada et de s'en servir comme point de repère dans les estimations annuelles, nécessaires à maintes fins.

L'ampleur du recensement de l'agriculture exige que les préparatifs commencent longtemps avant la date où il doit être effectué. Ces préparatifs sont en marche depuis plus de dix ans au Bureau de la statistique. On s'est prévalu de l'expérience acquise lors des recensements antérieurs; un recensement d'essai a eu lieu à l'automne de 1949; de nombreuses conférences ont réuni des hauts fonctionnaires des ministères fédéraux et provinciaux de l'Agriculture; et les chefs de divers organismes agricoles ont été consultées. De plus, les modalités du recensement ont été débattues lors de plusieurs congrès internationaux. Le questionnaire qui sera employé représente donc le résultat d'une longue et soigneuse préparation.

Au regard du nombre relativement peu élevé de questions posées dans la formule de la population, le questionnaire agricole en contient beaucoup. Cela se conçoit aisément si l'on tient compte du fait que celui-ci est le recensement d'une industrie et doit comprendre des questions portant sur le nombre et la superficie des fermes, de même que sur le rendement de tout ce qui y est produit, sans compter d'autres questions dont les réponses éclaireront la situation même de l'industrie. Le recensement de 1871 avait permis de recueillir des renseignements sur l'étendue et le rendement des grandes cultures, sur la valeur des produits et sur le nombre des animaux, renseignements semblables à ceux qui seront colligés en 1951. Recueillis tous les dix ans, ceux-ci constituent un bon indice des progrès de l'industrie agricole. Les renseignements obtenus en 1951 offriront un intérêt particulier en ce qu'ils révéleront l'évolution qui s'est opérée au cours de la première moitié du siècle.

En général, toutefois, le questionnaire actuel diffère de bien des façons de ceux qui ont servi lors des recensements antérieurs. Le développement des recherches agricoles, des modes de mise au marché et des diverses mesures établies pour le bien du cultivateur, exige une somme et une variété de statistiques beaucoup plus considérable qu'en 1871 ou en 1901. Le questionnaire de 1951 répondra à des besoins nouveaux en fournissant les renseignements qui permettront le classement des fermes selon leurs catégories propres; culture des céréales, fermes d'élevage pour la viande, fermes laitières, et ainsi de suite. L'analyse tabulaire permettra aussi la répartition des fermes d'après la superficie ensemencée, le nombre d'animaux gardés, etc. Les fermes exploitées à temps partiel et les fermes dites "vivrières" seront en outre classées séparément.

La formule du recensement de 1951 prévoit le plus vaste assemblage possible de données statistiques. La tâche la plus difficile a été de maintenir le nombre de questions à un minimum requis tout en répondant aux exigences du recensement. Il faut garder constamment à l'esprit la somme de renseignements à obtenir de milliers de cultivateurs, le temps qu'y mettront les agents recenseurs, ainsi que le temps et le coût que nécessiteront le tri et la mise en tableaux. Il importe de déterminer ce qui constitue une véritable question de recensement. Par exemple, plusieurs questions ont dû être omises en raison de la difficulté pratique d'obtenir tel ou tel renseignement exact du cultivateur. Il fallait éviter de compromettre l'exactitude du recensement sans ahurir les cultivateurs interrogés par un flot de questions. Tenant compte de toutes ces considérations, le Bureau a sensiblement raccourci la formule de 1951 sur l'agriculture. Un certain nombre de questions ont été ramenées à un simple échantillon et ne seront posées qu'à 20 p. 100 des cultivateurs. C'est le premier essai d'échantillonnage dans le recensement de l'agriculture.

On a pris des dispositions en vue d'obtenir certains renseignements d'autres sources que des cultivateurs, afin de complémenter les données du recensement. Plusieurs questions relatives à la valeur des bestiaux comme à celle des cultures fruitières disparaissent du questionnaire. Le Bureau obtiendra les précisions voulues au moyen d'autres enquêtes.

Les données du recensement de l'agriculture servent à des fins multiples. L'administration exige des renseignements descriptifs afin de pouvoir établir ses programmes de base. Les gouvernements provinciaux et locaux ont généralement besoin de statistiques détaillées réparties par comté ou par municipalité. Or, une enquête par dénombrement est l'unique moyen d'obtenir des renseignements sur les petites régions.

Les données recueillies au recensement, en plus de fournir une documentation copieuse qu'on ne saurait se procurer autrement, servent essentiellement à établir les estimations annuelles et mensuelles du Bureau. Ainsi, les données du recensement sur la superficie des cultures et sur le nombre d'animaux sont les points de repère ou de départ pour les approximations des années suivantes. Chaque année, tous les agriculteurs canadiens sont priés de remplir un questionnaire portant sur les superficies consacrées aux diverses cultures et, deux fois l'an, ils doivent rendre compte du nombre d'animaux qu'ils possèdent et déclarer comment ils en disposent. On aura besoin de ces renseignements en 1951 aussi bien que de ceux du recensement régulier parce que les prévisions courantes seront établies avant que les données du recensement ne soient disponibles. Dès que celles-ci seront prêtes, elles formeront la base officielle des estimations. Un grand nombre de cultivateurs répondent volontiers aux questionnaires annuels, qui leur sont envoyés par la poste. En obtenant les renseignements du même cultivateur deux années de suite, on peut calculer les fluctuations de pourcentages au regard de l'année du recensement. On peut faire aussi des prévisions concernant la production de lait, d'oeufs et d'autres denrées. Le recensement constitue donc une partie intégrante du travail du Bureau de la statistique, en même temps qu'il est une source de renseignements généraux introuvables par aucun autre moyen.

La description des entreprises agricoles - nombre de grandes et de petites fermes, nombre de celles où l'on élève des vaches, des chevaux, des porcs, etc. - est indispensable aux échantillonnages destinés à tenir le public au courant de l'actualité durant les années de l'entre-recensements. Les écoles et les universités ont recours aux données des recensements pour renseigner les jeunes sur le Canada et sur le rôle que joue l'agriculture dans l'économie du pays. L'industrie doit puiser aux données des recensements. Nombre d'établissements industriels, comme les laiteries et les salaisons, ont été établies au Canada

pour conditionner les produits de la ferme. D'autres industries, dont la fabrication d'instruments agricoles, de fil métallique, de ficelle, d'engrais, etc., dépendent partiellement ou complètement de l'agriculture pour écouler leurs produits. Les tendances de la production et les changements qui s'opèrent dans les méthodes agraires, voilà autant de notions qu'apporte l'étude des résultats des recensements, notions qui aident les industries dépendantes à mener à bien leurs affaires et à dresser des projets de développement, y compris les ventes.

Le cultivateur lui-même a besoin de renseignements sûrs ayant trait à son entreprise. Il ne trouvera peut-être pas la solution à ses problèmes à la simple lecture des volumes publiés après un recensement mais une telle somme de renseignements détaillés permet aux sociétés agricoles et aux organismes de l'État de saisir exactement les particularités d'un nombre infini de problèmes d'agriculture. De telles connaissances, s'ajoutant aux fruits de l'expérience acquise, s'avèrent d'une nécessité absolue pour le choix des méthodes à adopter.

Les principales catégories de questions du recensement de 1951 sont les suivantes: 1° l'exploitant de la ferme, son âge, le lieu de sa naissance et le nombre d'années passées sur la ferme; 2° la ferme, sa grandeur, sa valeur et le mode d'occupation (selon qu'elle est possédée, louée ou administrée); 3° état de la terre, superficie défrichée, superficie consacrée à chacune des grandes cultures en 1950 et en 1951, ainsi que le rendement de celles-ci en 1950; 4° le nombre de chaque espèce d'animal et de volaille, la quantité vendue et abattue pour consommation à la maison; 5° pour les cultivateurs qui se spécialisent dans l'apiculture, la culture fruitière, la culture maraîchère, la production de sirop d'érable ou l'élevage d'animaux, des questions pertinentes quant au volume de leur exploitation, aux ventes et à la consommation sur place; 6° le nombre et la valeur des principaux instruments et machines agricoles; 7° le nombre d'ouvriers agricoles et le temps que le cultivateur consacre à d'autres travaux; 8° la valeur des ventes des principaux produits comme les céréales, les bestiaux, les fruits, etc.; 9° questions posées à un cultivateur sur cinq concernant les principales dépenses de la ferme comme les impôts, la main d'oeuvre engagée, les fourrages et les semences, l'essence et l'huile de chauffage, la machinerie et les réparations; aussi, sur un mode d'échantillonnage, des questions relatives à la production laitière, à la vente et à l'emploi du lait sur la ferme; et, 10° la valeur estimative des denrées provenant de la ferme et consommées par les occupants mêmes de la ferme.

Les questions relatives à la ferme, aux superficies des terres consacrées aux grandes cultures, aux fruits, etc., et aux inventaires du bétail, sont en général des questions directes auxquelles le cultivateur pourra répondre assez facilement. Quant aux questions sur le coût de la machinerie et sur la valeur du lait, des légumes et de la viande consommés dans la ferme, elles exigeront plus de réflexion. Autant que possible, les valeurs établies seront celles du marché. Un exemplaire du questionnaire sera expédié d'avance aux exploitants de fermes afin qu'ils aient le temps de le remplir aussi complètement que possible avant la visite de l'agent recenseur. On procédera ainsi pour économiser le temps et de l'agent recenseur et du cultivateur.

Il faudrait insister sur le fait qu'aucun renseignement recueilli aux fins du recensement ne pourra servir à des fins d'imposition, et que la loi interdit même au Bureau de divulguer quelque renseignement que ce soit au sujet d'un particulier à d'autres personnes ou à des services gouvernementaux.

VALEUR DU RECENSEMENT POUR LES AFFAIRES

Le recensement décennal est le grand inventaire national du Canada. Le fabricant, le grossiste et le détaillant doivent, périodiquement, dresser un inventaire afin de savoir où ils en sont dans leurs affaires, par quoi se chiffrent leurs ressources, s'ils tiennent tête aux autres établissement de leur industrie et si, d'après la situation générale, ils doivent étendre ou restreindre leur commerce. De même, un Etat doit faire un rele é périodique de ses ressources humaines et matérielles. L'entreprise la plus importante de la nation, celle dont toute la population est sociétaire, le gouvernement doit dresser tous les dix ans un inventaire général afin de garder à jour tous les détails relatifs à la vie nationale. Il le fait en d'autres temps aussi au moyen du recensement quinquennal des provinces des Prairies, du recensement annuel de l'agriculture; de l'industrie et du commerce, etc., et par usage très répandu des soudages ou échantillonnages.

Toute la population du pays; riches et pauvres, adultes et enfants, ouvriers et hommes d'affaires, a besoin du recensement décennal beaucoup plus qu'elle ne s'en rend compte. Sans les renseignements fournis par le rencensement; les gouvernements, l'homme d'affaires et le public en général travailleraient souvent à l'aveuglette. Naturellement, l'homme d'affaires se demandera à quoi lui serviront toutes ces questions portant sur les personnes. Pourquoi son épouse doit-elle déclarer son âge? Qui cela regarde-t-il qu'il préfère une religion à une autre? Lorsque le Bureau fédéral de la statistique sera en possession de tous les renseignements, à quoi lui serviront tous ces tableaux statistiques? Les dossiers de la correspondance du Bureau fournissent la réponse à cette question. Des milliers de demandes de renseignements parviennent au Bureau de la part d'hommes d'affaires de tout le pays, renseignements que seules les statistique établies d'après le recensement décennal peuvent fournir. D'après la loi sur la statistique, personne ne peut se renseignor sur un concurrent, mais nombre de renseignements précieux portant sur le pays tout entier, les provinces ou les municipalités, sont fournis par les données du recensement calculées et analysées par le Bureau de la statistique.

C'est sur ces renseignements que le gouvernement se fonde pour légiférer en vue de maintenir l'équilibre de notre économie. L'homme d'affaires ne désire pas qu'il se commettre d'injustice envers un groupe quelconque, encore moins envers celui dont il fait partie, par ignorance des faits. Un intérêt personnel bien éclairé exige que l'homme d'affaires considère le recensement non seulement comme quelque chose d'avantageux pour le Canada, mais aussi comme quelque chose qui lui procure l'occasion d'évaluer sa propre position dans son domaine particulier, comme dans l'économie en général.

Dans le monde commercial moderne, caratérisé par des changements soudains qui se produisent à un rythme sans cesse accéléré, un inventaire décennal est nettement insuffisant à une organisation rationelle. Cependant, le coût d'un inventaire ou recensement national complet est si élevé qu'une entreprise de ce genre ne peut se faire à des intervalles plus fréquents, financièrement parlant. Les affaires toutefois ne peuvent attendre dix ans; il faut que les commerçants sachent en tout temps où ils en sont et où ils vont. C'est pourquoi le Bureau a organisé sa Division de l'industrie et du commerce qui effectue un recensement annuel des industrie grâce auquel le fabricant, l'entreprise en général et le gouvernement se trouvent renseignés sur la situation courante.

Un relevé annuel de ce genre est possible dans le cas des manufacturiers, car il n'y a que 35,000 établissements en cause. Dans celui du commerce, il est impossible en raison du nombre considérable de débouchés et des frais que cela comporterait. Pour répondre aux besoins du commerce à cet égard, des estimations du commerce de détail sont faites chaque année d'après un petit échantillon des

établissements dans certaines industries seulement, telles les magasins à rayons, les magasins de denrées alimentaires en série, les magasins de confection, les bijouteries, etc. Les renseignements annuels sur la marche du commerce ne sont connus géographiquement que par province. Pour obtenir des données régionales, il faut recourir à des méthodes spéciales d'estimation. Ces méthodes sont utilisées aussi dans nombre d'autres domaines pour les années entre les recensements.

Pour le commerce, la grande valeur du recensement se trouve donc dans les domaines qui ne sont pas enquêtés en entier ou en partie lors des relevés des années entre les recensements. L'un des plus importants de ces domaines est la répartition géographique de la population selon le gain. Il est essentiel pour aborder l'analyse des marchés de façon intelligente. Malheureusement, des renseignements complets à ce sujet ne s'obtiennent qu'une fois tous les dix ans. Entre les recensements, il en existe très peu au point de vue géographique. Les industriels et les distributeurs doivent organiser leurs programmes de production et de distribution en fonction des renseignements généraux connus par province seulement, ou d'estimations plus ou moins près de la vérité. Le recensement constitue donc une épreuve de l'exactitude des estimations qui ont été faites et de la justesse des méthodes d'échantillonnage employées.

Il est peut-être banal de répéter que l'individu est l'élément le plus important de toute économie; il est bon cependant de se le rappeler parce que l'emploi et la mise en valeur de nos ressources matérielles reposent sur les besoins de l'individu. Les statistiques indiquant la répartition de la population selon l'âge sont donc essentiolles à la plupart sinon à toutes les analyses, car l'âge influe sur l'emploi, le mariage, la natalité et la mortalité, l'immigration, la criminologie et une multitude d'événements et d'activités qui sont d'une importance considérable pour le commerce en général ainsi que pour le gouvernement, en vue de l'adoption de lois sociales et économiques.

Il n'est pas un homme d'affaires aujourd'hui qui ne désire savoir quelle sera la situation économique du pays l'an prochain, ou dans cinq ans, ou dans dix ans. Un propriétaire d'établissement commercial envisage la situation mondiale avec une certaine appréhension et hésite à spéculer sur un marché étranger qui existe aujourd'hui mais peut ne plus exister demain. Il peut cependant scruter le marché domestique avec beaucoup plus de certitude. D'après les rapports du recensement, il peut juger si l'accroissement de la population justifie une augmentation de production de certains articles ou non. Certaines industries, celles qui s'adonnent à la fabrication des boîtes de ferblanc pour la mise en conserve par exemple, ont besoin de connaître le marché domestique de leur produit quelque temps d'avance. Lorsqu'il s'agit de prendre des décisions de ce genre, la statistique démographique, plus particulièrement le mouvement de la population, sont très précieux.

Les fabricants de bas de soie peuvent tirer profit de tableaux qui donnent la population selon le sexe et l'âge. Un fabricant de chaussures peut obtenir du Bureau des tableaux qui indiquent le nombre d'enfants par groupe d'âge et selon le sexe, non seulement pour tout le Canada mais pour chaque province et chaque endroit. Grâce à ces renseignements, il peut dresser un programme de production pour la fabrication de chaussures d'enfants et d'adolescents en vue du marché domestique. Il peut décider s'il est préférable d'établir une nouvelle succursale au Québec ou au Manitoba, et s'il sera plus profitable de donner ordre à ses vendeurs de pousser la vente des chaussures pour fillettes de 14 ans, à Halifax qu'à Vancouver. Il peut établir pour ses vendeurs des contingentements

dans ces régions et dans d'autres régions où il y aurait marché pour ses chaussures.

Le sexe et l'âge de la population ne constituent que l'un des éléments précieux offerts par le recensement. Si une société ou un particulier désire construire une manufacture à Hamilton ou à Edmonton, ils peuvent, en se basant sur l'état professionel des habitants de chaque endroit révélé par le recensement, savoir si la région à laquelle ils songent à étendre leur activité compte des hommes et des femmes possédant les aptitudes professionnelles qu'exige leur industrie.

Dans ses analyses géographiques, le Bureau fait connaître des statistiques sur les manufactures, par province, par comté, par cité et ville ou pour n'importe quel territoire spécial pour lequel une demande est faite. Ces analyses donnent, pour chacune des régions, des statistiques sur le genre et l'importance des entreprises manufacturières. L'examen de ces statistiques régionales pendant un certain nombre d'années donne des renseignements précieux sur les variations de la production manufacturière, variations quant au genre et à l'importance des exploitations. Ces statistiques régionales, étudiées conjointement avec celles de la population et de la production primaire révélées par le recensement, sont d'une valeur inestimable pour les compagnies d'énergie et de transport dans l'organisation de leurs programmes d'expansion ou de modifications à apporter aux services qu'elles fournissent.

Les compagnies de radiodiffusion ont également besoin de statistiques sur la population et le revenu lorsqu'elles projettent d'établir de nouveaux postes ou d'exposer des faits à des annonceurs éventuels, afin de se renseigner sur le nombre maximum d'auditeurs qu'elles peuvent atteindre. Comme les autres annonceurs, elles sont intéressées à connaître l'origine, la langue, la religion, les occupations et le gain des personnes de la région à l'étude, parce que ce sont là des facteurs qui influent considérablement sur le marché possible des vivres, du vêtement, de l'ameublement, etc.

Les fabricants et distributeurs qui comptent sur le cultivateur canadien pour assurer un marché à leurs produits sont particulièrement intéressés aux résultats du recensement de l'agriculture. Les fabricants d'outillage agricole, les établissements d'engrais chimiques et une foule de distributeurs d'outillage et de fournitures agricoles doivent prendre acte des changements qui se produisent dans l'agriculture. Ces changements, qui peuvent se produire dans le genre d'exploitation aussi bien que dans l'emplacement géographique, sont révélés par les statistiques obtenues au moyen du recensement. En outre, d'importantes industries se sont développées au Canada pour le conditionnement et la vente des produits agricoles. Des entreprises comme les compagnies de céréales, les salaisons, les réseaux de transport, etc. constatent que les tableaux statistiques préparés par le Bureau sont d'une valeur considérable pour leur travail.

Ces dernières années, les banques et les maisons de placement ont organisé d'importants départements de statistique afin de recueillir et de publier des renseignements statistiques à l'échelle régionale provinciale et municipale, en vue d'aider leurs clients à estimer la valeur des différents endroits où ils pourraient établir leur commerce ou faire leurs placements. Quelques-uns des faits les plus importants à cet égard sont les données du recensement sur la population et les caractéristiques de la population, la statistique annuelle des industries par localité, la statistique du revenu, etc.

Le recensement de la pêche commerciale va fournir pour la première fois des renseignements concernant le nombre et les caractéristiques des pêcheurs commerciaux. Il va indiquer dans quelle mesure les pêcheurs comptent sur l'industrie de la pêche pour leur subsistance, s'ils travaillent à temps continu ou à temps discontinu, si la pêche constitue leur principale source de revenu ou une source supplémentaire seulement. Présentés par région géographique, ces renseignements seront utiles aux fabricants et distributeurs d'engins de pêche et d'autres articles d'un intérêt particulier aux pêcheurs.

En somme, il n'est presque pas de domaine de l'entreprise, manufactures, vente ou financement, qui ne fasse un emploi spécifique du recensement, et il devient de plus en plus évident qu'un nombre croissant d'entreprises commerciales ont recours à ces données à mesure que l'économie de la nation prend de l'expansion. Les chiffres du recensement sont aussi importants pour le commerce qu'ils le sont pour le gouvernement. Consciemment ou inconsciemment, l'homme d'affaires en fait le fond de ses réflexions de chaque jour. Quatorze millions de Canadiens, c'est là un important marché; les renseignements à leur sujet ne peuvent être trop complets si nous voulons que le commerce en tire les plus grands avantages.

NOUVELLES MACHINES ET NOUVELLES METHODES

POUR LE RECENSEMENT

DE 1951

Au point de vue administratif, tout recensement a trois objectifs: assurer l'exactitude et l'intégralité des renseignements; contenir les frais au minimum; et, tout en tenant parfaitement compte de ces deux premiers objectifs, publier les résultats aussi tôt que possible après la date visée.

Les nouvelles méthodes adoptées en vue du recensement canadien de 1951 visent en tout et partout à la réalisation de ces trois objectifs administratifs. Elles ont été créées en fonction, d'abord, de l'aide mécanique que l'on peut employer et, ensuite, de l'organisation qu'il faut mettre sur pied afin d'assurer le mieux la réunion et l'analyse des renseignements.

Du côté mécanique, l'une des innovations les plus hardies en 1951 sera l'application de principes, déjà établis, permettant de consigner sur une carte, qui sera "lue" directement par une machine, les détails relatifs à une personne. C'est le perfectionnement mécanique le plus avancé depuis le premier recensement tenu au Canada il y a 85 ans. Il abaissera sensiblement le coût de ce qui formait autrefois la partie la plus importante du travail dans l'analyse des renseignements, c'est-à-dire la transformation des détails recueillis par les agents recenseurs en chiffres pouvant être dressés en tableaux. Il écartera en même temps certaines possibilités d'erreur dans la partie du travail exécuté au Bureau et hâtera en général tous les calculs.

Naguère, les agents recenseurs au cours de la visite des ménages qui leur étaient dévolus écrivaient les déclarations des gens sur de grandes feuilles de papier où une ligne était attribuée à chaque personne. Si certains d'entre eux avaient une bonne main, d'autres écrivaient mal. Lisibles ou non, les inscriptions devaient en définitive être lues par quelqu'un. Sur quatre derniers recensements, les renseignements étaient portés sur des cartes perforées par les préposés aux perforatrices à clavier dont la dextérité n'était pas uniforme, ce qui ralentissait le travail. Avant que certains des mots écrits puissent être ainsi transposés, il fallait, par une opération appelée codification ou chiffrage, les convertir en chiffres.

De toute façon, la tâche était déjà énorme lorsque la population du Canada atteignit les 10,000,000. En outre, sans un moyen compliqué de vérification qui doublait la tâche, des erreurs de conséquence pouvaient se glisser dans les calculs au cours des analyses. Devant la difficulté d'obtenir et de préparer un personnel suffisant (1,500 personnes lors du recensement de 1941) et la nécessité d'accélérer le travail et d'en assurer une plus grande exactitude, on se rendit compte dès le début de l'organisation que les méthodes du passé devraient être modifiées de fond en comble et perfectionnées partout où il était possible de le faire.

En collaboration avec une importante maison de machines commerciales, le Bureau, en prévision du prochain recensement, a établi une méthode qui permet de transporter mécaniquement sur une carte à perforer les renseignements inscrits sur les documents par les agents recenseurs. Les agents recenseurs inscriront d'abord les détails relatifs à une personne sur ce que les techniciens appellent un document électrographique. Ce document est une carte à peu près de la dimension d'une page de livre ordinaire et imprimée de façon à laisser des espaces pour les diverses caractéristiques des personnes qui constituent la population du Canada. Une question, par exemple, porte sur la province ou le pays de naissance. L'espace ménagé aux réponses à cette question sur le document contient un certain nombre d'ovales - un est marqué "Terre-Neuve", un autre "Ile du Prince-Edouard" et ainsi de suite pour chacune des provinces du Canada, un autre est marqué "Angleterre", un autre "Etats-Unis d'Amérique", etc. L'agent recenseur marque l'ovale approprié à

l'aide d'un style contenant une encre spéciale conductrice d'électricité. En passant dans la machine, la carte sera "lue". Grâce à cette lecture mécanique, nombre d'erreurs dues à la fragilité humaine qui peuvent se glisser à ce stade de l'analyse seront évitées. La machine est munie d'une série de balais ou petits doigts métalliques qui frottent sur les différentes colonnes du document. Lorsque ces balais recontrent une marque à l'encre dans une colonne, un circuit électrique est ouvert; l'impulsion qui en résulte actionne une perforatrice qui perce un trou dans une carte à la position correspondante. Cette carte, qui contient 80 colonnes, est perforée en une seconde à l'égard de toutes les inscriptions faites par l'agent recenseur relativement à une personne. Cette carte perforée constitue un document personnel qui défile ensuite à travers une série de machines dont la dernière établit le chiffre final du recensement.

Cette méthode mécanique est le fruit d'une somme considérable de recherches. Il a fallu, de fait, inventer une machine capable de "lire" un document électrographique, une encre conductrice d'électricité et un style approprié à cette encre.

Les liasses de documents établis par les agents recenseurs passeront dans des machines qui en feront des cartes perforées de la manière décrite ci-dessus à la cadence de 50 environ par minute. Une fois perforée, les cartes seront mécaniquement vérifiées au point de vue de l'exactitude. Le recensement 1951 sera le premier à utiliser une machine qui puisse comparer les diverses inscriptions faites par l'agent recenseur, selon les diverses caractéristiques d'une personne, et représentées par les perforations de la carte. On peut régler la machine de manière à lui faire faire en même temps différentes comparaisons et rejeter, pour vérification particulière, les cartes sur lesquelles la combinaison des caractéristiques semble invraisemblable. Elle rejettera, par exemple, les cartes qui portent une occupation à l'égard d'une personne de moins de quatorze ans; elle "examinera" les cartes qui attribuent à une personne une occupation ou profession qui exige une haute formation (la médecine, par exemple, afin de "voir" si le nombre préétabli minimum d'années d'école a été perforé à l'espace réservé au degré d'instruction. La machine "examine" les cartes en vue d'y déceler des discordances de cette nature à un rythme de 450 par minute, i.e. 7 à la seconde. Même en se limitant à une seule caractéristique, un commis ne pourrait travailler à un dixième de la vitesse de la machine. De cette façon, une série de cartes perforées est préparée qui représente les caractéristiques de la population, du logement, de l'agriculture du Canada. Ces cartes servent ensuite à faire les calculs.

La maîtresse-pièce d'outillage qui servira au comptage proprement dit, en dehors du travail préparatoire de perforation et de contrôle des cartes, sera la même que celle qui aura servi au premier contrôle. Comme tout autre équipement de perforation, cette machine est munie d'une série de balais destinés à la "lecture de la carte, à raison d'un balais pour chacune des 80 colonnes. Dans ce dernier cas, les cartes sont aussi "lues" en moins d'un septième de seconde, soit quatre fois moins de temps qu'il n'en faut pour dire "Hector Brindamour", mais qui suffit cependant à la machine pour examiner toute la carte et exécuter plusieurs opérations de comptage et de triage.

Les balais sont de minuscules doigts métalliques qui parcourent de haut en bas les diverses colonnes de la carte. Lorsqu'ils rencontrent une perforation, ils établissent un contact électrique qui déclenche l'opération préalablement "dictée" à la machine. Le principal genre d'opération est la mise en action d'un compteur. Par exemple, le compteur ajoute une unité au nombre de personnes qui ont fréquenté l'école pendant six ans lorsqu'une carte perforée répondant à cette condition passe dans la machine. En tout temps, la machine peut retenir 60 différents comptages, sans aucun rapport entre eux, à l'égard des cartes examinées. Une fois qu'un groupe de cartes a passé dans la machine, en "commande" à celle-ci de révéler ces comptages qu'elle a "retenus" en imprimant les totaux des 60 différents comptages sur une seule ligne d'une feuille de tabulation. Cette impression est faite au moyen d'un ruban de dactylographe et de tiges à caractères et en 18 secondes environ les soixante totaux sont imprimés et connus.

Le comptage de 60 détails différents de cette nature n'est qu'une partie de ce que la machine peut faire en une seule lecture des cartes. Plutôt que de compter le nombre de personnes possédant une même caractéristique, (parlant anglais ou ayant fréquenté l'école six ans), il se peut que ce soit le nombre de personnes qui répondent à une combinaison de conditions, (qui parlent français, ont fréquenté l'école cinq ans et vivent sur une ferme), qui doive être compté. La machine est munie d'un grand nombre de relais (interrupteurs) qui, par un réseau de câbles de liaison approprié, peuvent servir à grouper les détails figurant à la carte sous forme de perforations. Un interrupteur se ferme pour les cartes perforées "français" sous "langue parlée" et un autre pour les cartes perforées "cinq" sous "années d'école", et un troisième pour les cartes perforées "ferme" sous "domicile". Il est maintenant facile de transmettre le courant à quelque compteur au moyen des trois commutateurs pour que la carte ne soit examinée et comptée que lorsque ces trois conditions sont remplies.

Pendant que se fait la "lecture" des cartes, au rythme de 7 par seconde, et que la machine emmagasine les comptages relatifs aux diverses caractéristiques, les cartes peuvent être acheminées vers l'une des 12 poches correspondant à 12 caractéristiques non apparentées ou combinaisons de caractéristiques. Cette opération ne sert en rien au comptage actuel mais épargnera du temps au comptage suivant. Le triage est important parce que les comptages ne sont pas faits pour les cartes perforées représentant tous les habitants du pays mais pour celles qui représentent certains groupes déterminés seulement. Ainsi, les 60 comptages que peut faire la machine au cours d'une seule exploitation des cartes peuvent être faits pour une ville en particulier ou pour toutes les personnes d'une province en particulier qui vivent sur des fermes et qui sont âgées de 25 à 34 ans. Le travail de tabulation est ainsi organisé que durant le premier comptage la machine statistique électronique répartit les cartes entre les groupes qui exigeront un deuxième comptage.

Bien que l'emploi de la carte électrographique sur place et la machine électronique lors de l'analyse constitue le grand changement au point de vue mécanique, la différence principale entre cette méthode de recensement et l'ancienne au point de vue de l'organisation est la décentralisation de la majeure partie du travail de bureau dans six centres régionaux à travers le Canada. Le commis qui autrefois devait venir de Vancouver à Ottawa avec les questionnaires et formules de la Colombie-Britannique à analyser ne viendra plus. Tout le travail sera fait dans des locaux loués pour quelques mois à Vancouver, Winnipeg, Toronto, Montréal, Halifax et Saint-Jean (T.-N.). Les documents originaux remplis par les agents recenseurs seront analysés dans ces centres et les cartes perforées seront préparées en vue de leur tabulation ultérieure. Un microfilm sera fait des documents originaux pour consultation future et les documents eux-mêmes seront détruits. Seules les cartes perforées seront expédiées à Ottawa, où un petit personnel calculera, réunira et publiera les résultats.

L'organisation du personnel local ou sur place a fait l'objet d'une étude minutieuse afin de l'adapter parfaitement aux nouvelles méthodes de décentralisation. Aux recensements antérieurs, les agents recenseurs étaient plus ou moins laissés à eux-mêmes et ne pouvaient guère compter sur autrui pour les cas d'ordre technique ou compliqués. Souvent la qualité du travail était inférieure à ce qu'on attendait.

La préparation et la survaillance des agents recenseurs en 1951 ont été organisées en vue de la qualité des résultats à obtenir. On est à recruter un groupe d'environ 20 maîtres instructeurs qui se familiariseront parfaitement avec tous les aspects du travail sur place. Au cours du mois qui précédera le recensement, ces instructeurs devront préparer 262 commissaires et 850 inspecteurs locaux ou chefs d'équipe dans les centres d'instruction qui seront aménagés d'une côte à l'autre. La dernière phase du programme d'instruction sera la préparation des agents recenseurs par les chefs d'équipe au cours de la semaine qui précédera immédiatement le dénombrement. Chaque chef d'équipe

aura à surveiller le travail de quelque 20 agents recenseurs. Ceux-ci devront se familiariser complètement avec les instructions, surtout dans la mesure où elles s'appliquent à chaque localité.

Durant le dénombrement, le chef d'équipe se tiendra constamment à la direction de son groupe d'agents recenseurs et lui prêtera assistance. En tout temps, le personnel spécialement préparé des bureaux régionaux se tiendra prêt à répondre à l'appel en cas de situations insolites ou de problèmes à régler. Ainsi, toute erreur pourra être corrigée dès les premiers stades du travail, avant même qu'elles se propagent au point de nuire gravement au dénombrement.

